

Mathias Chavassieux



Le déploiement d'un Archipel Fruitier

Sur la cité des Provinces à Lens :

L'alimentation au cœur du développement local

Mémoire de stage

Master 2 Administration Publique, Institutions, Economie Sociale et Solidaire

Sous la direction de :

Christine Margetic, professeure de géographie, université de Nantes

Florence Jany-Catrice, professeure d'économie, université de Lille



Introduction.....	1
Méthodologie.....	3
Chapitre 1 : Diagnostic social et territorial de la cité des Provinces.....	5
1. L'Archipel Fruitier, un projet qui s'inscrit dans la lignée de politiques de développement territorial.....	7
1.1. Un projet au centre du développement d'un système alimentaire territorial	7
1.1.1. Les enjeux agricoles et alimentaires dans l'ancien bassin minier.....	7
1.1.2. Le programme VITAL à Loos-en-Gohelle, l'émergence d'un système alimentaire territorial.....	9
1.1.4. Une stratégie qui s'étend à l'échelle de la CALL, à travers l'Archipel Nourricier et la mise en place du SATD	12
1.1.5. L'Archipel Fruitier, un projet issu d'une réflexion aboutie et d'un partenariat inédit .	15
1.2. La revalorisation du patrimoine minier, un enjeu déterminant pour le territoire	18
1.2.1. La longue mise en place d'un processus de revalorisation du patrimoine minier	18
1.2.2. Le patrimoine bâti, un premier axe des politiques de réhabilitation	19
1.2.3. L'environnement et les jardins, des parties intégrantes du patrimoine minier.....	20
1.2.4. La réhabilitation du patrimoine minier, un enjeu toujours central des politiques publiques	22
1.2.5. L'Archipel Fruitier, au cœur de la revalorisation du patrimoine minier	24
1.3. L'Archipel Fruitier, un projet qui s'inscrit au carrefour de politiques de développement territorial.....	27
2. Caractéristiques socio-économique et évolutions démographiques aux différentes échelles du territoire.....	28
2.1. Le bassin minier, un territoire en déclin démographique qui cumule les problématiques socio-économiques.....	28
2.2. A Lens, une population à l'image de celle du bassin minier.....	30
2.3. Dans la cité des Provinces, deux populations distinctes, également touchées par les problématiques socio-économiques	31
2.4. Une dynamique démographique propre à la cité, associée aux difficultés socio-économique du bassin minier.....	35
3. Le rapport des habitants au territoire	38
3.1. Des Houillères à SIA Habitat, un rapport de défiance entre habitants et propriétaires.....	38
3.2. Les cités minières, un aménagement du territoire constructeur d'un fort sentiment d'appartenance qui se perpétue avec le temps	40
3.3. Une forte solidarité historique qui disparaît avec le renouvellement démographique.....	41
3.4. Des habitants sensibles au paysage de leur cité malgré des jardins de plus en plus délaissés	42
3.5. Le jardinage, une pratique historique en perte de vitesse	48
3.6. De l'autoconsommation à la consommation déterritorialisée.....	51
3.7. Un projet méconnu qui suscite l'intérêt des habitants	54

3.8. Des comportements sociaux fortement liés au territoire, qui évoluent avec le renouvellement démographique	57
Conclusion Chapitre 1	58
Chapitre 2 : L'Archipel Fruitier, un projet innovant pour le bien-vivre alimentaire.....	60
1. Des dispositifs originaux et complémentaires autour de la question alimentaire	61
1.1. Des jardins hybrides multifonctionnels adaptés aux enjeux du territoire	62
1.1.1. Le jardin productif participatif	62
1.1.2. Recherche de lien social et apprentissage du jardinage ; des raisons de la participation habitante qui ne trouvent pas toujours satisfaction	66
1.1.3. Un jardin multifonctionnel mais qui présente certaines limites concrètes.....	68
1.2. Faire évoluer les pratiques alimentaires des habitants ; entre évolution de l'offre et accompagnement à la consommation	71
1.2.1. L'évolution des pratiques alimentaires ; une approche en termes de justice alimentaire	71
1.2.2. Une accessibilité toujours limitée pour les habitants de la cité des Provinces	73
1.2.2.1. Un marché bio et solidaire inadapté.....	73
1.2.2.2. Les paniers de fruits et légumes, un modèle peu accessible aux perspectives d'adaptation intéressantes	74
1.2.2.3. Les paniers solidaires un dispositif qui pourrait répondre aux besoins des plus précaires mais qui présente des barrières spatiales et administratives.....	76
1.2.2.4. L'autoconsommation par l'autoproduction encore faible malgré de belles perspectives	77
1.2.2.5. Des dispositifs d'accès à l'alimentation qui peuvent être améliorés	78
1.2.3. Les ateliers cuisine un outil pertinent pour contrer les inégalités structurelles	79
1.2.2.1. Les avantages multiples des ateliers cuisine	79
1.2.2.2. Une découverte de nouveaux goûts et aliments pour les participants.....	80
1.3. Des dispositifs adaptés au territoire mais peu utilisés, qui subissent la faiblesse de la mobilisation.....	82
2. Vers une dynamique de coopération territoriale, prémices d'une gouvernance alimentaire locale	83
2.1. Un projet co-porté par un dispositif original : bailleur – association.....	84
2.1.1. Une coopération entre deux acteurs aux objectifs divers	84
2.1.1.1. Les Anges Gardins	84
2.1.1.2. SIA Habitat.....	87
2.1.1.3. La mobilisation, cœur de la coopération entre co-porteurs.....	88
2.2.2. La mobilisation, symbole de la faiblesse de la coopération ?.....	89
2.2.2.1. Une absence de stratégie commune de mobilisation	89
2.2.2.2. associée à des entraves techniques.....	90
2.2.2.3. et inadaptée au territoire ?.....	91
2.2.3. Une stratégie de mobilisation commune indispensable pour instituer une coopération	93

2.2. La mise en place progressive d'une coopération entre acteurs du territoire.....	94
2.2.1. Une variété d'acteurs déjà actifs sur le territoire.	94
2.2.2.qui instaurent une dynamique de coopération autour de l'Archipel Fruitier	96
2.3. Quelle place pour les habitants dans la gouvernance du projet ?.....	100
2.3.1. Des habitants absents de la construction du projet	100
2.3.2. Des adhérents investis mais peu enclins à entrer dans la gouvernance du projet	103
2.3.3. Le comité d'adhérent, une première étape d'intégration des habitants à la gouvernance du projet ?.....	105
2.4. Des coopérations en construction, prémices d'une gouvernance locale alimentaire	106
3. Conclusion Chapitre 2.....	107
Chapitre 3. L'intégration dans un écosystème économique, vers un nouveauté modèle de développement local	108
1.1 Une monnaie basée sur le temps pour favoriser l'implication associative	109
1.2. La Manne, un rouage essentiel de l'Archipel Fruitier	111
1.2.1. Faire système autour de l'alimentation	111
1.2.2. Et offrir un réel intérêt économique et social.....	112
1.3. Une monnaie limitée dans son utilisation pour les habitants de la cité des Provinces	116
1.3.1. Des adhérents qui n'exploitent pas le potentiel de contrepartie de la monnaie	116
1.3.2. Une divergence sur l'utilisation de la Manne pour les acteurs du territoire	120
1.4. La Manne, vectrice d'un autre développement économique ?.....	123
Conclusion Chapitre 3.....	124
Conclusion Générale	125
Bibliographie.....	126
Annexes.....	131

Introduction

Deux siècles après les débuts de la civilisation industrielle, il apparaît que le développement économique accéléré a débouché sur la multiplication des problèmes environnementaux. Ce développement repose principalement sur l'utilisation des énergies fossiles carbonées (charbon, pétrole), responsable de l'émission de gaz à effet de serre. En résulte l'imminence d'une crise climatique et écologique qui interroge la soutenabilité de notre modèle économique.

Or, l'extraction de ces énergies carbonées s'est souvent effectuée au détriment de toute autre activité, entraînant une forte dépendance des territoires qui disposaient de ces ressources dans leur sous-sol. Le charbon, produit en France du 17^{ème} à la fin du 20^{ème} siècle, en est un excellent exemple. Face au jeu de la concurrence mondialisée, les puits d'extraction ont progressivement fermé au détriment des emplois qu'ils procuraient. Par conséquent, des territoires tels que la Moselle, le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, Alès, Saint-Etienne ou Decazeville ont subi de plein fouet des crises économiques caractérisées par une explosion du chômage, une augmentation de la pauvreté, et les nombreuses problématiques sociales en découlant. Au-delà d'une simple crise économique, ces territoires sont marqués par une pollution importante, liée à l'extraction minière, et une réelle crise culturelle, avec la disparition de l'activité qui régulaient l'ensemble des structures sociales. Alors que la richesse des sous-sols aurait pu être source de développement local, la fin de son exploitation a exposé la réalité d'un modèle, institué au détriment du territoire. Plus de vingt ans après la fermeture des derniers puits de charbon, et malgré les nombreuses politiques publiques mises en place pour y pallier, la situation de ces derniers a globalement stagné. A l'heure de la crise écologique, et alors que l'imaginaire d'une société post-carbone est de plus en plus présent, reconstruire un autre modèle de développement, local soutenable et résilient, pour les espaces post-miniers, se présente comme un défi à la fois immense et hautement symbolique.

De nombreuses portes d'entrée existent pour proposer une alternative et l'alimentation en est une. L'agriculture intensive et productiviste, reposant elle-même sur les énergies carbonées (mécanisation, engrais, produits phytosanitaires), propose aujourd'hui une alimentation déterritorialisée aux faibles qualités nutritionnelles, et entraîne elle-même des problématiques environnementales (surexploitation des sols, perte de biodiversité). Alors que la résilience des territoires passera inévitablement par une autonomisation vis-à-vis de la question de l'alimentation, ces enjeux sont d'autant plus prégnants sur les territoires post-miniers très urbanisés et où l'activité agricole a décliné. Le déploiement de productions locales et respectueuses de l'environnement pourraient ainsi produire de nombreuses externalités positives (emploi, amélioration de la santé et du bien-être, valorisation des terrains) et favoriser la soutenabilité de ces territoires.

Des projets et des initiatives nouvelles apparaissent avec la volonté de lancer une nouvelle dynamique regroupant ces différents enjeux. Le projet d'Archipel Fruitier, sur lequel portera ce mémoire, s'inscrit dans cette tendance en proposant un début d'alternative à cette crise économique, sociale, écologique et culturelle. Résultat d'une collaboration entre deux structures, il prend place sur la cité des Provinces à Lens, au cœur de l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

On retrouve d'un côté, l'association d'insertion et d'éducation populaire et permanente Les Anges Gardins, et de l'autre, le bailleur social SIA Habitat, propriétaire de la quasi-totalité des logements de la cité des Provinces. La convergence des intérêts de ces deux entités a permis la mise en place de ce projet de recherche-action, qui présente la volonté de développer un système alimentaire territorial et de revaloriser le patrimoine minier. Ce projet est financé par le Fond d'innovation sociale (FIS) des entreprises sociales de l'habitat (ESH), et par la Fondation de France. Trois laboratoires de recherches en géographie (ESO), économie (ATEMIS) et étude des sols (AgroParisTech) y sont associés.

SIA a ainsi mis à disposition pour cinq ans renouvelables trois parcelles de terrains à l'association qui doit en assurer la co-gestion avec les habitants, à travers la culture de fruits et de légumes lors de chantiers coopératifs, et par le développement d'activités pour les habitants, autour de la production et la redistribution de ces produits. Les habitants qui participent intègrent le système d'échange Menadel (Maison d'Echange pour de Nouvelles Activités Durables et pour l'Economie Locale) qui valorise leur activité en les rémunérant en Manne (Monnaie d'une autre nature pour de nouveaux échanges. Basée sur le temps, cette monnaie permet de contractualiser l'échange de savoir-faire ou de services entre les adhérents. De plus, un catalogue de contrepartie leur est accessible, permettant aux habitants d'obtenir par exemple, des paniers de fruits et légumes, des poules de la race locale Bourbourg ou de participer à des ateliers de cuisine (Annexe 1). D'autres contreparties sont à imaginer, telles que la mise à disposition de cuves d'eau de récupération de pluie par les habitants vivant à proximité des terrains, en échange de Manne. La place des habitants est donc centrale dans ce projet. En effet, au-delà de leur participation et de la contrepartie en Manne, la volonté des acteurs est de faire évoluer les pratiques alimentaires vers une forme de « bien-vivre » alimentaire. Cela passe à la fois par le réapprentissage des techniques de jardinages lors des chantiers coopératifs, l'apprentissage de la cuisine grâce aux ateliers, et un accès facilité à des produits locaux et de qualité. On retrouve également la volonté de développer l'offre de produits bios et locaux avec le développement du dispositif de paniers type AMAP, mais également de paniers solidaires pour les bénéficiaires de minimas sociaux. En parallèle, les Anges Gardins doivent travailler sur les jardins délaissés des habitants, notamment auprès des locataires seniors, une dizaine de ménages devant être accompagnés à la revalorisation de leur espace extérieur. A travers cette dynamique, l'idée sous-jacente est de stimuler la pratique du jardinage chez les individus et de valoriser les jardins de la cité.

L'ensemble de ce système se déploie donc sur la cité des Provinces où fourmillent déjà une variété d'acteurs associatifs ou institutionnels. Leur association au projet est également un objectif important afin de favoriser la concrescence des activités de chacun au profit des habitants du territoire.

Ce projet peut être synthétisé sur le schéma suivant représentant l'ensemble des parties prenantes et leurs relations :

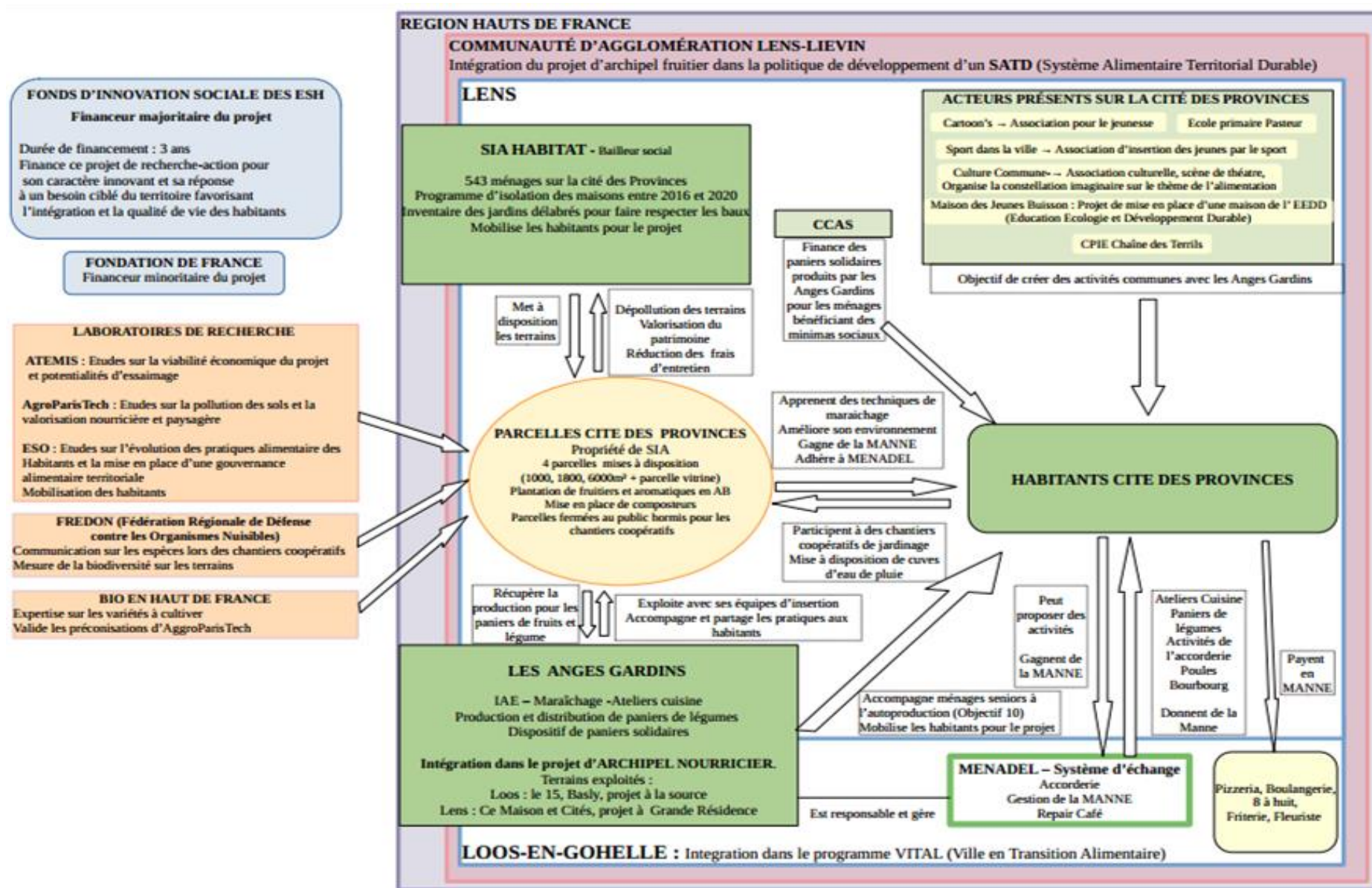


Schéma 1 : Le projet d'Archipel Fruitier (Chavassieux M., 2020)

L'Archipel Fruitier se veut donc innovant et ambitieux en combinant de manière inédite, sur un territoire aux caractéristiques spécifiques, un modèle d'implication citoyenne, de jardinage, d'éducation populaire au bien manger, de monnaie complémentaire, avec le développement d'un système alimentaire territorial et la revalorisation du patrimoine minier. Réunir autant d'enjeux et d'objectifs autour d'un même projet est ambitieux et induit un système complexe. Il se pose donc la question de :

Comment le projet d'Archipel Fruitier peut-il intégrer les habitants de la cité des Provinces dans un écosystème économique et social favorisant l'évolution de leurs pratiques alimentaires tout en répondant aux enjeux du territoire ?

L'Archipel Fruitier se met en place sur un territoire aux caractéristiques spécifiques, et ses objectifs sont orientés vers sa transformation. Le déploiement de l'agriculture urbaine et la revalorisation du patrimoine minier vont modifier l'espace de la cité minière, tandis que l'intégration des habitants doit répondre aux enjeux socio-économiques du territoire. Il paraît important dans un premier temps d'établir une approche analytique, pour connaître le territoire et ses habitants, afin de déterminer si ce projet s'adapte réellement aux enjeux de la cité des Provinces et du bassin minier. Les années d'exploitation minière ont en effet modelé cet espace géographique et débouché sur un aménagement du territoire unique et un contexte socio-économique complexe. De nombreuses politiques publiques sont ainsi mises en place pour le redynamiser. La première partie permettra donc de présenter les enjeux du territoire et de ses habitants, au prisme de ce projet, afin de comprendre le contexte géographique de l'Archipel Fruitier.

Si les Anges Gardins et SIA Habitat ont des objectifs propres, une volonté commune est l'évolution des pratiques alimentaires et de jardinage des habitants. Pour remplir à bien cet objectif, une nouvelle forme de jardin collectif urbain est mise en place. Au-delà de la production, des dispositifs ont été déployés pour favoriser l'accès de la population à des produits locaux et biologiques. On trouve par exemple la mise en place d'un marché, d'un système de paniers type AMAP, ou encore de contreparties monnaie locale/panier de légumes. Associée à cet élargissement de l'offre, des ateliers cuisine sont proposés aux habitants, afin d'apprendre à cuisiner les produits auxquels ils ont accès. L'évolution des pratiques des habitants passe également par une dynamique de coopération, qui s'instaure entre les différentes parties prenantes (associations, pouvoirs publics) de ce projet, autour de la gouvernance commune SIA-Les Anges Gardins.

Il se posera donc la question de comment créer une gouvernance alimentaire locale, autour d'un duopole association/bailleur social par l'intégration des acteurs du territoire. La place des habitants dans cette gouvernance sera également étudiée, afin d'envisager leur position et comment celle-ci pourra évoluer à l'avenir. La deuxième partie de ce mémoire aura donc pour but de questionner, le fonctionnement et l'efficacité, des dispositifs déployés, de la gouvernance du projet, et de leurs impacts en termes d'évolution des pratiques alimentaires.

Le projet dépasse l'unique dimension alimentaire par l'utilisation de la Manne. La mise en place d'une nouvelle monnaie, uniquement utilisée sur le territoire et basée sur le temps, offre de nouvelles perspectives pour le développement local. Les utilisateurs de la monnaie intègrent un véritable écosystème économique, mis en place progressivement sur la commune de Loos-en-Gohelle. Cette monnaie permet d'user de nombreuses contreparties, et d'intégrer le système d'échange Menadel qui promeut l'échange de services. Cependant, le déploiement d'une monnaie complémentaire est un processus complexe. Il s'agira donc de se demander quels sont les impacts territoriaux de cette monnaie et de ce système d'échange, quelles en sont les limites et comment les dépasser. Au-delà de ces questions j'étudierai l'alternative économique proposée à travers ce système et si celle-ci est adaptée ou non au territoire.

Méthodologie

Afin de répondre à cette problématique, j'ai pu utiliser divers outils méthodologiques. Mon stage s'est déroulé sur six mois de février à juillet 2020. Le lieu du stage était les bureaux des Anges Gardins, situés à Loos-en-Gohelle à quelques minutes de la cité des Provinces en vélo. Cette position m'a permis d'être proche de mon terrain d'étude, et de pouvoir me rendre de manière récurrente sur le terrain. De plus, j'ai pu côtoyer les équipes des Anges Gardins et du système d'échange Menadel, me permettant de comprendre au mieux le fonctionnement de la structure.

Un premier outil utilisé est une enquête quantitative réalisée via l'administration d'un questionnaire (Annexe 2) en compagnie de la seconde stagiaire ESO, Elodie Hervé. Cette enquête, effectuée de manière aléatoire en porte à porte, a permis de recueillir 153 réponses rapportant des caractéristiques socio-économiques, des pratiques de jardinage et d'alimentation ou des activités associatives des habitants. Cette démarche s'est révélée longue et complexe, les refus de répondre étant nombreux, mais a permis une première intégration sur la cité et a créé des espaces de dialogues et de discussions. J'ai pu réaliser une cartographie des ménages interrogées, combinée avec la cartographie des jardins délaissés (Annexe 3).

Le second outil utilisé consiste en une revue de littérature autour des thèmes abordés dans ce projet. Ainsi j'ai pu analyser les nombreux documents institutionnels permettant d'envisager la socio-démographie locale mais également l'évolution historique de ce territoire. J'ai également étudié la littérature existante autour des modèles de jardins urbains, de la participation habitante, de la consommation alimentaire, de l'accompagnement à l'autoproduction. Sur une approche plus économique je me suis intéressé aux modèles de monnaies complémentaires basées sur le temps ou à vocation de développement territoriale, ainsi qu'à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Toute cette démarche m'a donné les clés indispensables pour comprendre les différentes dimensions de ce projet.

Dans un troisième temps, j'ai réalisé une enquête qualitative à l'aide de 19 entretiens semi-directifs auprès des acteurs institutionnels et associatifs de la cité des Provinces ainsi que d'habitants du quartier. Ces entretiens ont duré entre 45 min et 2h et son récapitulés dans le tableau suivant :

Acteurs institutionnels et associatifs	Habitants de la cité
Responsable Culture Commune – association de culture	3 Adhérents Menadel actifs
Responsable Sport dans la ville – association d’insertion professionnelles	1 Adhérent inactif
Président de Cartoons – Association événementiel auprès des enfants	1 senior prêt à être accompagné pour la mise en culture de son jardin
Directeur Jeunesse Mairie de Lens – Responsable de la Maison des Jeunes Buisson	1 senior ayant passé toute sa vie sur la cité
Directrice de l’école primaire Pasteur	1 ayant-droit
Responsable territorial SIA + Responsable médiation SIA	1 habitante intéressée par le projet mais pas engagée
Directeur des Anges Gardins	
Ancien coordinateur de projet des Anges Gardins à l’origine du projet	
Responsable du projet des Anges Gardins	
Responsable technique des Anges Gardins	
Directeur de cabinet de JF Caron à la mairie de Loos-en-Gohelle	

Tableau 1 : Entretiens semi-directifs du projet d'Archipel Fruitier (Chavassieux M., 2020)

J’ai également pu participer aux différents comités techniques (Cotec) du projet, regroupant les acteurs de la cité souhaitant s’investir, ainsi qu’au comité de pilotage de mars 2020 auquel participait les porteurs du projet et ses financeurs.

La mobilisation des habitants était également centrale dans mon travail. Celle-ci s’est traduite par, l’explication du projet à chaque habitant ayant accepté d’être interrogé, et la création de flyers informatifs distribués sur la cité (Annexe 4). Les entretiens semi-directifs que j’ai réalisés ont permis la mise en relation de certains acteurs de la cité, certains d’entre eux intégrant les Cotec suite à ces échanges. Enfin, j’ai participé à un atelier cuisine et plusieurs chantiers de jardinage coopératif sur la cité des Provinces, ce qui m’a permis de comprendre concrètement comment se déroulaient ces activités.

Chapitre 1 : Diagnostic social et territorial de la cité des Provinces

Le projet d'Archipel Fruitier s'inscrit sur un territoire aux caractéristiques particulières, marqué par des années d'exploitation minière, puis son arrêt, ayant fortement impacté autant le territoire que ses habitants. Un tel projet se veut porteur d'avenir en favorisant une certaine résilience alimentaire, et en s'inscrivant en lien avec la réhabilitation d'une cité-minière classée au patrimoine de l'UNESCO, tout en essayant d'intégrer les habitants à cette démarche. Afin de comprendre de quelle manière ce projet peut s'intégrer au territoire de manière pérenne il est indispensable d'établir un diagnostic du territoire. Quelles en sont les spécificités ? Qui en sont les habitants ? Quels en sont les enjeux ?

Depuis la fermeture des derniers puits d'extraction minière en 1990, le bassin minier est un territoire en reconversion. Comment effectuer une transition économique, écologique, sociale, sur un espace dédié pendant de longues années à la seule exploitation minière ? Cette question est centrale dans les politiques publiques de développement territorial. De plus, les enjeux sociétaux contemporains propulsent des sujets tels que l'alimentation ou l'énergie sur le devant de la scène, et tous les territoires tentent de s'en emparer. Ces thématiques sont d'autant plus prégnantes sur un espace caractérisé par une forte densité de population, un sol détérioré par l'extraction minière et une surexploitation des terres agricoles. Depuis quelques années, une des solutions envisagées est de réinvestir la ville en y développant une agriculture urbaine, tout en conjuguant le respect de la nature et le renforcement des liens sociaux. Le bassin minier est ainsi devenu le terrain de nombreuses initiatives publiques et privées en faveur d'un développement plus durable et soutenable.

Territoire en pleine reconversion, il fait également partie du patrimoine français et ses spécificités sont à conserver et valoriser. Les cités minières sont des cas particuliers d'aménagement du territoire par des entreprises privées avec des fonctionnements et des règles sociales souvent encadrées. On retrouve ainsi aujourd'hui dans les cités minières de nombreux espaces verts avec des jardins privatifs relativement grands, mais également des maisons constituant un véritable patrimoine architectural. Ces spécificités peuvent se révéler autant des opportunités que des embûches, selon le rapport au territoire qu'entretiennent les habitants.

Alors que, selon les porteurs du projet, l'Archipel Fruitier se « construit avec une vision territoriale pour répondre aux problématiques locales. » (Entretien n°8) il convient d'établir un diagnostic du territoire pour confirmer ou non cette approche. Cette première partie aura donc pour objectif de comprendre les différents enjeux existants sur le territoire du projet, afin de déterminer si l'Archipel Fruitier se construit en réponse à ces derniers.

Afin de comprendre le contexte, il s'agira dans un premier temps de présenter les différentes politiques mises en place sur le bassin minier, autant au niveau alimentaire et agricole que de la revalorisation du patrimoine minier. Dans un second temps je m'interrogerai sur les caractéristiques socio-économiques et démographiques des habitants du bassin minier, de Lens et de la cité des Provinces. La troisième et dernière partie sera une approche spécifique à la cité des Provinces. L'objectif sera ici d'étudier le rapport qu'entretiennent les habitants au territoire, mais également comment l'aménagement spécifique aux cités minières a pu influencer les comportements sociaux. Je m'interrogerai, à travers une approche historique, sur l'évolution des liens sociaux, de la consommation, du rapport aux paysages et aux jardins des habitants.

1. L'Archipel Fruitier, un projet qui s'inscrit dans la lignée de politiques de développement territorial

On observe, depuis quelques années, le développement de nombreuses initiatives pour le développement territorial du bassin minier. Dans les objectifs qu'elles poursuivent, on retrouve la volonté de réhabiliter l'ancien patrimoine minier et de développer une politique alimentaire locale. Ces deux thèmes sont au cœur de l'Archipel Fruitier, il convient donc de déterminer comment ce projet s'insère dans la dynamique territoriale actuelle.

L'association Les Anges Gardins tente de développer un système alimentaire territorial, afin de produire localement et faire évoluer les pratiques alimentaires des habitants. La mise en culture de friches délaissées s'inscrit dans la poursuite de cette stratégie. J'aborderai donc dans un premier temps le contexte agricole et alimentaire du territoire.

L'aspiration de SIA, à travers la réhabilitation des friches et la volonté de favoriser la pratique du jardinage chez les habitants, est de revaloriser le patrimoine minier qui lui appartient. La cité des Provinces est située au cœur du bassin minier et inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agira ici de comprendre les enjeux autour de cette revalorisation et la place que prend cette démarche sur le territoire.

1.1. Un projet au centre du développement d'un système alimentaire territorial

1.1.1. Les enjeux agricoles et alimentaires dans l'ancien bassin minier

Le modèle agricole des Hauts-de-France, à l'image de la France, repose sur une logique économique industrielle qui tend à organiser les activités productives liées à l'alimentation à partir du schéma suivant (Les Anges Gardins, 2019) :

- un fonctionnement du système d'acteurs en silo (les producteurs, l'agro-alimentaire, les négociants, les distributeurs, les consommateurs...)
- une coordination entre les acteurs fondée sur des rapports de force au sein de la chaîne de valeur (ex. des tensions sur les prix qui rejaillissent sur les producteurs) ;
- des perspectives de rentabilité des structures fondées sur une logique de volume (produire plus pour développer sa rentabilité) qui soutient une dynamique de standardisation des produits alimentaires
- des gains de productivité portés par la recherche d'économie d'échelles, de mécanisation et de spécialisation du travail.

La filière agro-alimentaire des Hauts-de-France est ainsi qualifiée de système linéaire, segmenté et concentré (CERDD, 2014). Ce modèle génère des problématiques sur le plan économique et social (difficultés d'accès à des produits sains pour une partie de la population, revenu insuffisant pour les producteurs), ainsi qu'au regard des enjeux environnementaux (pollution, épuisement des ressources, dégradation des sols), sanitaires (mauvaise nutrition, obésité, diabète) et culturels (modes de consommation). (Du Tertre *et al*, 2015). Les enjeux environnementaux sont d'autant plus prégnants sur le bassin minier, avec les nombreuses pollutions annexes découlant du processus d'extraction du charbon. Face à ce constat, la nécessité d'une alimentation plus durable est criante. Celle-ci se devrait d'être bénéfique et accessible à tous, de contribuer à la santé des individus, d'être équitable économiquement et soutenable écologiquement (CERDD, 2014). Le développement d'une agriculture biologique, plus respectueuse de l'environnement, et locale, se présente donc comme une première alternative.

Ces enjeux de l'évolution des pratiques agricoles, vers un modèle de production plus soutenable, semblent d'autant plus prégnants à l'échelle du bassin minier. En 2010, 47 % du territoire du bassin minier est consacré à l'activité agricole tandis que la moyenne dans le Nord-Pas-de-Calais s'établit à 66 %. Cette occupation du sol n'est plus que de 35 % dans la partie centrale du Bassin Minier. Selon la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt), le territoire agricole couvre environ 85 000 ha et seulement 550 ha sont en agriculture biologique, principalement pour la production céréalière (240 ha) (DRAAF, 2015). Le nombre d'exploitants et la surface agricole cultivée diminue entre 2000 et 2010, malgré une augmentation de la surface agricole utile (DRAAF, 2017). La densité d'exploitants agricoles est ainsi largement plus faible qu'au niveau de la région. On observe que l'agglomération lensoise est caractérisée par de grandes cultures céréalières généralement tournées vers l'industrie agro-alimentaire (Figure 2).

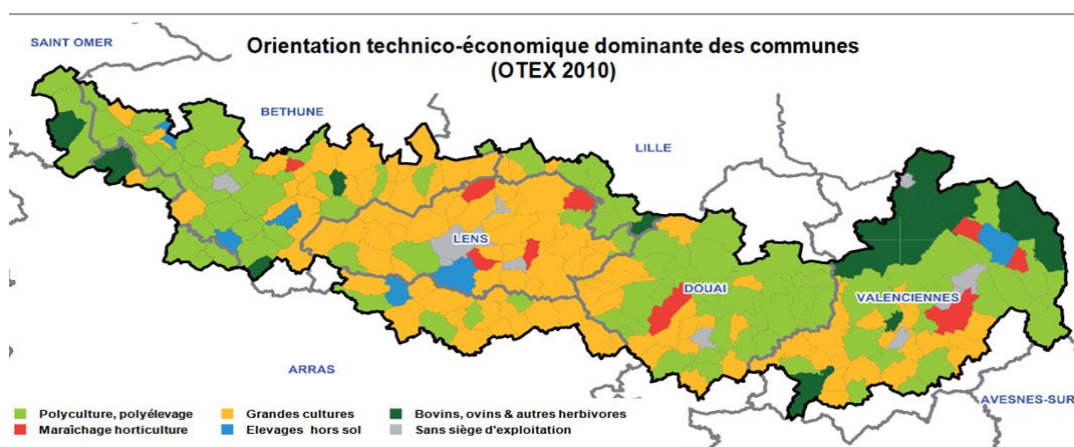


Figure 2: Cultures dominantes sur la bassin minier, (DRAAF Nord-Pas de Calais, 2013)

En 2010, 22,7 % des exploitants agricoles commercialisent leur production en circuit-court sur la communauté d’agglomération Lens Liévin (CALL), une tendance supérieure à la moyenne départementale (16,2 %). Mais la part de l’agriculture biologique reste minime, et met en avant l’ampleur de l’enjeu autour de la production d’une alimentation durable et locale, d’autant que le nombre d’exploitants agricole est en diminution constante.

1.1.2. Le programme VITAL à Loos-en-Gohelle, l’émergence d’un système alimentaire territorial

Face à ce constat, la commune de Loos-en-Gohelle, située à proximité des agglomérations de Lens et Liévin (Figure 3), décide de mettre en place une politique agricole et alimentaire alternative. Cette ville de 7 000 habitants a su rebondir après la fermeture des mines pour devenir “ville pilote du développement durable” terme employé par la géographe Cyria Emelianoff (ADEME, 2016).

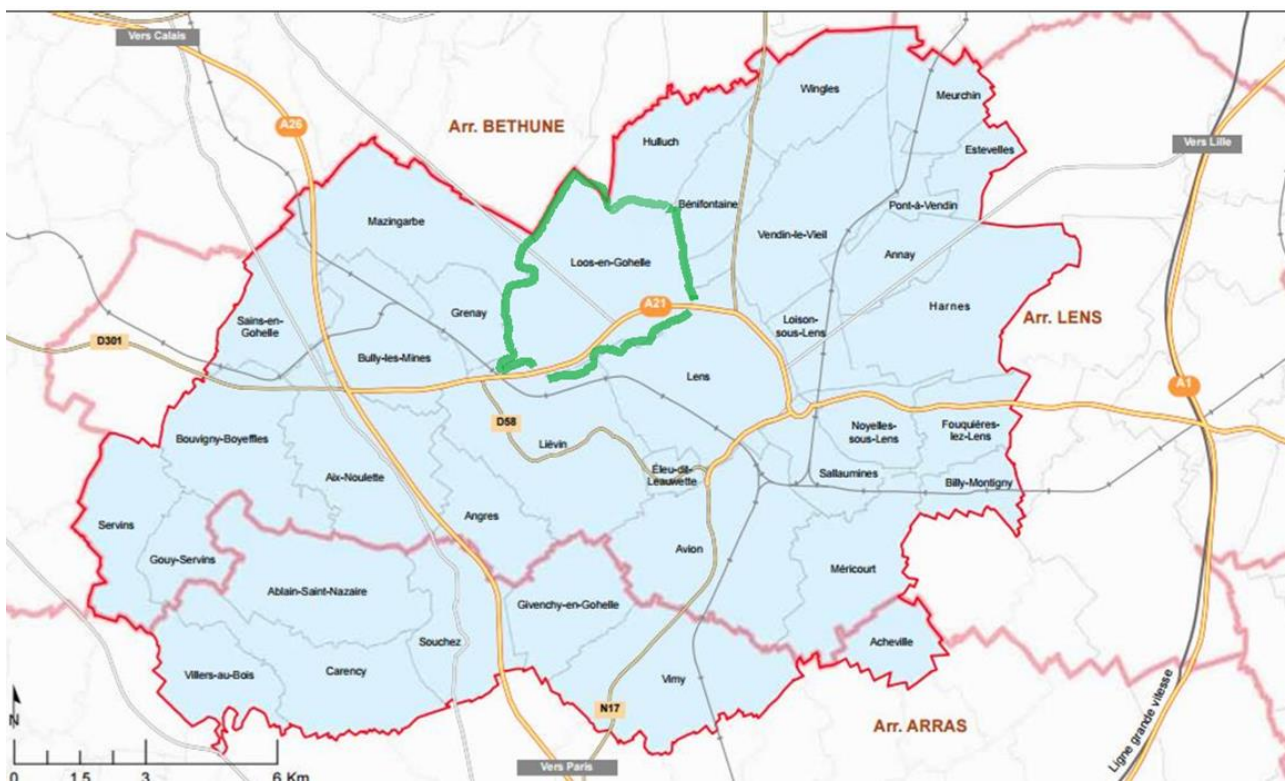


Figure 3: Loos-en-Gohelle, commune de l’agglomération Lens-Liévin au cœur du bassin minier (site internet de la CALL)

Sous l'impulsion du maire écologiste Jean-François Caron, la commune a engagé sa transition en opérant la conversion d'un modèle de société non durable, fondé sur l'industrie du charbon, à un modèle soutenable post-carbone. Cette transition repose sur une stratégie de conduite du changement, l'implication des habitants étant la clé de voûte de la mise en place d'une multitude d'actions, fonctionnant de manière systémique et productrice de résultats concrets (Figure 4).



Figure 4: Les axes de la politique systémique de Loos-en-Gohelle et ses résultats concrets (Caron, 2017)

La mairie élabore alors une stratégie autour de la question agricole et alimentaire. Le programme VITAL (Ville en transition alimentaire), présente comme objectif une reprise en main de l'avenir alimentaire, à travers les nombreuses dimensions que recouvre ce concept (agriculture, économie, santé publique, lien social, environnement). Il propose de faire société autour de l'enjeu alimentaire avec, dès le lancement, la volonté de se développer plus largement à l'échelle de l'agglomération. Les ambitions sont l'instauration d'un modèle agricole durable en agriculture biologique (AB) par l'intermédiaire d'une structure coopérative (Biooos), de rendre les produits accessibles (livraison de paniers bios et locaux, cantine maternelle en AB) ou de mobiliser les habitants à travers un plan santé nutrition (Figure 5). L'alimentation est ainsi envisagée selon un point de vue systémique, comme « élément clé du mieux vivre ensemble, de robustesse des populations et des opérateurs économiques face aux crises, et enfin de transition écologique et sociale » (Christian du Tertre *et al*, 2015).



Figure 5: Le programme Vital mis en place par la mairie de Loos-en-Gohelle (ville de Loos en Gohelle, 2015)

Les Anges Gardins, historiquement implantés à Vieille Eglise, où ils ont participé à la mise en place d'un écopôle¹ alimentaire sur la Communauté de Commune de la Région d'Audruicq, s'installe alors à Loos-en-Gohelle afin d'accompagner la mise en place de la transition alimentaire. L'association devient l'opérateur central de ce système et se charge de l'animation générale. Pour cela elle met en place en novembre 2016 un opérateur de terrain, la microferme servicielle de cocagne en Gohelle. Son rôle est de développer le système alimentaire local mais également d'accompagner les mangeurs dans l'évolution de leur alimentation. Cette microferme est un espace de production biologique de fruits, complémentaire avec les productions locales traditionnelles. La mairie de Loos leur met également à disposition des espaces verts de la commune pour développer la production locale, tout en permettant aux habitants de participer à des chantiers coopératifs de jardinage.

Pour accompagner la production s'instaure un modèle de commercialisation et de distribution. Une seconde structure intervient alors. Terre d'Opale est un regroupement de producteurs en agriculture biologique locaux qui forme un véritable réseau sur le territoire. Il permet la distribution de paniers bio sur le littoral de Dunkerque, Boulogne et son arrière-pays. L'approvisionnement s'effectue à partir d'une plateforme de production et de diffusion de produits bio, locaux et solidaires. Dans le cadre d'un transfert de compétence vers le bassin minier, Terre d'Opale duplique son dispositif, dans le bassin minier, sous l'appellation de Terre de Gohelle (Biais *et al*, 2017).

Des limites apparaissent cependant rapidement au vu notamment de l'espace agricole disponible sur Loos pour développer un véritable système alimentaire. Les conclusions tirées de cette première étape sont unanimes : un changement d'échelle est nécessaire. L'intercommunalité est alors dans la ligne de mire. De plus, pour massifier la demande en bio, les écoles, collèges, et lycées pourraient représenter un débouché significatif et promouvoir la conversion des agriculteurs grâce à ce contexte rassurant. Ce qui implique à nouveau un réagencement d'acteurs qui peut être porté par les intercommunalités (CERDD, 2016). Un rapport de recherche du programme VITAL, réalisée par les laboratoires CLERSE² et ATEMIS³, tire également cette conclusion (Du Tertre *et al*, 2015).

¹ L'Ecopôle alimentaire de la région d'Audruicq est un centre de ressource et de développement de nouvelles activités agrorurales et d'appui aux systèmes alimentaires locaux voulu par la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA).

² Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Economiques

³ Analyse du Travail et des Mutations dans l'Industrie

1.1.4. Une stratégie qui s'étend à l'échelle de la CALL, à travers l'Archipel Nourricier et la mise en place du SATD

Alors que des limites sont observées quant à l'échelle du projet, il suscite alors l'intérêt de la CALL qui souhaite également développer une politique agricole et d'alimentation autour des enjeux du bien-vivre alimentaire. Afin d'élargir ce projet à l'agglomération, les Anges Gardins doivent structurer leur processus de production et développer un complément de gamme sur les produits sensibles (à faible production locale) (Du Tertre *et al*, 2015). L'association développe alors le projet d'« Archipel Nourricier », qui s'étend sur les communes de Liévin et de Lens (Figure 6). Ce dernier, repose sur la mise à disposition volontaire de biens fonciers aux Anges Gardins par des propriétaires publiques ou privés, afin de les transformer en parcelles productives. Au-delà de la simple volonté de développer un système productif, l'objectif est de rendre la qualité alimentaire accessible économiquement et culturellement au plus grand nombre.

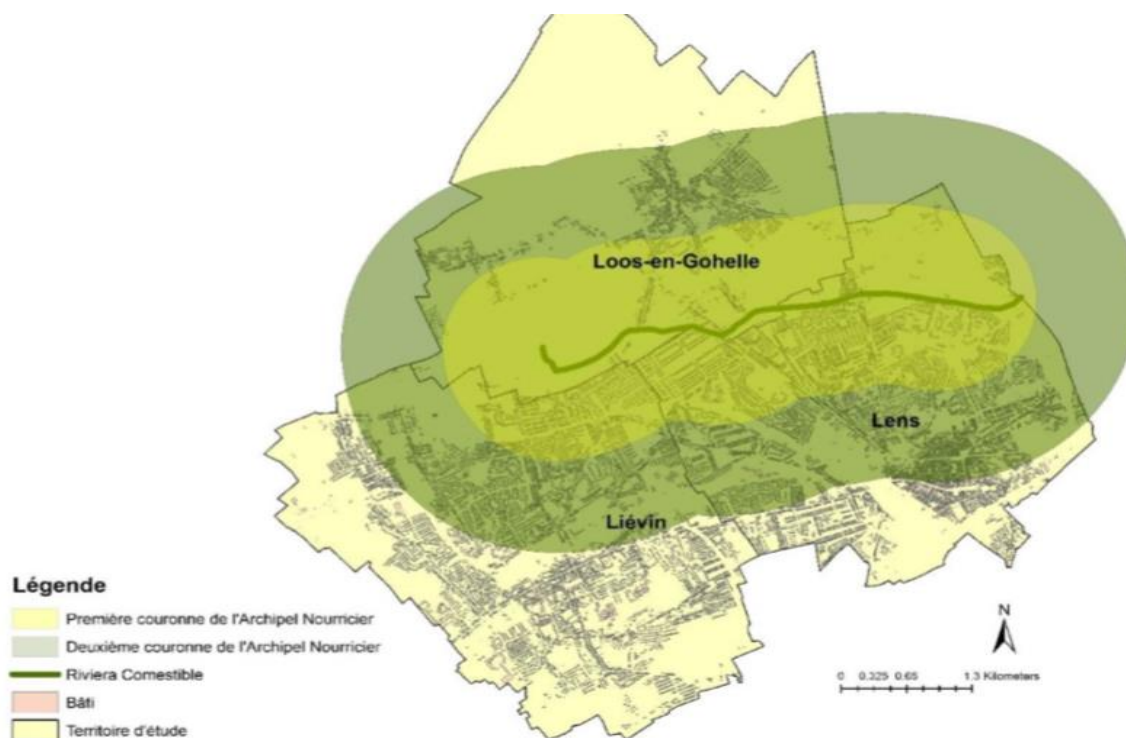


Figure 6: Le projet d'Archipel nourricier qui s'étend sur trois communes de la CALL et traversé par le cavalier minier (la riviera comestible)

Afin de rendre la production accessible à tous se développe en parallèle le projet MENADEL (Maison d'Echange pour de Nouvelles Activités et le Développement de l'Economie Locale). Ce tiers-lieu, situé sur la place de la mairie de Loos-en-Gohelle, agit en lieu d'échange de savoir-faire et a pour vocation de favoriser l'implication habitante. Chacun peut, selon ses besoins ou ses possibilités, bénéficier ou offrir une variété de services.

Cette mise en système est marquée par des flux, comptabilisés par la MANNE. Créée par les Anges Gardins en 2018, cette monnaie permet de reconnaître l'engagement des adhérents, qui participent au développement de la micro-ferme notamment via la participation à des chantiers coopératifs de jardinage. Il s'agit donc d'un marqueur d'échanges, comptabilisés en temps consacré à une activité (1 heure d'engagement = 40 MANNES). Elle permet alors aux participants d'obtenir des paniers de fruits et légumes complets en échange de leur investissement et donc de rendre les produits accessibles.

La mise en place de paniers solidaires poursuit également cette volonté de rendre l'alimentation accessible à tous (Figure 7). Depuis 2015, l'association Les Anges Gardins participe au programme national d'accessibilité alimentaire "100 000 paniers solidaires", lancé par le réseau Cocagne en 2010, avec un nouvel objectif d'autant de paniers distribués à l'horizon 2022. Ce sont des paniers proposés pour les personnes à faibles revenus, grâce au soutien de l'Etat. D'une valeur marchande de 10 euros, ils sont co-financés à la fois par le réseau Cocagne, la structure partenaire (ex : CCAS) et l'abonné. Ce dernier participe à hauteur maximale de 33 % du prix normal d'achat du panier. Ce dispositif permet ainsi à des ménages en situation difficile d'avoir accès, chaque semaine via un système d'abonnement, à des fruits et légumes bio et de qualité. Un partenariat s'est ainsi construit avec le CCAS de Lens pour assurer un co-financement de ses paniers. En 2019, les Anges Gardins ont distribué 1 536 paniers solidaires et ont mené une douzaine d'ateliers cuisine (Les Anges Gardins, 2019). Une étude d'impact social menée par l'agence Phare montre l'efficacité des paniers solidaire dans le changement de pratiques alimentaires : 77 % des répondants accordent plus d'importance au fait de manger bio et 85 % sont au fait d'acheter des fruits et légumes de saison. Ce changement de pratiques s'étend aussi aux proches des abonnés : 72 % d'entre eux affirment que leurs proches aiment de plus en plus les légumes grâce au panier (Agence Phare, 2018).



Le Réseau Cocagne a mis en place les Paniers Solidaires pour répondre aux enjeux suivants :

- Donner accès à des **légumes frais et diversifiés de qualité** pour tous
 - Proposer une aide alimentaire dans un **cadre digne** (panier payant, à retirer au même titre que tout adhérent à un Panier Cocagne)
 - **Favoriser l'autonomie alimentaire** au travers d'actions d'échanges en matière d'alimentation (cuisine, préparation, conservation) en associant le rite culinaire au plaisir, au bien-être et à la convivialité.
- Cet accompagnement alimentaire est réalisé par des professionnels de la nutrition et de l'insertion socioprofessionnelle (CESF, diététiciens, etc.).*

Figure 7: Les paniers solidaires du Réseau cocagne mis en place sur la CALL (Réseau Cocagne)

La CALL insère alors l'Archipel Nourricier dans son processus de création d'un système alimentaire territorial durable (SATD). Cette nouvelle politique alimentaire, mise en place en 2018, vise à développer un nouveau modèle économique autour de l'approvisionnement local, en intégrant les enjeux sociaux et environnementaux. Ce programme, lauréat du Programme National pour l'Alimentation 2018-2019, prend forme autour de quatre axes stratégiques ; développer la production locale et la biodiversité, intensifier l'approvisionnement local et de qualité pour la restauration hors domicile, se concentrer sur le volet foncier, sensibiliser les habitants.

Trois projets sont particulièrement mis en avant par l'agglomération (Lens Liévin Agglo, 2019). Le développement d'une zone maraîchère à Loison sous Lens, une zone agricole bio à Wingles et enfin le projet d'Archipel Nourricier.

1.1.5. L'Archipel Fruitier, un projet issu d'une réflexion aboutie et d'un partenariat inédit

L'Archipel Fruitier se construit dans la poursuite de l'ensemble des démarches présentées précédemment. Le projet consiste en la mise à disposition de friches délaissées sur la cité des Provinces, par le bailleur social SIA. La surface de ces terrains (1000m², 1800m², 6000m²) offre de belles perspectives de production (Figures 8 et 9).

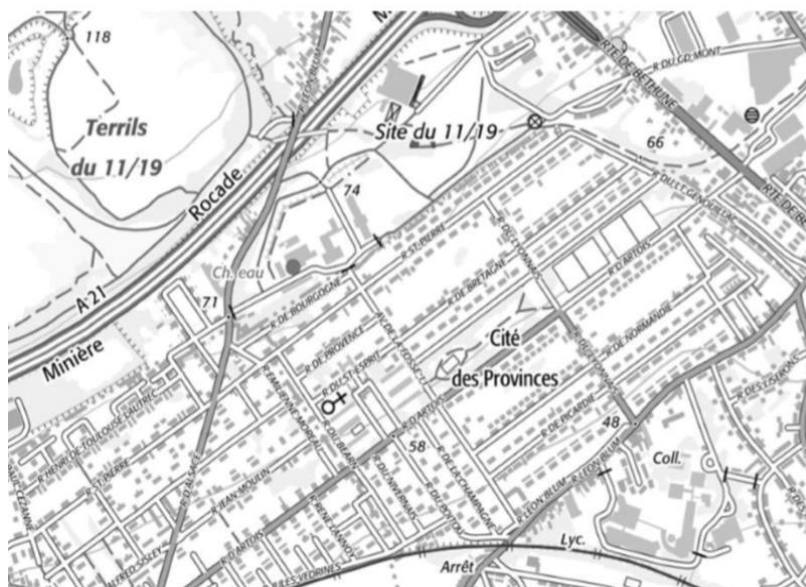


Figure 8: Situation géographique de la cité des Provinces, à proximité du 11/19 et de Loos en Gohelle (Mortelette, 2020)

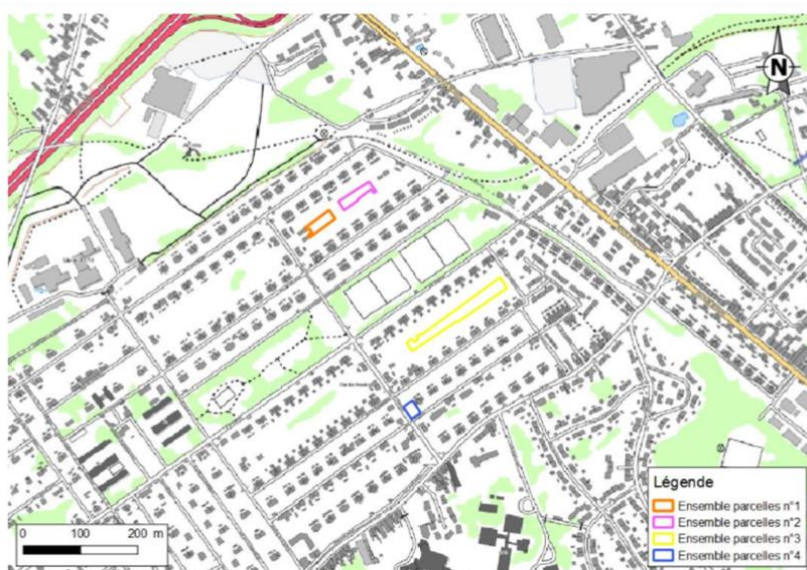


Figure 9: Les friches délaissées mises à disposition des Anges Gardins sur la cité de Provinces (AggroParisTech, 2020)

Une stratégie de mise en culture est alors développée : favoriser l'accès aux fruits peu produits dans la région :

« J'ai été plus attentif à la filière qui était en difficulté, en tension économique, je parle de fruit bio, qu'en effet il y a une croissance de la demande de fruits que les producteurs n'arrivent pas à accompagner. Et la filière dans le sud de la France se casse la gueule à cause du dumping espagnol alors qu'on ait que pour eux ce sera compliqué de produire du bon fruit pour tout le monde et qu'il y aura bientôt la problématique de sécheresse » (Entretien n°9).

De plus, cette stratégie se veut complémentaire à la production locale biologique (Bioloos), orientée vers les légumes. L'Archipel Fruitier se met alors en place sur le même mode opératoire (des chantiers coopératifs avec les habitants) au niveau de la cité des Provinces. Il fait donc partie intégrante du projet d'Archipel Nourricier (Figure 10).

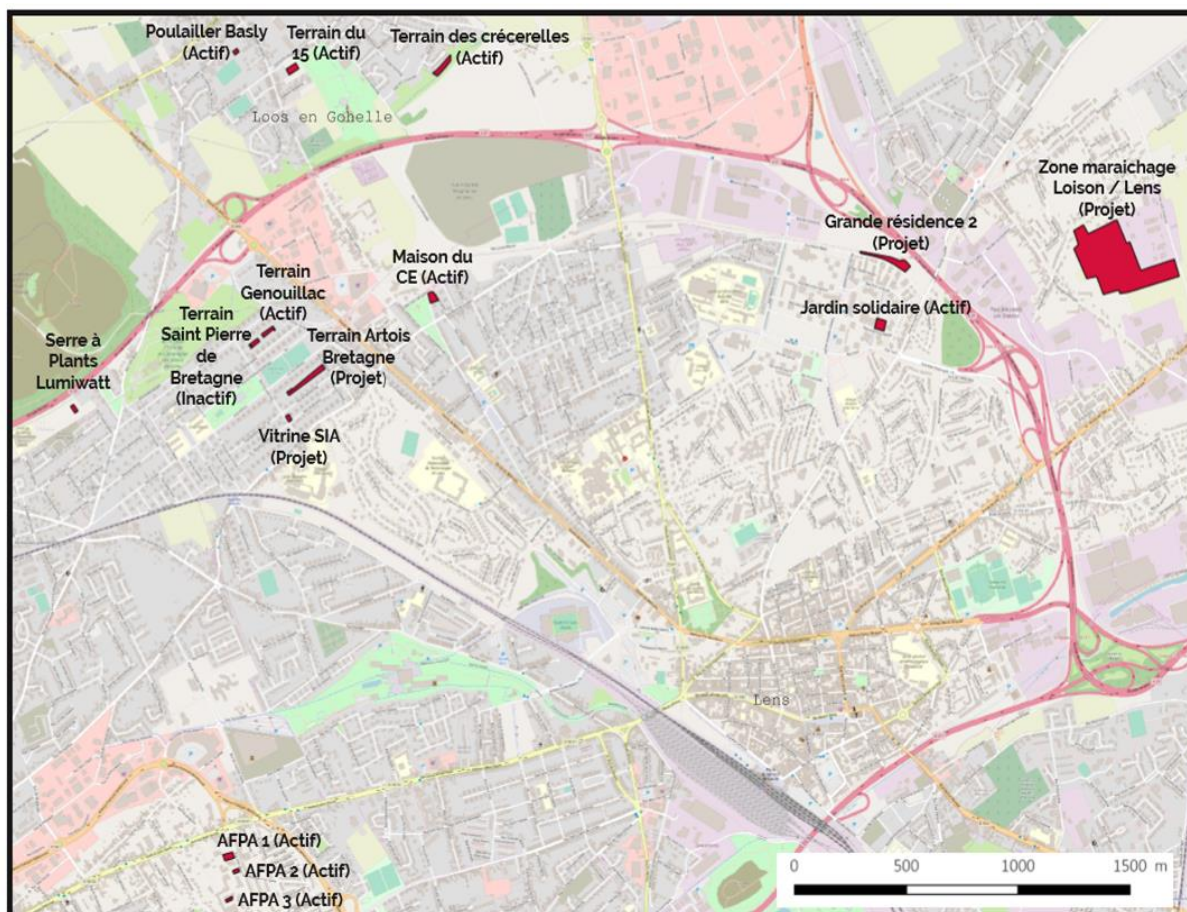


Figure 10: Le projet d'Archipel Nourricier des Anges Gardins. Les terrains Genouilleac, Saint Pierre de Bretagne, Artois Bretagne et Vitrine SIA sont situés sur la cité des Provinces

Le développement d'un Archipel fruitier sur la cité des Provinces s'inscrit donc complètement dans la dynamique territoriale agricole et alimentaire de la CALL. Sa mise en place répond aux objectifs liés au développement d'un système alimentaire territorial durable, en accroissant la production biologique locale, et en ayant la volonté de rendre accessible cette alimentation aux plus précaires. Cependant, le SATD reste cependant aujourd'hui limité dans sa mise en place :

« Franchement le SATD il n'y a pas grand-chose d'abord il est au point mort parce qu'il y a eu les élections municipales qui se sont tenues mais on n'a pas eu de second tour et parce que les équipes en place n'ont pas pu être confirmées par le Conseil Municipal. » (Entretien n°7).

De plus, le poste de responsable du SATD au niveau de l'agglomération est vacant depuis quasiment un an, ce qui ralentit évidemment les démarches. De plus des limites importantes existent également au niveau de Loos-en-Gohelle :

« On est encore loin dans les faits d'une ville résiliente par le développement durable et elle est notamment pas du tout autonome sur les questions alimentaires. » (Entretien n°7).

La production est encore loin de répondre aux besoins du territoire, de nombreux agriculteurs n'étant pas favorables à une modification de leurs pratiques (et donc de passer en AB). De plus la modification des pratiques alimentaires est aujourd'hui difficilement évaluable :

« On est sûr de l'IDH⁴ on développe du bien-être, de la résilience mais c'est vraiment difficile à évaluer » (Entretien n°7).

⁴L'Indice de Développement Humain est un indicateur qui vise à mesurer le niveau de développement humain d'un territoire à partir de trois dimensions : le niveau de vie, l'éducation et la santé

1.2. La revalorisation du patrimoine minier, un enjeu déterminant pour le territoire

1.2.1. La longue mise en place d'un processus de revalorisation du patrimoine minier

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est un large espace géographique de plus de 1 200 km² (Figure 11) impacté par l'extraction de charbon de 1660 à 1990. Ces trois siècles d'exploitation ont profondément et durablement marqué ce territoire. Cette période s'est donc caractérisée par un développement non-durable reposant uniquement sur la matière première. L'exploitation charbonnière a modifié le paysage et la morphologie urbaine, l'aménagement du territoire étant le fruit des compagnies d'exploitation minière.



Figure 11: Le bassin minier du Nord-Pas de Calais (Pôle métropolitain de l'Artois)

Dans un premier temps, en 1990, lors de l'arrêt de l'exploitation minière, on retrouve une volonté, chez la population et les pouvoirs publics, d'effacer les traces de ce passé minier. Les terrils, les anciens carreaux de mine et les cités ouvrières constituaient les principaux héritages caractéristiques, longtemps considérés comme peu attractifs qu'on cherchait à faire disparaître (Deshaies, 2008). Ces anciennes régions minières ont souvent difficilement surmonté la disparition de leurs activités traditionnelles et le paysage minier porte aussi en lui « un certain nombre de souffrances culturellement transmises, souffrances accentuées par les crises, la désindustrialisation, la conjoncture économique actuelle, et encore très vives » (Deshaies, 2006). Cependant, dès les années 2000 se manifeste une prise de conscience croissante de l'intérêt de ce patrimoine. En effet, le paysage physique et culturel (humain, immatériel, symbolique) du bassin minier pourrait être un vecteur de développement du territoire.

Le traitement de ces paysages fossiles, stigmates de l'effondrement d'un système, s'avère d'autant plus indispensable que ceux-ci présentent des traits dissuasifs pour les investisseurs. Ces formes peu engageantes, en particulier les friches industrielles et urbaines, les décharges et les espaces dégradés compromettent l'installation de nouvelles activités en conférant à ces lieux une image négative et répulsive (Baudelle, 1995). Préserver et valoriser le patrimoine minier tout en tirant parti des qualités architecturales, urbaines et paysagères des cités, permettrait de repenser l'attractivité résidentielle, de favoriser la mixité sociale, de créer un environnement de qualité et à réussir l'ouverture du territoire (MBM, 2008). Cette volonté de réhabiliter a également pour but d'impliquer les habitants et de faire évoluer leur représentation du territoire. Pour redynamiser il faudra passer en premier lieu par un changement de regard des habitants sur eux-mêmes, qui avaient jusque-là une image de soi dégradée, ainsi que les paysages dans lesquels ils habitent. (Chibani-Jacquot 2015).

Les acteurs locaux se sont alors mobilisés pour mettre en place un nouveau projet pour le bassin minier, symbolisé par la création de la Mission Bassin Minier dans le contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, pour appuyer la mise en œuvre d'un programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique. Est alors envisagée, dès 2003, la proposition d'une candidature pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Derrière cette candidature l'objectif déclaré est d'obtenir les moyens d'une gestion adaptée pour protéger et tirer parti de cet héritage. L'inscription au titre de « paysage culturel évolutif » est accordée en 2012. La cité des Provinces est une des cités inscrites. La Mission Bassin Minier se présente comme l'outil principal d'aménagement pour développer et promouvoir le territoire. Elle entreprend tout un panel d'action et d'assistance sur des sujets tels que l'urbanisme durable, le patrimoine, l'environnement et les risques, la promotion du territoire. Si les initiatives sont multiples, certaines s'inscrivent directement en lien avec la cité minière des Provinces.

1.2.2. Le patrimoine bâti, un premier axe des politiques de réhabilitation

Les politiques de revalorisation s'orientent dans un premier temps vers le patrimoine bâti. De nombreuses constructions sont typiques de l'époque minière que ce soit les habitations (corons, cités pavillonnaires, maisons des ingénieurs) ou les tours et sites d'extraction.

Cinq grands sites miniers qualifiés d'emblématiques, incarnant à la fois la mémoire et l'avenir du territoire, sont alors réhabilités. Parmi eux, quatre fosses d'extraction (11-19 à Loos-en-Gohelle, 9-9bis à Oignies, la fosse d'Arenberg à Wallers et la fosse Delloye) ainsi que la cité minière des électriciens à Bruay-la-Buissière. A travers ces réhabilitations commence ainsi le développement d'une activité touristique. Le site du 11/19 correspond à la fosse où travaillaient les mineurs des Provinces et se trouve donc à proximité directe de la cité (Figure 12).

Il dispose d'un chevalement et d'une imposante tour d'extraction en béton, la seule de la sorte conservée sur le territoire. La base est devenue un pôle de référence du développement durable et accueille entre autres le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Chaîne des Terrils » (CPIE), la Scène Nationale du Pas-de-Calais « Culture Commune », le Centre de Création et de Développement des Eco-Entreprises (cd2e), le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) ou encore le cluster Ekvation pour un bâtiment durable.



Figure 12: La base du 11/19, les terrils jumeaux et la cité des Provinces devant les terrils

Après cette première dynamique, a été mis en avant la valorisation des cités minières à travers le projet des cités pilotes. Il a permis de rénover des maisons, de repenser leur intérieur, d'améliorer la qualité des espaces publics tout en mettant en valeur le patrimoine. Des expériences récentes montrent aussi que l'isolation des maisons des mines par des éco-matériaux permet de faire des économies d'énergie tout en préservant l'environnement. 5 cités minières reconnues pour leur valeur patrimoniale exceptionnelle ont été choisies dans un premier temps comme terrain de cette expérience, qui a vocation à s'élargir sur d'autres territoires (MBM, 2017).

1.2.3. L'environnement et les jardins, des parties intégrantes du patrimoine minier

Au-delà des nombreuses constructions, l'exploitation a entraîné une modification conséquente de l'environnement. Le paysage a ainsi été marqué par cette période minière et les terrils en sont sûrement l'exemple le plus percutant. Ces dépôts de schiste forment une chaîne montagneuse qui prédomine dans l'horizon du bassin minier. La mise en valeur de ce patrimoine s'est réalisée à travers le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de la chaîne des terrils.

L'objectif principal de cette association est de préserver la mémoire et de faire découvrir ces monuments, afin de transformer ce qui semble un handicap en atout pour la région. Certains terrils, reconquis par une flore originale, ont été aménagés pour la promenade et servent ainsi d'espaces récréatifs pour les habitants. La chaîne des parcs vient directement intégrer la trame verte et bleue du bassin minier instaurée par la Mission Bassin Minier en 2003 (Figure 13). Ce projet consiste également à mettre en valeur les cavaliers miniers et les terrils en créant des espaces de nature et de loisirs entre eux. Les deux terrils jumeaux du 11/19, les plus hauts d'Europe, sont ainsi situés à proximité immédiate de la cité des Provinces. Un des cavaliers miniers allant de cette zone d'extraction jusqu'au centre de Lens est un réservoir de biodiversité particulièrement important sur le territoire, et traverse le quartier.

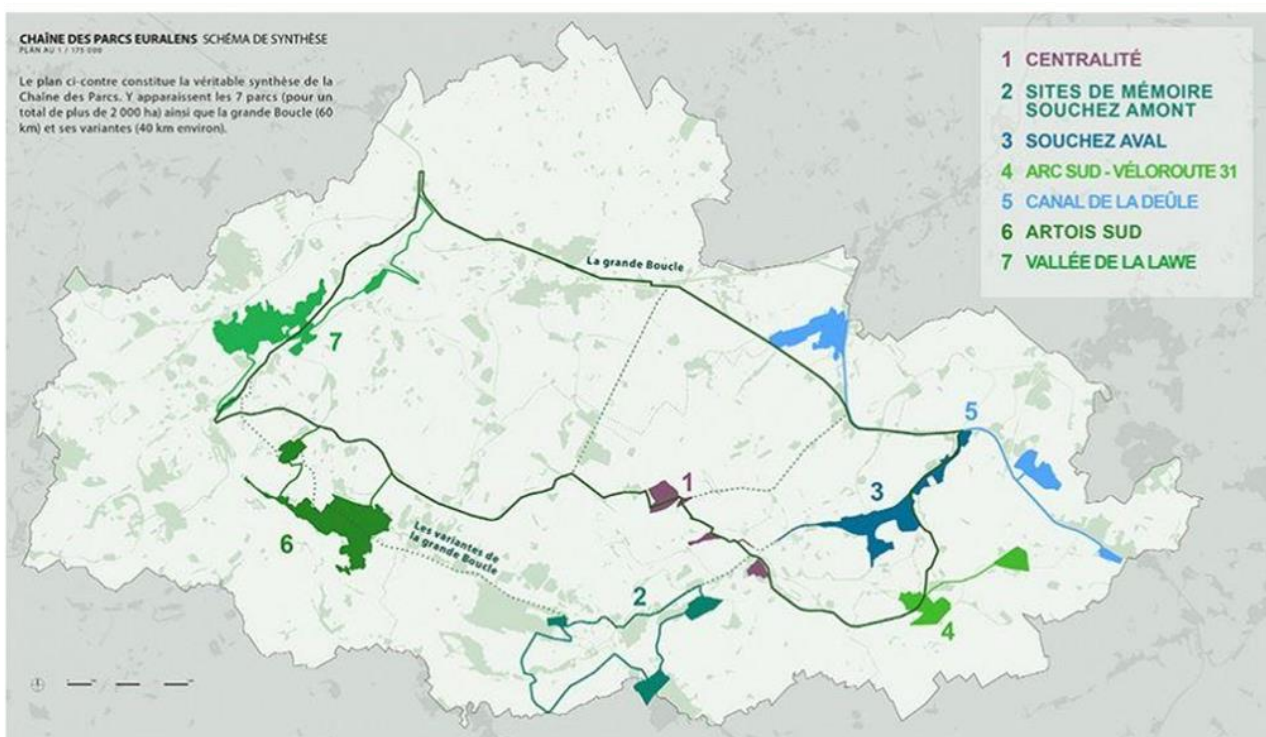


Figure 13: La chaîne des terrils, partie intégrante de la trame verte et bleue (site internet du CPIE)

L'environnement minier était également caractérisé par la présence de nombreux jardins dans les cités pavillonnaires ou les cités ouvrières. Cette dimension du patrimoine est également prise en considération dans les politiques publiques. Le projet de la CALL « Art de Jardin en Sol Mineur » en 2016 va dans ce sens (Figure 14). Le but est d'offrir la possibilité aux habitants des cités minières de se réapproprier et de réinvestir leurs jardins. La démarche souhaite favoriser, le partage et la mise en valeur des expériences de ces habitants ainsi que des acteurs institutionnels et culturels du territoire.

Dans la présentation du projet la CALL met en avant l'idée de développer l'agriculture urbaine à partir des jardins délaissés.



Figure 14: La photo de couverture du projet d'Arts de jardin en sol mineur prise sur la cité des Provinces

1.2.4. La réhabilitation du patrimoine minier, un enjeu toujours central des politiques publiques

Cette dynamique en faveur du renouveau du bassin minier et de son patrimoine culturel se confirme avec le temps, les défis à relever étant encore importants. Ainsi un nouveau programme a été récemment lancé pour poursuivre cette dynamique. L'Engagement pour le renouveau du bassin minier vise à accomplir la métamorphose du territoire sur dix ans. Signé le 7 mars 2017, il implique l'État et les collectivités locales.

L'Engagement concerne 1,2 millions d'habitants sur 250 communes du bassin minier dont Lens. Il déploie sur une dizaine d'années un programme transversal pour transformer durablement le territoire : logements et écoconstruction, patrimoine, transports, attractivité économique... Il s'agit de lever les obstacles à la mobilité et à l'emploi et de renforcer l'accompagnement des populations les plus fragiles, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'inclusion sociale. Un des premiers axes de cette initiative est la poursuite de la rénovation des cités minières (Figure 15).

On retrouve également la volonté d'associer les habitants au territoire. La question de la patrimonialisation du bassin minier et de la réhabilitation des cités minières est un sujet qui restera donc au cœur des politiques publiques de développement territorial dans les prochaines années.



LES 1^{ers} CHANTIERS

Rénover les cités minières en associant les habitants pour :

- > redonner du pouvoir d'achat aux locataires (économies d'énergie) par la réhabilitation de 23 000 logements en 10 ans (participations de 100 M€ de l'État, 30 M€ de la Région et des EPCI) ;
- > améliorer la qualité de vie ;
- > accroître l'attractivité résidentielle du territoire.

Figure 15: Plaquette de présentation du programme pour le renouveau du bassin minier

1.2.5. L'Archipel Fruitier, au cœur de la revalorisation du patrimoine minier

SIA détient la quasi-totalité des logements de la cité minière des Provinces à Lens. Elle se distingue par ses rues à angle droit et ses pavillons qui fonctionnent par sous-ensembles de 2 ou 3, entourés de jardins assez grands (Figure 16).

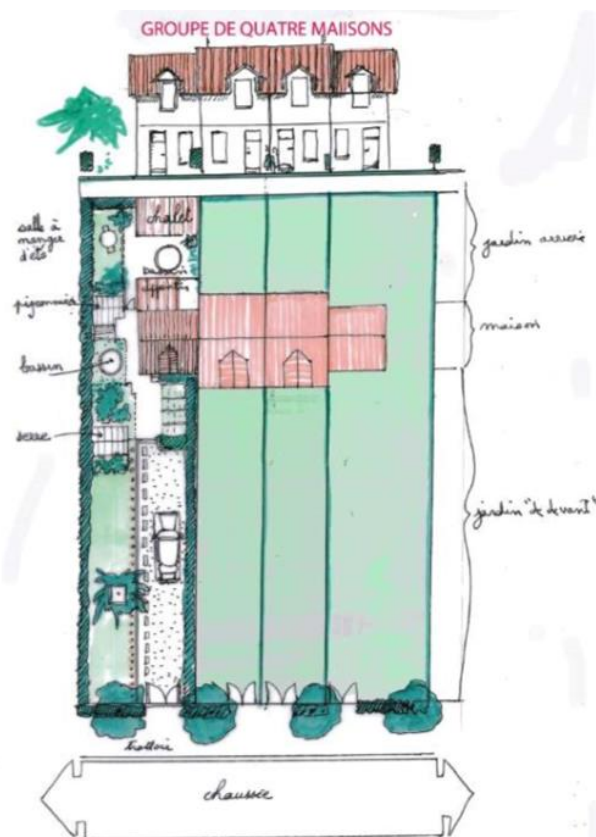


Figure 16: Dessin des groupements de maison de la cité des Provinces (Céleste P., 2020)

Elle se démarque également grâce à la richesse architecturale de ces maisons qui, sous une harmonie globale, possèdent toutes un détail qui les différencie les unes des autres (au niveau de la forme du toit par exemple). La plupart de ces petites maisons sont en briques avec parfois quelques détails en pierre meulière (Mortelette, 2018).

Située à une vingtaine de minutes à pieds du musée du Louvre-Lens, la cité fait partie d'un circuit patrimonial et touristique, mis au point par le label Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin (PAHLL), « De la mine au Louvre-Lens » qui passe par les hauts lieux du territoire liés à la mine. Ce circuit, balisé par plusieurs panneaux édités par la municipalité de Lens, est emprunté à la fois par des guides de l'office du tourisme de Lens et par des animateurs du label PAHLL (Figure 17).

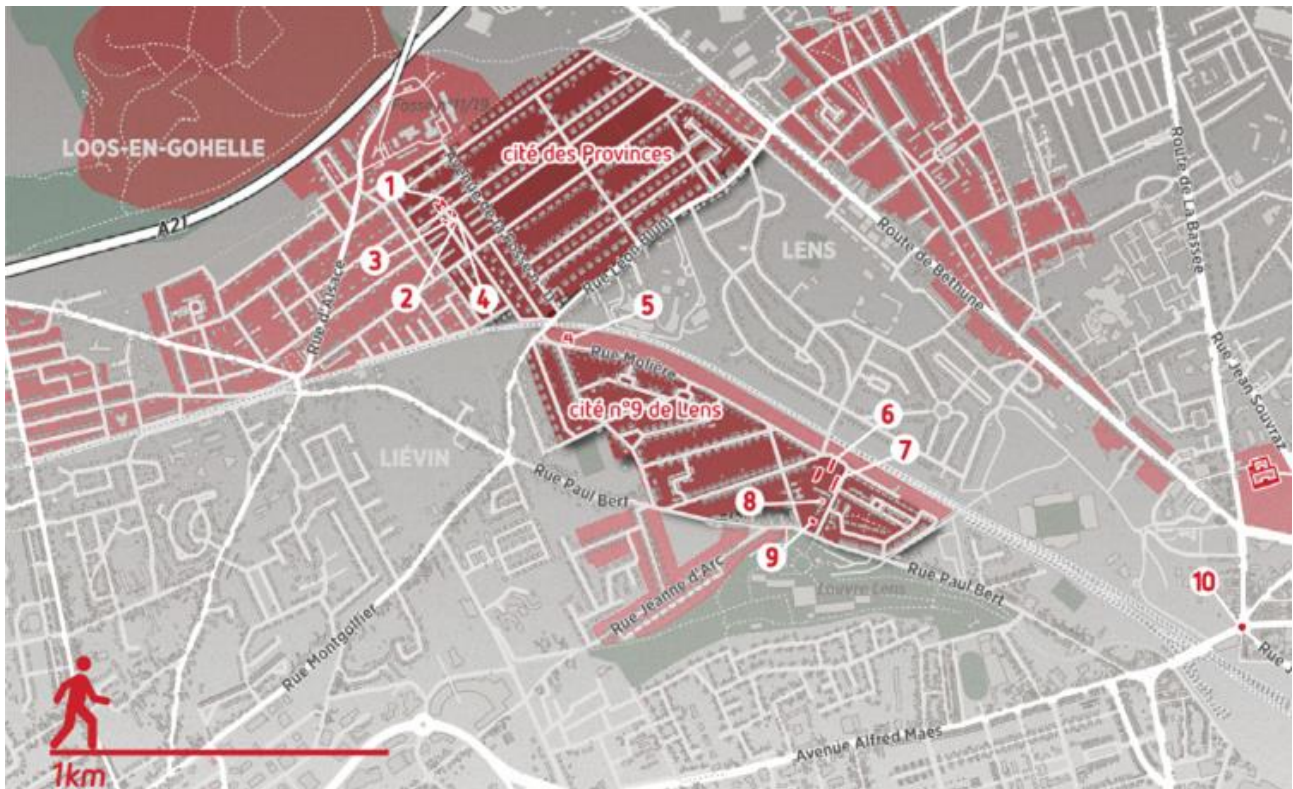


Figure 17: La cité des Provinces, au cœur du patrimoine minier (Les parties en rouges sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO) (Mission Bassin Minier 2018)

La cité des Provinces présente donc un intérêt certain pour le bailleur et la gestion de la cité est particulièrement surveillée par les pouvoirs publics. En 2015, des travaux sont lancés pour assurer la réhabilitation thermique des maisons de la cité des Provinces, ce projet devant se terminer en 2020. SIA s'intéresse alors progressivement à la situation des jardins privés, de plus en plus délaissés ou minéralisés, mais également aux friches présentes sur la cité. L'idée défendue est que les jardins occupent une place importante pour le patrimoine de la cité : « Je le dis depuis quelques années la réhabilitation ne peut pas se faire sans les extérieurs, sans les jardins » (Entretien N°15).

L'Archipel Fruitier s'inscrit donc complètement dans le contexte actuel de valorisation du patrimoine minier et poursuit la démarche des pouvoirs publics en intentant à la fois de redonner une utilité aux friches délaissés et en promouvant la pratique du jardinage. Le projet s'inscrit donc dans la continuité des processus actuels de patrimonialisation tournés à la fois vers le patrimoine bâti et vers l'environnement. Située à proximité même de hauts lieux touristiques du bassin minier que sont la base du 11/19 et les terrils jumeaux, la cité est également traversée par le cavalier minier et est donc au cœur de la Trame Verte qui traverse le territoire.

Si la valorisation du patrimoine minier se présente comme une opportunité touristique intéressante, ces activités pèsent encore très peu et n'emploient que 1,5 % des actifs occupés du territoire contre 2,4 % en moyenne régionale, et 4 % en moyenne française (PIVER, 2019).

Au-delà d'un simple attrait touristique, cette politique s'inscrit dans la volonté de changer le rapport au territoire des habitants. Ainsi une évaluation a été réalisée en 2019 par la Mission Bassin Minier pour déterminer le degré de connaissance et d'appropriation du territoire par la population et son évolution dans le temps. Ils en retirent que l'image du Bassin minier reste intimement liée aux valeurs humaines qu'il véhicule (convivialité, solidarité), à la présence du patrimoine industriel mais aussi à l'histoire personnelle des personnes interrogées. Ils en concluent que les efforts engagés depuis de nombreuses années sur le renversement de cette image portent leurs fruits, même s'il reste encore beaucoup à faire notamment auprès de la population locale, celle-ci ayant un rôle majeur à jouer en tant qu'ambassadrice de son territoire (MBM, 2018).

Cependant, on observe que la grande majorité des initiatives, en faveur du renouveau du bassin minier, n'intègrent pas les habitants dans les processus décisionnels ou de mise en place. Ce constat semble essentiel alors qu'on remarque que la valorisation obsessionnelle de l'héritage minier par les collectivités locales, peut également impliquer son effacement. L'anthropologue Marion Fontaine, en étudiant les impacts de la construction du Louvre-Lens, montre qu'il s'agit régulièrement de conserver la coquille industrielle (les éléments rentrants dans le dessein patrimonial) tout en poursuivant l'effacement de la figure du monde industriel pour entrer dans un « univers rêvé d'activités tertiaires, de tourisme et de cités connectées » (Fontaine, 2016). Or, la géographe Camille Mortelette, qui a accompagné le processus de réhabilitation autour de la cité des Provinces interroge ainsi, en reprenant les travaux portant sur la patrimonialisation sans appropriation, sur la possibilité d'un « non-effet Unesco » sur la cité des Provinces et ses habitants (Mortelette, 2018). Ces derniers seraient ainsi exclus des démarches et des décisions, et leur vie quotidienne peu impactée

1.3. L'Archipel Fruitier, un projet qui s'inscrit au carrefour de politiques de développement territorial

Le projet d'Archipel Fruitier s'inscrit, à travers les objectifs de ces deux porteurs principaux SIA Habitat et les Anges Gardins, dans la dynamique actuelle de ce territoire tant au niveau de la valorisation du patrimoine minier que du développement d'un système alimentaire territorial durable. La situation géographique de la cité rehausse d'autant plus ces enjeux. A proximité immédiate de Loos-en-Gohelle et du patrimoine minier historique, elle se situe au cœur géographique des politiques publiques de développement du territoire.

Mais bien plus que ces objectifs, les porteurs du projet revendiquent la volonté d'intégrer les habitants à son développement, et d'entraîner une évolution de leurs pratiques alimentaire. Or, on observe que si l'implication des habitants est partiellement présente à travers le programme VITAL, celle-ci est absente des autres initiatives. Pourtant, sur un territoire emprunté par le paternalisme minier, la place consacrée aux habitants est un enjeu particulièrement sensible :

« Il ne faut pas oublier qu'on est héritier de l'histoire du territoire avec un fort accent de paternalisme et qu'il faudrait réussir à se dépêtrer de cette verticalité. » (Entretien n°16).

En souhaitant positionner les habitants au cœur de la démarche, SIA et les Anges Gardins proposent donc une approche innovante. Celle-ci semble une condition nécessaire à la réussite d'un projet dont les objectifs sont de répondre aux enjeux territoriaux. Pour favoriser cette implication il s'agit cependant de comprendre qui sont les habitants du territoire.

2. Caractéristiques socio-économique et évolutions démographiques aux différentes échelles du territoire

La participation des habitants est centrale à l'Archipel Fruitier. Il convient donc de se poser la question de qui sont les habitants du bassin minier, et plus spécifiquement de la cité des Provinces, afin d'envisager dans quelles mesures un tel projet pourrait les intéresser. Pour cela je vais dans un premier temps, présenter les caractéristiques socio-économiques de la population du territoire, puis je m'intéresserai plus précisément aux habitants de la cité des Provinces grâce aux résultats des enquêtes de terrain.

2.1. Le bassin minier, un territoire en déclin démographique qui cumule les problématiques socio-économiques

Si l'aménagement du territoire de l'ancien bassin minier présente des spécificités historiques, il en est de même pour la population résidente. A cette échelle se concentre 1,2 million d'habitants ce qui représente 20 % de la population des Hauts-de-France. Le Bassin minier est un territoire densément peuplé (plus de 660 habitants/ km²) comparativement à la région Hauts-de-France (190 habitants/km²). Cette concentration est d'autant plus marquée sur la CALL, où elle dépasse les 1 000 habitants/km² (Mission Bassin Minier, 2018). À l'image des Hauts-de-France, le territoire souffre d'un déficit d'attractivité : chaque année, il y a davantage de départs que d'arrivées, surtout pour les 18-24 ans (- 1 650 personnes de cette tranche d'âge en 2016). À l'horizon 2050, selon les prévisions, la population stagnerait, alors qu'elle augmenterait légèrement au niveau régional (+ 0,1 %), et vieillirait. Une personne sur quatre serait alors âgée de 65 ans ou plus, soit un chiffre comparable au reste de la région (INSEE, 2019).

L'articulation entre une forte densité de population et l'arrêt de l'exploitation minière a accouché de problématiques socio-économiques importantes. Selon l'agence nationale de la cohésion des territoires, on retrouve un grand nombre de situation de précarité avec un taux de pauvreté⁵ de 23,1 % contre 14,5 % au niveau national (Figure 18). Ce taux élevé, souligne l'importance des difficultés économiques rencontrées par de nombreux ménages du bassin minier, et visibilise leur fragilité au quotidien. Si l'on observe les données de l'INSEE, il s'explique en partie par le niveau de chômage élevé (19,5 %), bien supérieur au niveau régional (17 %) et national (14 %).

⁵ Ce taux de pauvreté est calculé par l'INSEE par rapport au seuil fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian.

La dimension industrielle du territoire n'a pas disparu, ce secteur faisant encore travailler 64 800 personnes en 2015, soit 17 % des emplois du territoire contre 14 % en Hauts-de-France et 13 % en France métropolitaine (PIVER, 2019). Enfin, seuls 19 % des habitants sont diplômés de l'enseignement supérieur, 10 points de moins qu'au niveau national. Alors que la moyenne nationale est de 31 %, la population non scolarisée et sans diplôme du Bassin minier est de 37,7%, les communes du cœur urbain comme Lens dépassant les 40 %. (Mission Bassin Minier, 2018).

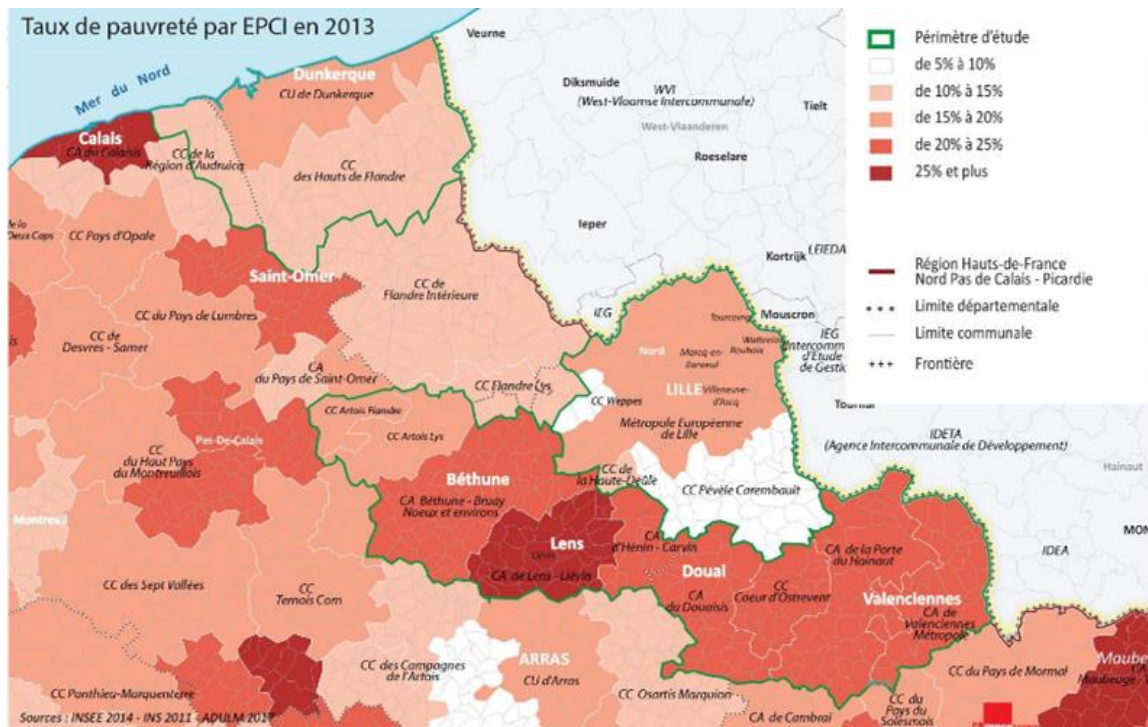


Figure 18: Le taux de pauvreté dans le bassin minier (INSEE, 2014)

Outre les difficultés liées à l'emploi, la population doit faire face à un grand nombre de problématiques sociales : ruptures familiales, scolarités courtes, maternités précoces, état de santé, accès difficile à un logement de qualité et à bas coût, précarité énergétique (INSEE, 2019). L'indice de développement humain (IDH-4) qui vise à mesurer le niveau de richesse et de développement humain d'un territoire construit autour de trois dimensions, le niveau de vie, l'éducation et la santé, montre une situation sanitaire et sociale du Bassin minier préoccupante. Cet IDH est parmi le plus faible des Hauts-de-France, région elle-même la plus fragile de France. Conséquences de ces difficultés sociales, la santé des habitants se trouve très dégradée. Sur la période 2009-2015, l'espérance de vie est de 74 ans pour les hommes et 82 ans pour les femmes, soit des niveaux atteints en France entre les années mi-1990 et fin 1990. Ces constats s'observent également en matière de surmortalité qui touche toutes les catégories d'âge (PIVER, 2019).

2.2. A Lens, une population à l'image de celle du bassin minier

Si l'on étudie les caractéristiques socio-économiques de la population lensoise, on retrouve une situation globalement similaire. Les données présentées ci-dessous, sont issues du dernier rapport de l'INSEE sur la ville de Lens, publié en 2016. A cette date, la ville comptait 31 000 habitants avec une densité très élevée de 2600 habitants au km². La population lensoise est en continuelle baisse depuis les années 2000, une tendance qui s'accélère ces dix dernières années avec une variation de (-)2,1 % entre 2011 et 2016, s'expliquant par le nombre élevé d'individus quittant le territoire, le solde naturel étant positif (0,3). La commune a ainsi perdu 25 % de ses habitants entre 1968 et 2016. Cette dynamique s'associe à un vieillissement croissant de la population voyant les tranches d'âges 45-69 ans et 60-74 ans progresser au détriment des tranches les plus jeunes. Ce vieillissement est également mis en avant par la répartition des CSP sur Lens. On retrouve ainsi 25 % de retraités.

A l'image du bassin minier, on observe un taux de pauvreté élevé qui atteint 32 %. Il est particulièrement élevé chez les moins de 30 ans où il atteint 43 %, et chez les 30-39 ans avec 41 %. Le taux de chômage a légèrement augmenté ces dernières années passant de 16,8 % en 2011 à 19,3 % en 2016. Le chômage est particulièrement élevé chez les 15-24 ans où il dépasse même 50 % pour les femmes. Si le niveau de scolarisation est de plus en plus élevé, 42% des habitants ne détiennent aucun diplôme ou au plus le brevet des collèges. Les habitants disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont eux les plus minoritaires (16%). La CSP majoritaire est celle des personnes sans activité professionnelle (26,6%), tandis que les employés (16,4%) et les ouvriers (16,9%) forment la majorité des catégories actives, largement devant les cadres et professions intellectuelles supérieures (3,9%). Les agriculteurs représentent seulement 0,1 % de la population, ce qui met bien en exergue la dimension urbaine de Lens, issue de l'essor industriel du XIX^{ème} siècle.

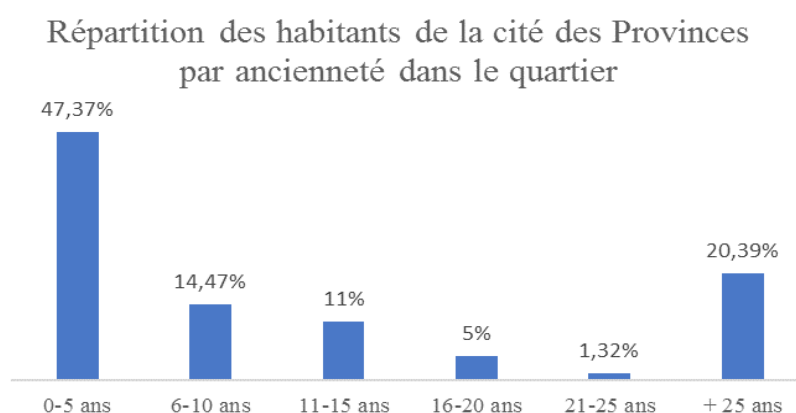
Cette présentation des caractéristiques démographiques et économiques de Lens montre bien leurs similarités avec le bassin minier. Les problématiques sociales et économiques sont conséquentes sur cette commune où le taux de pauvreté des habitants est élevé.

2.3. Dans la cité des Provinces, deux populations distinctes, également touchées par les problématiques socio-économiques

Il s'agit désormais de s'intéresser à la population directement concernée par le projet, les habitants de la cité des Provinces de Lens. Pour cela, je vais m'appuyer majoritairement sur l'enquête quantitative que j'ai réalisé en collaboration avec la seconde stagiaire ESO, et à laquelle 153 ménages ont répondu. Celle-ci pourra être mise en perspective avec une autre enquête effectuée en 2018 par SIA Habitat dans le cadre de sa politique de rénovation et d'isolation des logements portant sur 198 foyers. La cité des Provinces compte environ 600 logements, 25 % des foyers auront donc été interrogé, ce qui induit de relativiser les résultats.

Une population qui semble se répartir en deux groupes distincts selon l'ancienneté sur la cité

L'enquête menée par SIA Habitat montre que plus du tiers des habitants interrogés vivent dans le quartier depuis moins de 5 ans. Paradoxalement la seconde tranche d'âge la plus représentée est celle des personnes vivant depuis plus de 25 ans sur la cité (27%). Cette tendance est confirmée par mon enquête. On observe en effet une répartition originale des habitants, qui se divisent en deux populations selon l'ancienneté dans le quartier (Figure 19) : les personnes venant tout juste d'emménager et celles vivant depuis longtemps sur la cité. Afin de poursuivre la présentation du résultat des enquêtes, je vais effectuer un regroupement en deux catégories. Les habitants de longue date seront ceux qui vivent depuis plus de 15 ans sur la cité, les habitants récents seront ceux résidant depuis moins de 15 ans sur la cité. Le choix arbitraire de 15 ans permet de distribuer la population en deux parties bien distinctes. La faible représentation des variables centrales influera peu les tendances globales qui refléteront principalement les tendances des variables extrêmes et fortement représentées (0-5 ans et +25 ans).



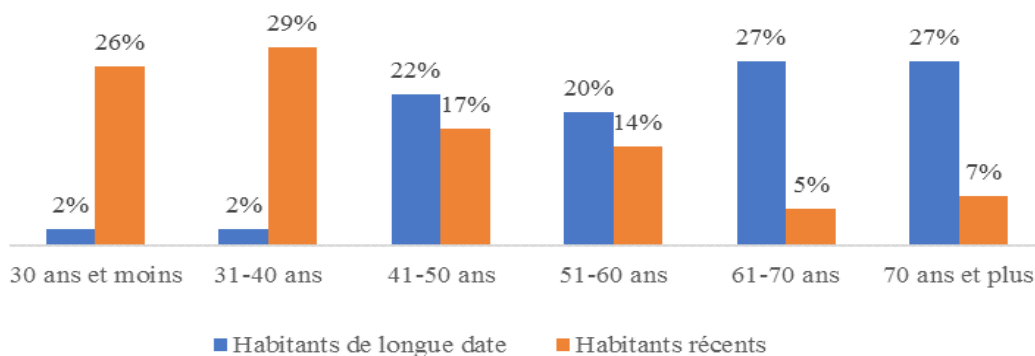
Source : Chavassieux M., Hervé E., (2020), *Enquête quantitative auprès des habitants de la cité des Provinces pour le projet d'Archipel fruitier, sur un échantillon de 153 habitants*

Figure 19

Des habitants de longue date beaucoup plus âgés que les nouveaux habitants

L'étude de l'âge montre une répartition égalitaire de la population selon les tranches d'âge. 20 % ayant moins de 30 ans, 22 % entre 30-40 ans, 18 % pour les 40-50 ans, 16 % pour les 50-60 ans. Une grande disparité apparaît cependant entre les deux groupes d'habitants. 55 % des habitants récents ont moins de 40 ans. Au contraire 54 % des habitants de longue date ont plus de 60 ans (Figure 20). Selon l'enquête SIA, la cité minière semblait vieillissante avec 55 % d'habitants de plus de 50 ans. Ces données nous permettent d'imaginer la tendance démographique. Les habitants de longue date vieillissent alors que les nouveaux arrivants qui ont généralement moins de 40 ans viennent contrer cette dynamique.

Répartition des habitants de la cité des Provinces par âge et ancienneté sur le quartier



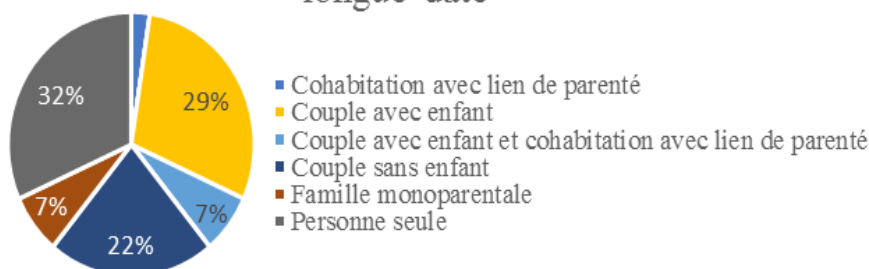
Source : Chavassieux M., Hervé E., (2020), *Enquête quantitative auprès des habitants de la cité des Provinces pour le projet d'Archipel fruitier, sur un échantillon de 153 habitants*

Figure 20

Une présence importante de personnes seules progressivement remplacées par des couples avec enfants

La composition des foyers varie également, selon les deux groupes identifiés. Notre enquête montre que la composition la plus fréquente est le couple avec enfant (37%) principalement constituée d'habitants récents de la cité (Figure 21). On retrouve ensuite les personnes seules, qui sont cette fois-ci majoritairement des habitants de longue date (Figure 22). L'enquête SIA réalisée deux ans plus tôt, met en avant la forte présence de personnes seules sur la cité (33%), ceux-ci étant les plus représentées. La baisse de la proportion de personnes seules pourrait donc s'expliquer par le remplacement progressif des personnes âgées par des couples. Enfin 18 % des foyers de la cité sont des familles monoparentales généralement arrivées récemment.

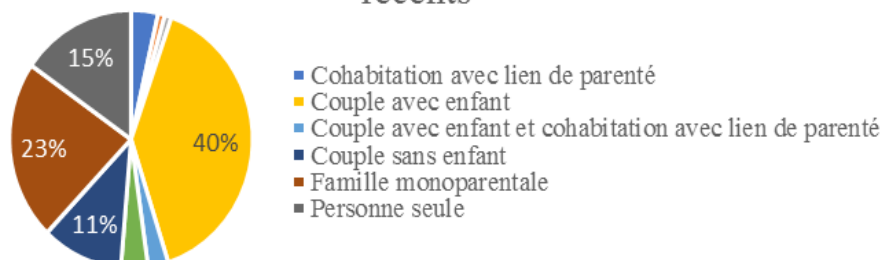
Composition des familles chez les habitants de longue date



Source : Chavassieux M., Hervé E., (2020), *Enquête quantitative auprès des habitants de la cité des Provinces pour le projet d'Archipel fruitier, sur un échantillon de 153 habitants*

Figure 21

Composition des familles chez les habitants récents



Source : Chavassieux M., Hervé E., (2020), *Enquête quantitative auprès des habitants de la cité des Provinces pour le projet d'Archipel fruitier, sur un échantillon de 153 habitants*

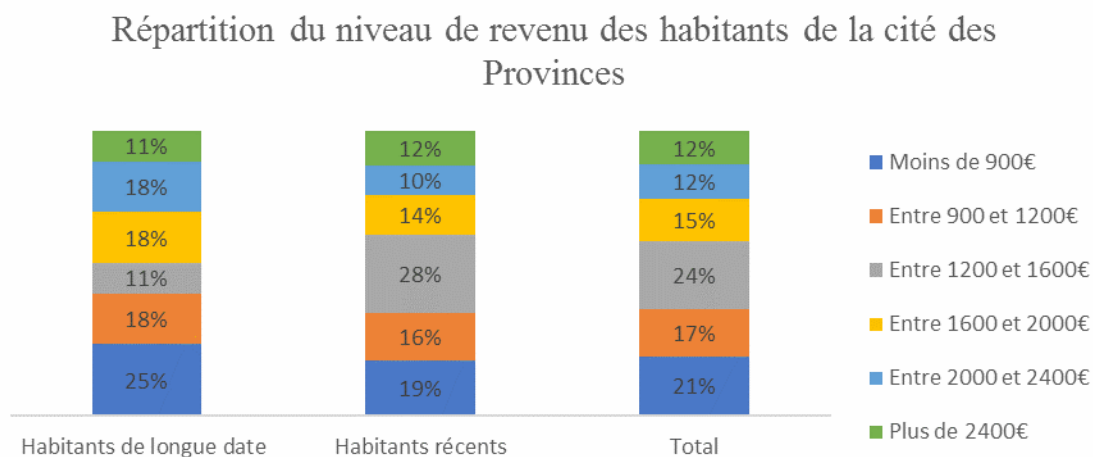
Figure 22

Des habitants de longue date principalement à la retraite et des habitants récents majoritairement salariés

Les habitants de longue date sont principalement des retraités (49%), mais on retrouve tout de même 32 % d'activité salariée. Au contraire chez les habitants récents, 47 % disposent d'une activité salariée. On observe également chez ce groupe une forte proportion de chômage ou d'invalidité (28 %).

Une population globale au revenu moyen faible fréquemment bénéficiaire d'aides sociales

La répartition des revenus, selon le groupe d'habitants, montre une distribution quasiment similaire avec un niveau de revenu moyen assez faible. Ainsi, 62 % des ménages interrogés gagnent moins de 1600€ par mois (Figure 23) et 11 % les habitants récents touchent des minimas sociaux. Un ménage sur 5 enquêtés compte également au moins un allocataire du RSA. La précarité des nouveaux arrivants vient donc s'ajouter à la pauvreté déjà présente. Ce mécanisme s'explique par l'accessibilité du logement minier pour les familles précaires. En effet, une fraction très défavorisée de la population peut entrer dans le parc minier, alors que l'accès à un logement dans d'autres segments du parc social lui est plus difficile (Frogez *et al*, 2010).



Source : Chavassieux M., Hervé E., (2020), *Enquête quantitative auprès des habitants de la cité des Provinces pour le projet d'Archipel fruitier, sur un échantillon de 153 habitants*

Figure 23

2.4. Une dynamique démographique propre à la cité, associée aux difficultés socio-économique du bassin minier

On observe que la cité des Provinces présente des caractéristiques similaires au bassin minier et à la ville de Lens, avec une précarité importante de la population. Le taux de pauvreté ou de chômage sont ainsi parmi les plus élevés du territoire français. Ce constat permet de supposer que la question économique est une préoccupation centrale pour les habitants. Cette dimension se retrouve dans le discours de SIA : « La population de ce quartier là leur préoccupation première c'est de se nourrir » (Entretien n°15). Un tableau d'indicateur comparant les différentes échelles du territoire permet d'illustrer cette situation :

	France (INSEE 2019)	Bassin Minier (INSEE 2019)	Lens (INSEE 2016)
Densité (km ²)	119	660	2600
Taux de pauvreté	14,5 %	23,1 %	32 %
Taux de chômage	14 %	19,5 %	19,3 %

Tableau 2 : Comparatif des données socio-économique France-Bassin Minier-Lens (Chavassieux M., 2020)

Une analyse plus approfondie des habitants des Provinces met en avant des caractéristiques spécifiques. Dans un premier temps, on trouve des personnes vivant depuis longtemps sur la cité, plutôt âgées, souvent seules, retraitées ou ayant-droits. Dans un second temps, les ménages récents de la cité sont principalement des couples avec enfants mais aussi des personnes seules ou des familles monoparentales. Ce groupe d'habitants se caractérise par la présence importante de chômeurs ou d'invalides. Cette disparité semble respecter la tendance du remplacement progressif des familles minières traditionnelle par de nouveaux entrants. Malgré une situation économique similaire, le profil familial de ces dernières n'est pas conforme aux caractéristiques des habitants des logements miniers.

« Maintenant c'est encore plus compliqué ce sont des familles socialement défavorisées qui ne se connaissent pas entre elles et beaucoup de familles monoparentales aussi. » (Entretien n° 10).

Une seconde différence importante est leur méconnaissance des cités minières. Alors qu'historiquement les nouveaux locataires avaient un lien avec les occupants traditionnels, des liens de parenté fréquents, un profil social analogue, et une proximité culturelle qui assurait une forme de transmission intergénérationnelle (Frogez *et al*, 2010), on ne retrouve pas cette dynamique ici.

En effet, si les nouveaux habitants sont originaires du bassin minier, ils vivaient précédemment dans d'autres types de logements sociaux, souvent des HLM, et ne connaissent donc pas les cités minières. Une personne interrogée allait jusqu'à déclamer :

« C'est un système de HLM dans une cité minière » (Entretien n°10).

Ils arrivent donc avec les mêmes problématiques socio-économiques, caractéristiques du bassin minier, mais sans la connaissance du territoire sur lequel ils s'implantent. L'évolution démographique de la cité permet également de relever deux points supplémentaires. La disparition croissante des habitants historiques marquera une étape majeure dans l'histoire de ce territoire, avec la disparition du patrimoine immatériel vécu des cités minières durant l'exploitation. L'ensemble du parc social sera ainsi inévitablement occupé uniquement par des locataires ordinaires d'ici dix ans (Céleste, 2020). Un second enjeu est l'évolution économique du territoire, les retraites jouant actuellement un rôle d'amortisseur social (Frogez *et al.*, 2010). Le repeuplement de la cité devra donc parvenir à créer un dynamisme économique local pour pallier au mécanisme de rente viagère des retraites. Cette analyse des caractéristiques socio-économiques et de l'évolution démographique de la cité des Provinces peut se résumer dans le schéma suivant :

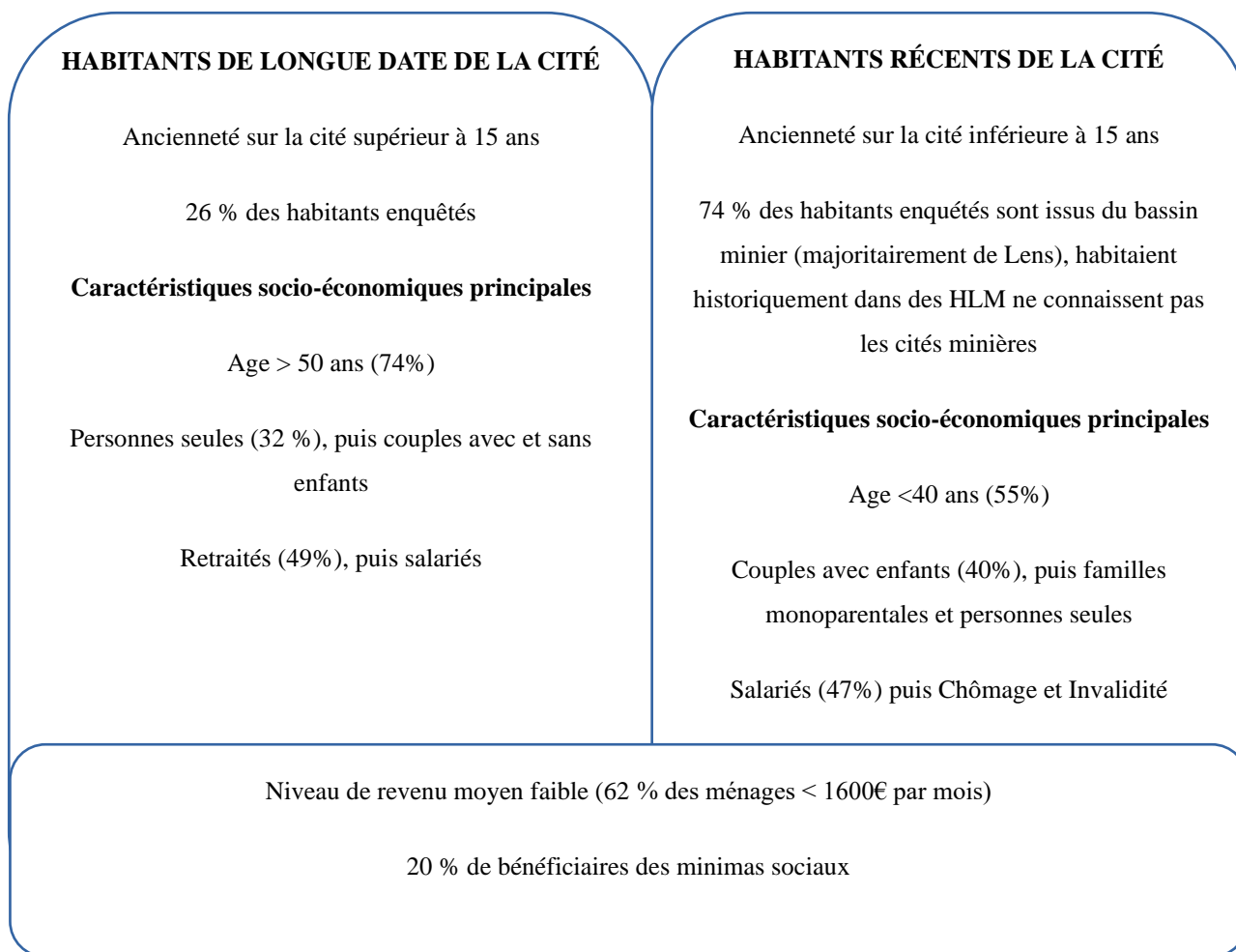


Figure 24: Synthèse du profil socio-économique des habitants de la cité des Provinces (Chavassieux M., 2020)

Cette partie a permis d’aborder les caractéristiques socio-économiques des habitants de la cité des Provinces et plus largement du bassin minier, mais également de dessiner la tendance démographique du quartier permettant de comprendre l’évolution actuelle de la population. Si l’on intègre ces conclusions à la réflexion autour du projet d’Archipel Fruitier, il s’agit de déterminer l’importance accordée au territoire par ces individus. L’intérêt porté à la mise en culture de friches, le jardinage, le lien au paysage ou l’investissement associatif découlent en effet directement du rapport entre territoire et habitants.

3. Le rapport des habitants au territoire

Les deux premières parties de ce chapitre ont permis de présenter à la fois l'environnement territorial dans lequel s'inscrit l'Archipel Fruitier, et les caractéristiques de la population à laquelle il se destine. Cette troisième partie aura donc pour but de faire la jonction entre ces deux dimensions, en étudiant le rapport qu'entretiennent les habitants de la cité des Provinces avec leur territoire. Mon approche prendra une perspective historique, afin de comprendre comment l'aménagement du territoire, spécifique aux cités minières, a influé les comportements sociaux, et comment ceux-ci ont évolué avec le renouvellement démographique présentée dans la partie précédente. En effet si la vie domestique des cités n'entretient qu'un rapport mémoriel avec le monde du travail houiller, le sentiment d'appartenir à un territoire héritier d'une tradition minière reste fort (Céleste, 2020).

3.1. Des Houillères à SIA Habitat, un rapport de défiance entre habitants et propriétaires

Les cités minières de Lens⁶ se caractérisent par leur origine patronale. Afin de rationaliser la production et de répondre à une demande croissante en charbon, les Compagnies se sont efforcées, dès les années 1820, de stabiliser la main-d'œuvre, en construisant des habitations à proximité immédiate des puits (Frogez *et al*, 2010). Les ouvriers étaient alors logés gratuitement par les compagnies minières en échange de leur travail. Le rapport au logement des habitants s'est donc construit sur une forme de dépendance à l'employeur. Si les patrons ont renoncé à faire de l'ouvrier un propriétaire en titre, ils se sont attachés à en faire un propriétaire fictif en lui fournissant un espace (maison et jardin) qu'il peut (ou doit) s'approprier, par un travail volontaire et gratuit d'aménagement et d'embellissement (Desbois *et al*, 2014). Si le rapport à l'employeur a disparu avec la liquidation des Houillères, la cité des Provinces est aujourd'hui la propriété quasiment exclusive du bailleur social SIA, ce qui peut entraîner une forme d'amalgame chez les habitants. On observe ainsi la persistance, chez une partie de la population, des mentalités et comportements issus du système paternaliste de la mine (Frogez *et al*, 2010). Ce constat s'est particulièrement confirmé avec le processus de réhabilitation lancée par SIA en 2015. On observe en effet une défiance généralisée envers le bailleur social, défiance clamée par les habitants et observée par les acteurs associatifs. Une association ayant développé des activités en commun avec SIA le met particulièrement en avant :

« Il suffisait de faire un flyer avec le logo SIA et c'était poubelle » (Entretien n°12).

⁶À Lens elles représentent 18 % du territoire communal et 27 % du patrimoine bâti (site internet de la mairie de Lens)

Cette attitude s'inscrit ainsi dans la continuité de la défiance historique des habitants envers les Houillères, à propos de leur gestion du parc locatif. En effet, la qualité des travaux effectués était souvent critiquée et les habitants vivaient très mal l'attitude des agents des Houillères et des entrepreneurs, accusés généralement de faire le travail sans se soucier d'eux. Les habitants peuvent ressentir, à cette occasion, qu'ils ne sont rien, dans ces maisons qui ne leur appartiennent pas (Desbois *et al*). Ce ressenti vis-à-vis des travaux a été exprimé de nombreuses fois, lors des discussions que j'ai pu avoir avec les habitants concernant les rénovations, ceux-ci m'invitant dans leurs maisons pour me montrer les problèmes qu'ils avaient engendré. Certains habitants expriment même un rejet encore plus fort qu'envers les Houillères :

« Au moins les Houillères conservaient leur patrimoine et entretenaient leur bien-être. Aujourd'hui il y a une grande négligence, SIA ils se résument à récupérer les loyers et puis c'est tout. » (Entretien n°17).

Ce fort sentiment de défiance envers SIA, qui s'inscrit dans la poursuite de la relation historique entre habitants et propriétaires sur les cités minières, est donc un facteur important dans la mise en place d'un projet co-porté par SIA et pourrait être un frein important à l'adhésion des habitants. Alors qu'un des objectifs du projet est de favoriser la pratique du jardinage chez les habitants, autant pour l'enjeu alimentaire que la valorisation de la cité, certains sont sceptiques sur cette initiative :

« Moi on me donne le logement à côté en location ce n'est pas moi qui vais louer un tracteur pour retourner la terre, je vais juste tondre la pelouse. Ce n'est pas ma maison non plus. Moi j'ai envie de dire si on leur donnait un jardin qui était à peu près en état de cultiver... » (Entretien n°5).

La question de l'investissement individuel, pour un foncier dont l'habitant n'est pas propriétaire, est donc centrale, d'autant que la relation bailleur-habitant est dégradée.

3.2. Les cités minières, un aménagement du territoire constructeur d'un fort sentiment d'appartenance qui se perpétue avec le temps

Les cités présentent également un fonctionnement social propre. Conçues pour loger à proximité des puits la population, elles ont aussi vocation à constituer de véritables centres alternatifs aux villes environnantes permettant l'organisation et le remodelage des pratiques ouvrières (Fontaine, 2013). Elles se sont ainsi construites selon un aménagement fermé à l'extérieur avec peu de portes d'entrée sur la cité. Sur la cité des Provinces, il n'existe aucune route permettant d'accéder à la cité sur ces faces nord-est, ce qui accroît ce sentiment d'enfermement. Située en périphérie du centre-ville de Lens, la cité des Provinces fonctionnait autrefois en relative autonomie grâce aux nombreux commerces et services qui étaient censés répondre aux besoins principaux des habitants (Mortelette, 2018). La perception des cités comme des quartiers indépendants se retrouve encore aujourd'hui :

« Lens ça fonctionne encore avec un gros sentiment d'appartenance au quartier, aujourd'hui encore c'est je suis du 9, je suis du 12, je suis du 14 » (Entretien n°14).

Cette dimension se retrouve même chez les enfants qui n'ont pas connu l'époque minière, comme l'évoque une institutrice de l'école située sur la cité des Provinces :

« Les enfants ils ont la logique des cités, il y a l'autre cité là derrière, la 4, et bien ils n'y vont jamais. Pour eux c'est une autre cité donc on n'y met pas les pieds » (Entretien n°10).

Le sentiment d'appartenance, induit par l'aménagement de la cité minière, semble donc toujours exister au niveau de la cité des Provinces, et pourrait être un véritable avantage pour l'appropriation d'un projet spécifique à cet espace.

3.3. Une forte solidarité historique qui disparaît avec le renouvellement démographique

Cet aménagement du territoire, dédié à l'exploitation minière, a entraîné une faible place accordée à l'individu, qui vit à travers une communauté et se fonde dans le groupe au travail, mais aussi chez lui : il fait partie d'un coron ou d'une cité (Baudelle, 2001). Le travail créait de véritables liens de solidarité entre les ouvriers qui partageaient leur journée de travail, leur labeur, leurs luttes mais aussi le devoir d'entretenir leur habitat. En découlait une société très encadrée, totalement prise en charge, conduisant à un déficit d'esprit d'initiative, à une absence de mobilité, mais aussi à des liens sociaux forts et à un sens appuyé du travail et de la discipline (Haerinck, 2016).

Cependant, la fin de l'exploitation charbonnière semble avoir fortement influé sur la solidarité construite autour du travail. Les liens sociaux forts, évoqués précédemment, ne pouvaient que se déliter avec la disparition du métier commun de mineur. L'ensemble des habitants vivant depuis longtemps sur la cité évoquent cette disparition du lien social et de la vie en communauté. On observe ainsi la disparition de l'ensemble du système de solidarité autant social que médical, découlant directement de l'activité minière, ainsi que la disparition des réseaux de sociabilité (Frogez *et al*, 2010). Le vieillissement et la diminution numérique rendent la population des ayants-droit de moins en moins revendicative, éloignant la tradition du « coron, chargé de mémoire sociale » (Baudelle, 2001) :

« Le lien social s'est perdu. On a plus les gens qui se côtoient qui se disent bonjour. C'est chacun pour soi et chacun reste chez soi. Il y a plus de problèmes de quartier que de vie de quartier et ça se ressent beaucoup plus. » (Entretien n°10).

Cette dynamique se couple avec l'évolution démographique de la cité. Les populations jeunes qui emménagent n'ont jamais vécu un tel système de solidarité, souvent par méconnaissance de l'héritage minier. Ils observent ainsi l'existence de ce lien social historique sans en faire réellement partie :

« Il y a des petits groupes qui se connaissent depuis longtemps car ils vivaient déjà sur la cité étant enfant. Après je suis là depuis 6 ans c'est bonjour au revoir » (Entretien n°1)

On peut aujourd'hui observer le délitement de cette solidarité au prisme de l'engagement associatif. Ainsi, dans l'enquête que nous avons réalisée, 85 % des habitants ne participent à aucune activité associative. Chez les personnes non engagées on observe que 60 % de celle-ci n'ont même jamais participé de manière durable aux activités d'une association. Cependant des liens de solidarités existent encore, notamment chez les personnes vivant depuis longtemps sur la cité comme cette résidente depuis plus d'une cinquantaine d'années :

« Ah ça a changé par rapport à avant les gens ils s'aidaient beaucoup plus. Mais il y a quand même encore des gens qui me rendent service. J'ai souvent besoin qu'on m'aide comme je suis toute seule. » (Entretien n°4)

L'arrivée de nombreux habitants sur les cinq dernières années, période de réhabilitation, peut également expliquer ce déficit de lien social au sein de la cité. La fin des travaux présente ainsi une opportunité pour stabiliser les nouveaux arrivants et induire une logique long terme pour les habitants qui pourront également s'approprier le territoire et les dynamiques associatives existantes :

« Il y a aussi une logique de turnover la population a changé. Si tu demandes aux gens qu'est-ce qu'il y a comme association sur votre quartier ? Je ne serais pas surpris qu'il y en ait une seule qui ressorte à chaque fois. » (Entretien n°15)

Alors qu'historiquement les liens sociaux étaient particulièrement forts sur les cités minières ceux-ci ont donc progressivement disparus. Ils semblent perdurer chez les habitants de longue date de la cité. Les nouveaux arrivants qui ne sont pas issus de la culture des cités minières n'ont pas connaissance de ce patrimoine immatériel collectif. L'ensemble de la population semble peu engagé de manière associative. Malgré cela la fin de la rénovation est porteuse d'espoir quant à la stabilisation des familles qui pourrait être créatrice de lien social.

3.4. Des habitants sensibles au paysage de leur cité malgré des jardins de plus en plus délaissés

La cité minière des Provinces est construite sur le modèle des cités pavillonnaires. Elle se caractérise notamment par la présence d'une cinquantaine de types architecturaux différents. A l'image de l'ensemble de ces cités, on retrouve une certaine proximité entre les maisons où le jardin joue un rôle important. Il est un espace de perméabilité entre la sphère privée et la sphère publique. Il participe à la qualification des lieux en la différenciant d'un lotissement classique de villas individuelles (MBM, 2008).

Les jardins privés jouent donc un rôle important dans le paysage de la cité minière. Il est un élément structurant et unifiant au même titre que l'architecture des maisons. Le gabarit des haies, leur hauteur, les essences qui les composent jouent un rôle fondamental dans le maintien ou non des qualités urbaines et paysagères (MBM, 2008). Les habitants ont conscience de cet environnement, comme le démontre un de leurs témoignages recueillis par la Mission Bassin Minier :

« Avant même le logement, les clôtures et les haies sont la première façade d'une maison. Elles participent autant à l'image de mon logement qu'au paysage du quartier. Pour bien les aménager : j'observe et je prends en compte autant que possible les abords des maisons voisines et les aménagements publics pour garantir la cohérence du paysage de la rue. » (MBM, 2012).

L'importance donnée au paysage, et donc aux jardins, se retrouve au niveau de la cité des Provinces, ces derniers faisant l'interface entre la rue et la maison. Alors que les maisons disposent d'une architecture souvent similaire, malgré la variété des constructions, les jardins deviennent de véritables marqueurs d'identité. C'est donc la variable principale de la production du paysage local, il relève alors d'une importance particulière. La valeur accordée au paysage est particulièrement prégnante chez les habitants de longue date de la cité :

« En tout cas c'était une belle-cité et d'ailleurs le maire de la ville de l'époque Mr Delelys n'hésitait pas à dire que c'était l'une des plus belles cités de Lens. (...) A l'époque un beau jardin était la fierté je dirais même c'était la compétition de celui qui aurait le plus beau jardin. » (Entretien n°5).

Les habitants arrivés récemment prennent également conscience du paysage :

« Disons que la cité des provinces elle a déjà en elle-même un bon potentiel. On a un parc on a les terrils derrière on ne va pas se plaindre on a la nature. (...) Après dans la cité pour les jardins il y a tout ou rien. Il y a ceux qui sont bien entretenus avec un jardin magnifique et il y a ceux qui se laissent complètement aller » (Entretien n°1).

Pourtant, on remarque un délitement croissant de l'entretien des jardins, une des raisons de l'existence du projet d'Archipel Fruitier comme l'évoque SIA :

« On s'est rendu compte que les jardins étaient de plus en plus minéralisés et parfois des friches avec des amas de déchets ou de voiture » (Entretien n°15).

Ce constat se retrouve chez les différents acteurs présents depuis longtemps sur la cité :

« C'était entretenu il y a dix ans. Maintenant ce ne sont que des casses autos. » (Entretien n°10)

« Ce qui me fascine beaucoup c'est comment les jardins se clôturent et deviennent de plus en plus des propriétés fermées où la relation à l'autre n'existe plus. » (Entretien n°12).

J'ai alors réalisé un reportage photo des jardins de la cité des Provinces, effectué uniquement depuis la rue, qui illustre la disparité existante selon l'entretien des jardins et leur impact sur le paysage local. Trois types de jardins ressortent de ce reportage :

Type 1 : Les jardins entretenus au minimum. Ces jardins sont les plus communs sur la cité des Provinces. L'espace extérieur consiste en une pelouse tondue, n'apportant aucune plus-value au paysage.



Type 2 : Les jardins abandonnés ou jardins dépôts. Ces jardins sont assez présents dans la cité. On retrouve ici des amas de déchets disposés sur l'espace extérieur ou un nombre important de carcasse de voitures. Ils attirent le regard et inspirent une image très négative de la cité et de ses habitants.



Type 3 : Les jardins cultivés ou bien entretenus. Ces jardins sont peu présents sur la cité. On retrouve ici les habitants dotés d'un potager, ou ceux qui accordent une réelle importance à l'espace extérieur (fleurissements, décorations). Ils donnent une réelle plus-value au paysage.



Les différentes typologies de jardins influencent donc différemment le paysage des Provinces. Cela entraîne une certaine rupture au sein de la population, notamment chez les habitants de longue date qui accordent beaucoup d'importance à l'image de la cité :

« Quand ils (les bus de touristes) montent par l'avenue de la fosse et qu'ils voient les maisons sur les côtés, il y a des jardins on dirait des casse auto ou des ferrailleurs, la maison du milieu mon ancienne voisine il y a un monticule de saletés de je ne sais pas trop quoi, après les autres jardins ils ne sont pas faits, il y a une piscine je n'oserais même pas envoyer mon petit-fils dedans. Et oulalala j'ai honte là » (Entretien n°5).

Des remarques apparaissent également concernant les friches à la propriété de SIA :

« On l'a bien vu pendant le confinement où on se baladait beaucoup dans la cité il y a beaucoup de coins abandonnés » (Entretien n°1).

Le constat de cette dévalorisation du paysage peut même dépasser le territoire. Guy Baudelle relève ainsi l'importance de l'espace perçu pour les personnes extérieures des cités minières : « L'espace perçu et les représentations spatiales en réalité fondamentalement paysagères sont ici d'une importance capitale, surtout chez les personnes extérieures et y compris chez ceux qui ne sont jamais venus, car les traces visuelles du système antérieur, au surplus dégradées, compromettent l'adaptation. » (Baudelle, 1995).

3.5. Le jardinage, une pratique historique en perte de vitesse

La pratique du jardinage dans les cités minières est une activité historiquement ancrée. Alors que chaque maison dispose d'un jardin dépassant les 100 m², les compagnies minières encourageaient les familles à cultiver ces espaces. Dès le 19^e siècle, le jardinage a été un pilier de la culture minière. Atout pour la qualité du paysage de la cité, le jardinage était un avantage en nature avec les récoltes du potager, mais aussi un moyen pour la compagnie minière d'occuper le temps libre de ses ouvriers (MBM, 2012). Le jardin est alors considéré comme un élément de confort important pour les mineurs. Il prend d'abord la forme de jardins ouvriers regroupés à l'entrée de la cité mais rapidement s'individualise, en relation directe avec l'habitation (MBM, 2008). Cette mise à disposition de jardin relevait d'une véritable stratégie de contrôle des compagnies minières.

En effet, le jardin ouvrier apparaît durant la première moitié du XX^e siècle comme une réponse moralisatrice à la question sociale où se mêlent à la fois, la volonté de fixer des populations, d'insuffler une certaine idée du foyer en milieu ouvrier, de conjurer certains désordres (en offrant une alternative aux cabarets, bistrotts ou grèves) et de proposer un remède à la vie chère, voire aux situations d'indigence ou de pénurie (Frauenfelder *et al*, 2014). Les Mines de Lens préconisaient le jardinage surtout pour donner aux mineurs un moyen d'évasion et d'occupation, afin d'éviter qu'ils se rendent dans les estaminets, y boire leur quinzaine ou y rencontrer des syndicalistes toujours prêts à les inciter à revendiquer (Choquet, 1922). La culture des jardins est donc encouragée, autant pour les avantages matériels qu'elle procure, que pour une dimension symbolique de bonne tenue. Ernest Cuvelette alors ingénieur des mines de Lens déclarait ainsi dans la préface d'un ouvrage sur le jardin des mineurs : « Si le jardinage incline le corps vers la terre, il permet à l'esprit de s'élever vers le ciel » (Choquet, 1922). Certains estimaient même que forcer le jardinage était un moyen pour la classe patronale de réduire les salaires, puisque les familles pouvaient ainsi créer par elles-mêmes leurs propres moyens de subsistance (Marchand, 2013). Ils pouvaient en effet trouver un véritable intérêt économique dans cette pratique. Alors que les salaires étaient assez bas le jardin remplissait une fonction d'économie familiale et permettait d'auto-subvenir à ses besoins. Afin d'impulser au maximum cette pratique du jardinage, certaines compagnies prévoyaient des sanctions à l'encontre des familles qui n'entretenaient pas suffisamment leur potager. Les anciens mineurs habitants toujours sur la cité des Provinces évoquent ainsi souvent l'image du maître porion passant vérifier leur état :

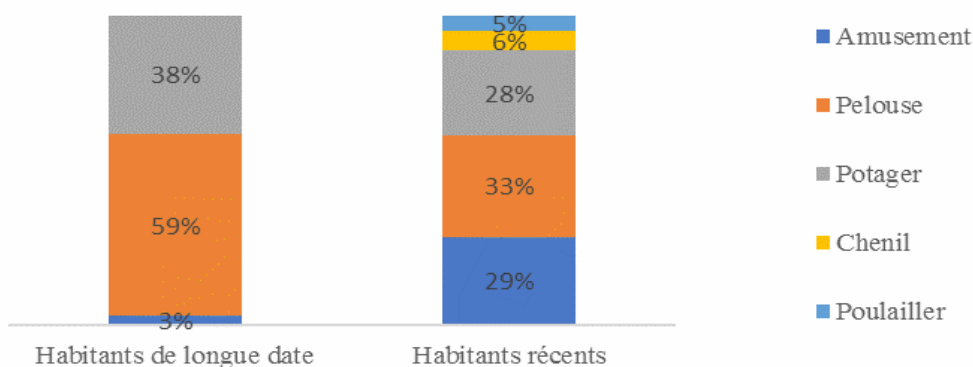
« Si votre jardin il n'était pas fait vous aviez une retenue sur salaire et ça bardait.

Le garde des mines on l'appelait. » (Entretien n°5).

Des méthodes moins coercitives étaient également adoptées tels que des concours de jardins ou la distribution de livrets proposant des conseils sur les méthodes de jardinage, ou l'utilisation des semences.

Un saut historique de 30 ans, entre la fin de l'époque minière et aujourd'hui, a impacté fortement la poursuite de cette pratique. L'enquête menée par SIA Habitat montre ainsi que 59 % des personnes interrogées utilisent leur jardin uniquement pour les loisirs et l'agrément. Si les individus sont globalement satisfaits de disposer de jardins, 19 % ne le sont pas, généralement car ils l'estiment trop grand (85%). Dans l'enquête que nous avons réalisée, 64 % des ménages déclarent disposer d'un potager. Cette donnée semble faussée. En effet lorsque dans une question suivante nous demandons quel usage font-ils de leur espace extérieur seul 26 % des individus citent le potager ce qui semble en effet beaucoup plus logique, au vu de mon expérience vécue de la cité (Figure 25).

Utilisation de l'espace extérieur chez les habitants de la cité des Provinces



Source : Chavassieux M., Hervé E., (2020), Enquête quantitative auprès des habitants de la cité des Provinces pour le projet d'Archipel fruitier, sur un échantillon de 153 habitants

Figure 25

L'utilisation de l'espace extérieur est différente selon le groupe d'habitants. Les habitants de longue date entretiennent majoritairement un potager ou une pelouse. Les rencontres avec les habitants montrent que ceux qui utilisent une pelouse sont souvent dans l'incapacité physique de s'occuper d'un potager. On observe chez les nouveaux habitants une tendance à profiter de façon récréative de l'espace extérieur, ce qui s'explique probablement par la plus grande présence d'enfants. Ainsi les trampolines ou balançoires sont fréquents. La présence de chiens et de poulaillers est typique des nouveaux résidents.

Si le jardinage présentait un véritable avantage économique il ne semble pas que la corrélation entre intérêt économique et jardinage soit effective. En effet, ce ne sont pas les ménages les plus précaires qui jardinent le plus mais les familles disposant d'un niveau de revenu entre 2000 et 2400 € (Figure 26).

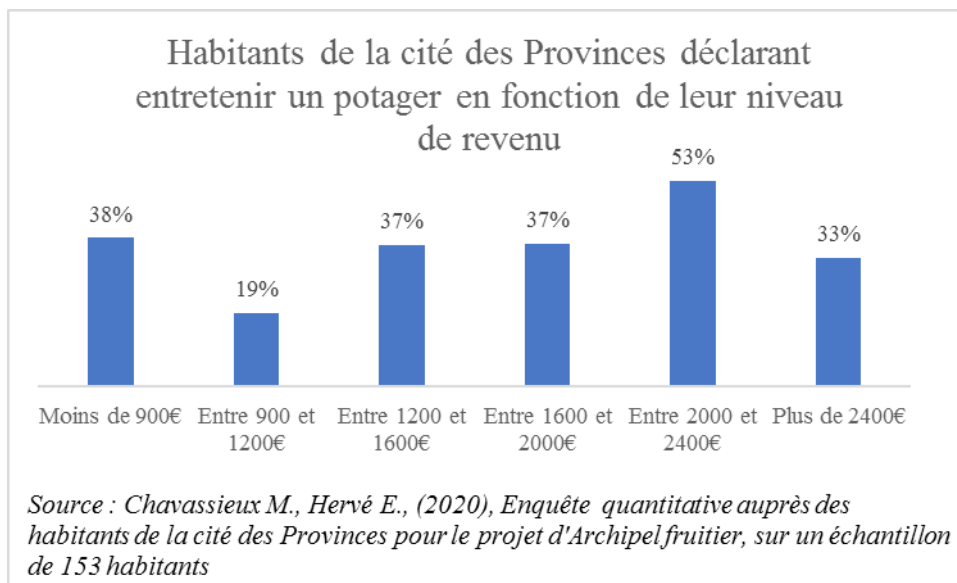


Figure 26

La pratique du jardinage semble familière aux enfants. Ceux-ci disposent d'une première approche lors de leur passage à l'école primaire où ils apprennent des techniques de base du jardinage. Ainsi 20 % des ménages qui jardinent le font avec leurs enfants. Cette approche historique montre que les jardins étaient majoritairement cultivés durant la période de l'exploitation minière, notamment pour son avantage économique. Cette pratique est encore présente chez les habitants de longue date mais semble s'amenuiser chez les habitants récents. La corrélation entre jardinage et niveau de revenu n'existe pas, l'intérêt économique de la pratique semble donc être mis de côté.

3.6. De l'autoconsommation à la consommation déterritorialisée

L'intrusion dans la vie personnelle des mineurs allait même au-delà de la pratique du jardinage. En 1958, la direction générale des HBNPC (Houillères du Bassin Nord-Pas-de-Calais) déclarait : « Il est de notoriété publique que de nombreux foyers de mineurs gèrent très mal leur budget [...] La crédulité du mineur est telle que rien ne peut l'empêcher de succomber à la tentation ». L'entreprise manifeste la volonté de se préoccuper non seulement de la manière dont ses employés produisent, mais aussi dont ils consomment (Fontaine, 2013). La consommation était notamment décriée par sa tendance à entraîner des revendications salariales. L'accompagnement du mineur se retrouve jusqu'aux pratiques de cuisines. Des livrets leurs sont distribués avec des recettes de cuisine où l'on recommande, par exemple, pour faire un gâteau de courgettes, d'ajouter du beurre et un œuf «si les moyens le permettent » (Choquet 1922).

Un lien évident apparaît ainsi entre jardinage et consommation. En 1941, le journal le Nouvelliste déclare : « un jardin de 200m² peut fournir des légumes pour une famille de quatre personnes et économiser plus de 3000 francs sur le budget familial ». Des économies conséquentes, via l'autoconsommation, peuvent ainsi être réalisées par les foyers qui jardinent. L'autoproduction chez les mineurs entraînait ainsi une consommation importante de fruits et légumes. L'ensemble des habitants interrogés ayant connu l'époque minière mettent en avant l'autosuffisance en fruits et légumes :

« Ah oui oui, des fois on achetait quelques petites choses mais sinon on mangeait que ce qu'on produisait » (Entretien n°4).

L'enquête quantitative a permis d'évaluer les pratiques de consommation actuelles. La grande majorité des ménages interrogés déclarent manger des fruits et des légumes. Ce résultat est à relativiser car il ne permet pas de quantifier la consommation. On observe cependant que 10 % des habitants récents annoncent ne jamais manger de fruits et légumes. Chez les habitants de longue date c'est seulement 5 %. On pourrait supposer que ces derniers auraient plus tendance à consommer des fruits et légumes, au vu des pratiques historiques de consommation présentées précédemment. On observe également que 70 % des ménages ne consommant ni fruits ni légumes ont un revenu mensuel inférieur 1600€, ils font donc partie des ménages les plus modestes (Figure 27). Cette corrélation, entre niveau de revenu et consommation de fruits et légumes, vient appuyer l'enjeu de l'accessibilité économiques des fruits et légumes locaux

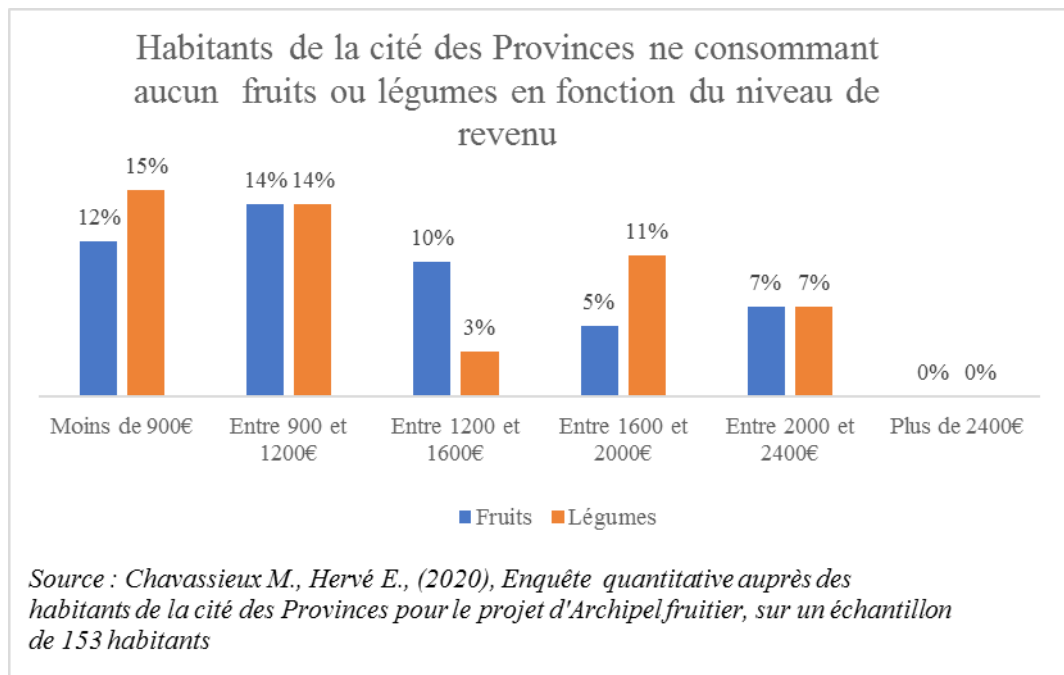


Figure 27

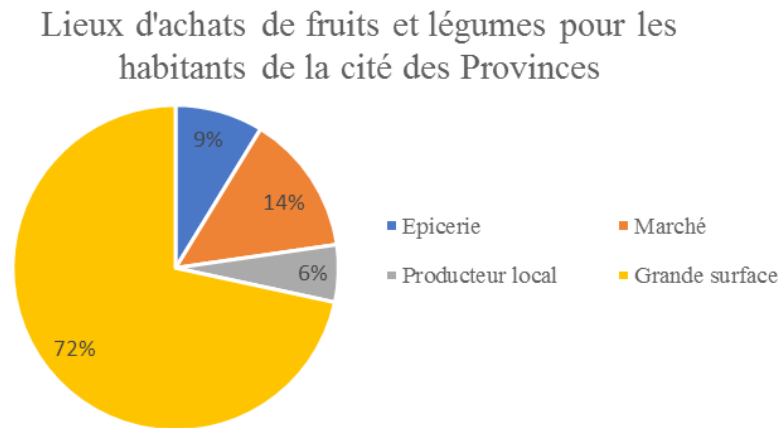
Les légumes consommés le plus régulièrement sont par ordre décroissant les tomates (même si c'est un fruit), les carottes, les haricots, les pommes de terre et les courgettes. Tous ces légumes sont productibles localement. Les fruits les plus régulièrement cités sont, par ordre de décroissance, les bananes, les pommes et les oranges. On observe ainsi que les bananes et les oranges, des fruits importés sur la métropole, sont parmi les plus consommés. Cette absence de production fruitière locale est confirmée par les habitants :

« On avait un cerisier mais sinon non. Un abricotier ici ça ne va pas beaucoup pousser avec le temps. Ici on fait surtout des légumes. » (Entretien n°5).

Ce constat permet de confirmer la pertinence de vouloir développer un Archipel Fruitier afin d'offrir une gamme plus large de fruits locaux. Il est intéressant d'observer que 12 ménages ont répondu être autosuffisant ou quasiment autosuffisant en légumes, grâce à la production qu'il retirent de leur jardin. On retrouve dans ce cas 10 % des habitants de longue date et 7 % des habitants récents. Cela met en perspective les capacités de production du territoire. Certes, l'idée est utopique mais si la totalité des habitants exploitaient complètement la capacité productive de leur jardin, les productions des parcelles permettraient de nourrir l'ensemble du territoire.

En dehors de l'autoproduction, les fruits et légumes consommés sont principalement achetés dans les grandes surfaces. Les lieux d'achats les plus récurrents sont les supermarchés (39%) et les hypermarchés (25%) (Figure 28). Au final plus de 72 % des achats sont effectués dans les grandes surfaces.

Les marchés et les épiceries comptent eux pour 15 % tout en ayant conscience que la production locale n'est pas toujours privilégiée sur ces lieux de vente. Les habitudes de consommation des habitants de la cité des Provinces semblent donc clairement orientées vers la grande distribution et ces chaînes d'approvisionnement souvent issues de l'agriculture intensive. Au contraire le circuit-court ou le commerce local sont très peu utilisés.



Source : Chavassieux M., Hervé E., (2020), Enquête quantitative auprès des habitants de la cité des Provinces pour le projet d'Archipel fruitier, sur un échantillon de 153 habitants

Figure 28

Les pratiques de consommation au sein de la cité des Provinces ont fortement évolué. Alors qu'historiquement les habitants consommaient leur propre production, ils achètent désormais ces produits en grandes surfaces. Cependant, certains ménages perpétuent des pratiques d'autoconsommation et parviennent à des situations d'autosuffisance. La mise en place d'une production fruitière semble pertinente et complémentaire des productions actuelles.

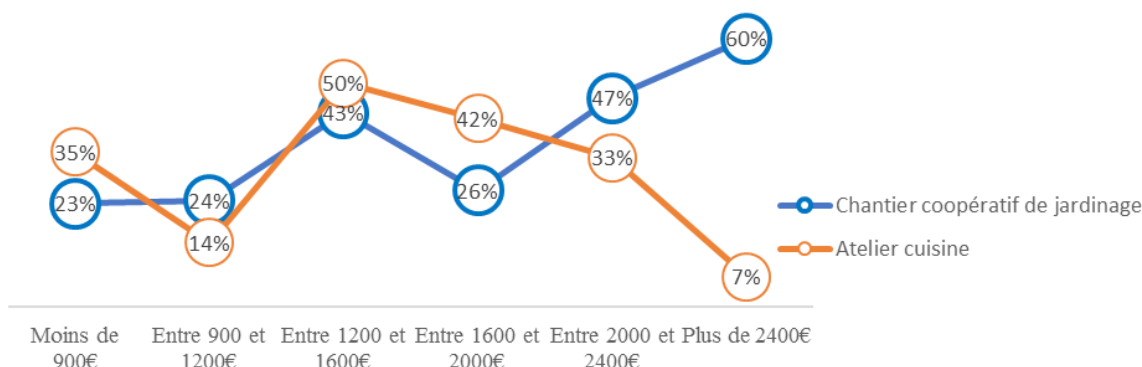
3.7. Un projet méconnu qui suscite l'intérêt des habitants

Après quasiment deux années de lancement il paraît intéressant d'étudier la connaissance du projet chez les habitants. Les résultats de notre enquête montrent une méconnaissance générale de l'association les Anges Gardins et de l'Archipel Fruitier. Ainsi 81 % des ménages interrogés en entendaient parler pour la première fois. Les entretiens réalisés avec les adhérents confirment ce constat, la réhabilitation des friches n'étant pas un sujet de discussion sur le quartier. La communication autour de l'initiative est donc largement défailante, alors que la participation des habitants reposera évidemment, dans un premier temps, sur leur connaissance du projet.

D'autant qu'on observe que leur intérêt pour le projet est significatif. 36 % des habitants interrogés (soit 54 foyers) se montrent intéressés pour participer aux chantiers coopératifs. Chez les habitants qui entretiennent un potager il baisse à 32 %, ce qui montre également une forme de curiosité des habitants ne cultivant pas. 3 personnes qui atteignent l'autosuffisance souhaitent également être recontactés. Ils pourraient être de véritables moteurs par leur transmission de savoirs. Quand les personnes interrogées ont des enfants et/ou sont en couple l'attractivité est plus forte avec 40 %. Les personnes seules ou les couples sans enfants sont eux beaucoup moins intéressés (respectivement 28 % et 29%). Les habitants qui ne consomment ni fruits ni légumes se montrent également peu sensibles (22%). Une approche croisée montre une corrélation avec l'augmentation des revenus et l'intérêt (Figure 29). Il passe ainsi de 23 % pour les ménages touchant moins de 900€ à 60 % chez les ménages gagnant plus de 2500€. On observe que l'intérêt est particulièrement haut chez les moins de 30 ans avec une personne sur deux prête à participer. Cette proportion est quasiment atteinte également chez les 51-60 ans. Les facteurs principaux induisant l'intérêt des ménages pour les chantiers de jardinage coopératif semblent donc être la composition familiale et l'âge. On relève également que les ménages les plus précaires et consommant le moins de fruits et légumes accordent le moins d'attention au projet.

Si ce constat d'attrait du projet ne se traduira pas forcément par une participation cela montre une forme de soutien, ou du moins d'acceptation. Un des enjeux sera donc de réussir à faire participer ces habitants qui se montrent motivés. Cela réunit 54 personnes, ce qui serait déjà une mobilisation très satisfaisante pour les différentes parties prenantes. Cette donnée montre également que les habitants accordent une certaine importance à l'environnement de la cité minière, ces chantiers étant sur des parcelles rarement mitoyennes à leur propre maison.

Pourcentage d'habitants de la cité des Provinces intéressés par les chantiers coopératifs de jardinage ou les ateliers cuisine selon leur niveau de revenu

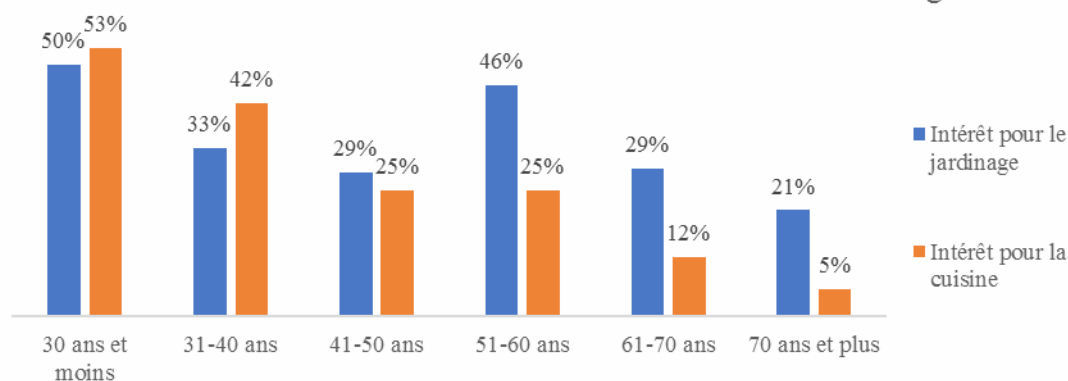


Source : Chavassieux M., Hervé E., (2020), Enquête quantitative auprès des habitants de la cité des Provinces pour le projet d'Archipel fruitier, sur un échantillon de 153 habitants

Figure 29

Les ateliers cuisines sont moins attrayant, 30 % des interrogés (soit 46 foyers) souhaitent y participer. Seulement 10 % des habitants de longue date se montrent intéressés alors que 37 % des habitants récents le sont. A l'image des chantiers de jardinage, les jeunes sont plus concernés avec 53 % chez les moins de 30 ans et 42 % pour les 31-40 ans (Figure 30). La présence d'enfants semble également être une variable significative, seulement 15 % des ménages sans enfants étant intéressés alors que 40 % des ménages avec enfants le sont. Les ménages ne consommant ni fruit ni légumes sont de nouveau moins sensibles (23%) (Tableau 3).

Intérêt pour les ateliers cuisine ou de jardinage pour les habitants de la cité des Provinces en fonction de l'âge



Source : Chavassieux M., Hervé E., (2020), Enquête quantitative auprès des habitants de la cité des Provinces pour le projet d'Archipel fruitier, sur un échantillon de 153 habitants

Intérêt	Jardinage	Cuisine
Global	36 %	30 %
Ménages avec enfants	40 %	40 %
Ménages sans enfants	28 %	15 %
Ménages en couple	40 %	31 %
Célibataires/veufs/divorcés	29 %	29 %
Ménage qui n'entretient pas de potager	37 %	28 %
Ménages ne consommant ni fruits ni légumes	22 %	23 %

Tableau 3 : L'intérêt des habitants pour les chantiers de jardinage et les ateliers de cuisine selon le profil (Chavassieux M., Hervé E., 2020)

On observe donc, malgré une méconnaissance importante du projet, qu'une réelle motivation vis-à-vis de ce projet existe chez les habitants. Ce constat permet d'être optimiste concernant la réussite de cette initiative. Certaines variables sont significatives et permettent de dresser un profil généraliste des personnes intéressées :

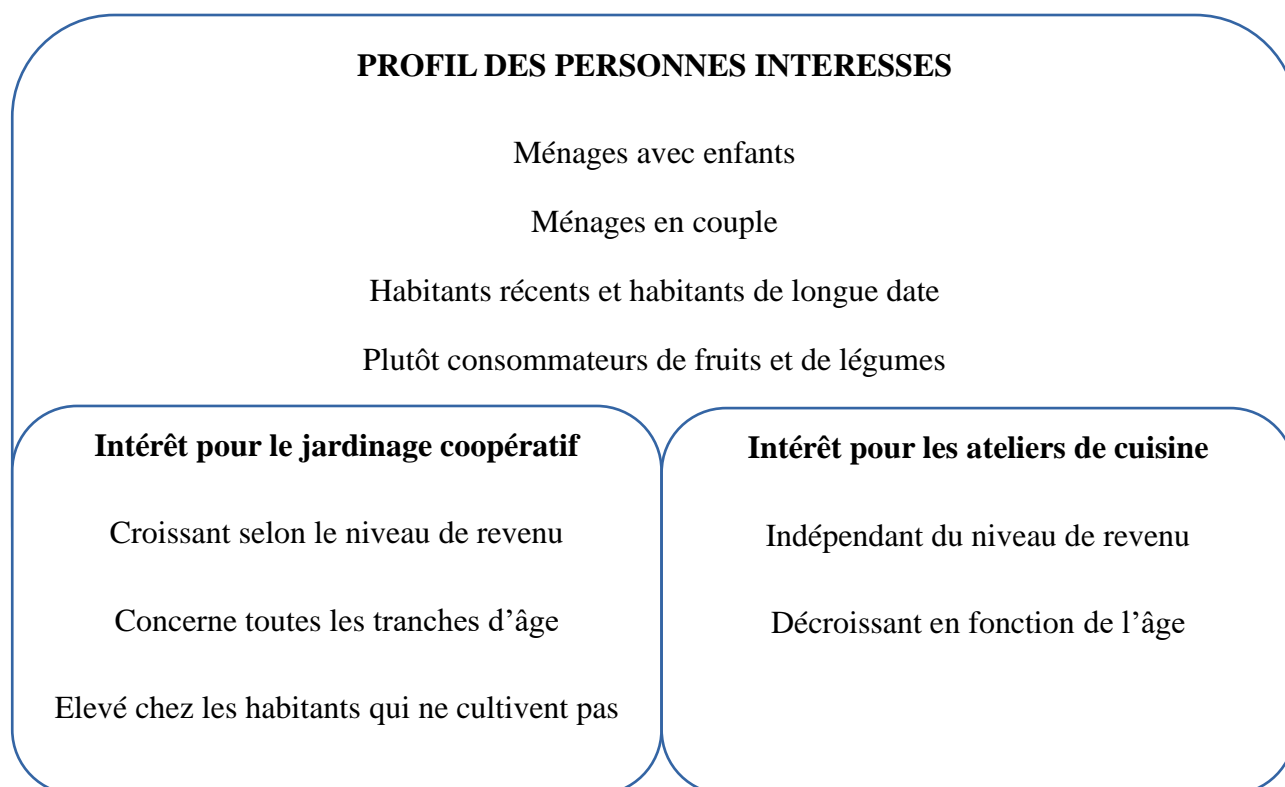


Figure 31: Profil global des habitants intéressés par le projet d'Archipel Fruitier (Chavassieux M., 2020)

3.8. Des comportements sociaux fortement liés au territoire, qui évoluent avec le renouvellement démographique

Nous avons ainsi pu envisager ici les particularités de fonctionnement des cités minières et les comportements sociaux qui peuvent en découler. La défiance envers le propriétaire de la cité se perpétue malgré la disparition du statut d'employeur-logeur. Le sentiment d'appartenance au quartier reste également toujours présent. Alors que la solidarité et le lien social étaient particulièrement forts, ceux-ci se sont délités avec la disparition de l'exploitation minière et le remplacement démographique.

La place centrale du jardin dans le paysage des cités minières, et donc de la cité des Provinces, vient justifier la volonté d'accompagner la rénovation des maisons, par une tentative de valorisation des friches et des jardins. Au-delà du paysage, les jardins disposaient historiquement d'une réelle dimension productive. Ils remplissaient une double-fonction pour l'habitant, à la fois celle de variable du paysage et de terre nourricière. Or, on remarque aujourd'hui que ce rapport au jardin disparaît progressivement comme l'illustre la multiplication de jardins dépôts. De même, les pratiques historiques d'auto-consommation qui en découlaient disparaissent au profit des grandes surfaces.

Cependant on observe la persistance d'un capital immatériel collectif chez les habitants de longue date ayant vécu l'époque minière. Le rapport qu'ils entretiennent au territoire, et aux pratiques d'autoproduction et d'autoconsommation, est un capital immatériel conséquent pour un tel projet. La transmission de celui-ci aux nouveaux habitants pourrait contribuer à faire évoluer leur rapport au territoire.

Le projet reste peu connu à l'échelle de la cité ce qui met en avant le manque de communication ou de continuité dans la mobilisation habitante. D'autant qu'on relève un intérêt élevé des habitants interrogés. Ce constat permet d'être optimiste, mais pose la question de comment faire participer ces personnes. Alors qu'un des objectifs est l'évolution vers une forme de bien-vivre alimentaire on remarque que les personnes consommant le moins de fruits et légumes sont également les moins motivés.

Conclusion Chapitre 1

Les objectifs du projet d'Archipel Fruitier correspondent à ceux de son territoire. Ils répondent dans un premier temps aux enjeux de développement à travers deux dimensions. En se présentant dans la poursuite de la construction d'un système alimentaire territorial, il souhaite répondre aux enjeux agricoles et alimentaires du territoire. En s'inscrivant dans une démarche de réhabilitation de la cité minière, à travers la valorisation des friches délaissées, il s'inscrit dans la lignée des nombreuses politiques de valorisation du patrimoine minier. La question de la participation habitante, souvent oubliée ou absente dans les politiques de développement territorial du bassin minier, est cette fois-ci au cœur de l'Archipel Fruitier.

L'étude des caractéristiques des habitants de cet espace montre l'importance des enjeux socio-économiques. Des indicateurs macro-économiques tels que le taux de pauvreté ou de chômage mettent particulièrement en exergue cette dimension. Cette observation se retrouve autant au niveau du bassin minier qu'à l'échelle de Lens et de la cité des Provinces. On observe également une décroissance démographique, constante ces dernières années, s'expliquant par le départ de nombreux ménages. Ce constat permet de comprendre les enjeux existants à l'échelle du territoire, et de positionner le critère économique du projet comme central. L'évolution des pratiques alimentaires vers une agriculture locale et biologique, au prix plus élevé, nécessitera de prendre en compte l'accessibilité financière pour les habitants, qui consomment majoritairement des produits issus des grandes surfaces.

Enfin, l'observation du rapport qu'entretiennent les habitants de la cité des Provinces à leur quartier permet de mieux envisager la situation. Deux profils distincts existent. Premièrement des habitants de longue date qui perpétuent le capital immatériel collectif spécifique aux cités minières. Deuxièmement des personnes venant d'arriver sur la cité des Provinces et éloignée de cette culture collective. Les solidarités et le lien social se sont ainsi délités et peu de transmissions s'effectuent entre ces deux populations. La pratique du jardinage et la consommation via l'autoproduction, caractéristiques des habitants historiques, disparaissent ainsi progressivement avec le remplacement démographique en cours. Cette dynamique ne semble pas réhabilitatoire au vu de l'importance qu'accordent de nombreux résidents au paysage de la cité ou à la consommation de fruits et légumes. L'intérêt accordé pour ce projet est un réel signe positif de cette volonté. Récréer du lien social entre les habitants et entre les différentes populations de la cité ressort comme un enjeu essentiel. Faire connaître l'Archipel Fruitier et accompagner les gens dans leur investissement semblent donc des premières étapes indispensables. L'Archipel Fruitier peut donc être considéré comme un projet systémique qui tente de répondre à la fois aux enjeux du territoire et de ses habitants tout en recréant une relation d'interdépendance entre ces deux dimensions :

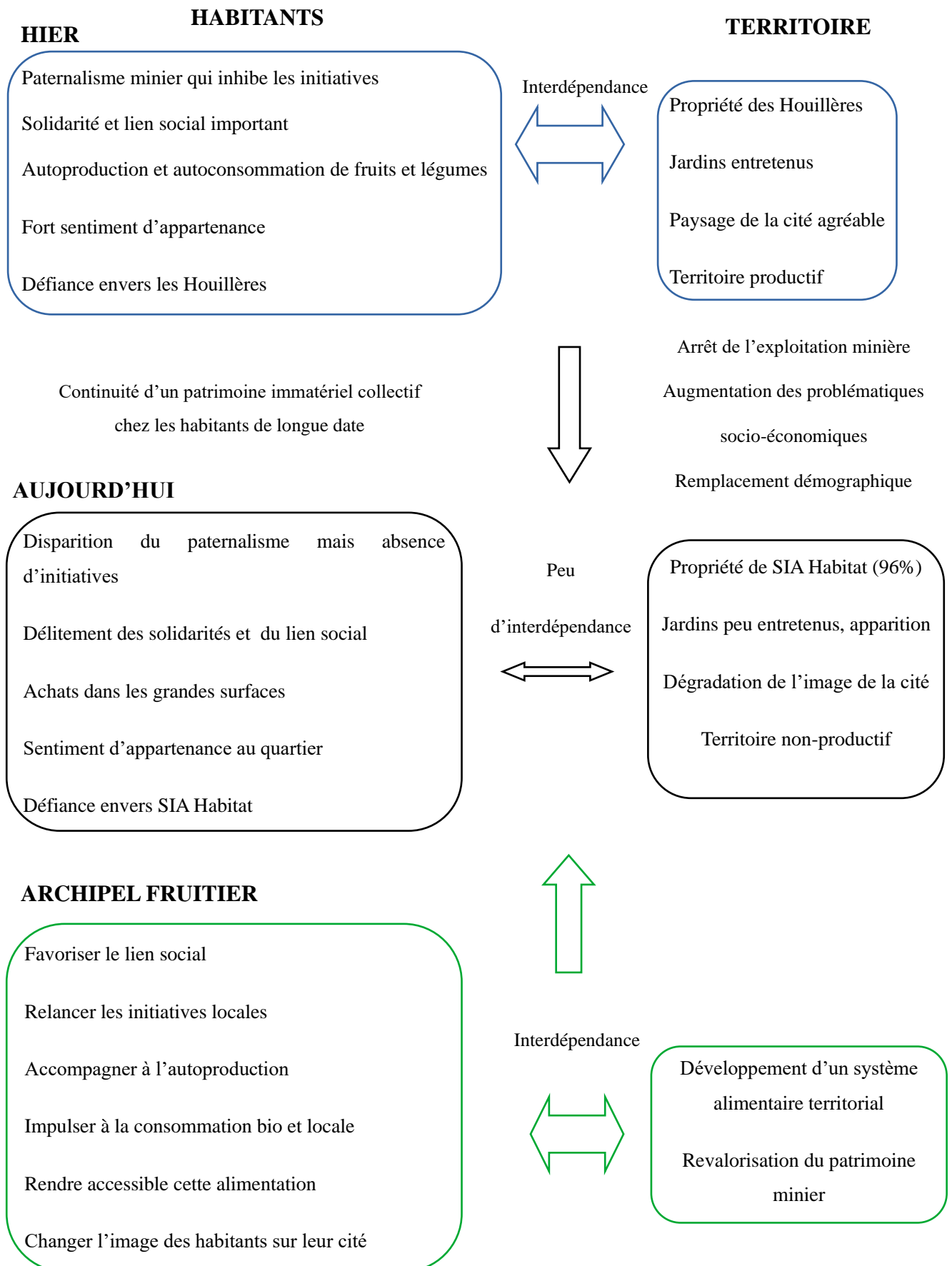


Figure 32: L'Archipel Fruitier, un projet pensé pour répondre aux enjeux du territoire (Chavassieux M., 2020)

Chapitre 2 : L'Archipel Fruitier, un projet innovant pour le bien-vivre alimentaire

Le premier Chapitre a permis de comprendre à la fois, le territoire dans lequel s'inscrit le projet, et d'établir un diagnostic social des habitants y vivant. Ces derniers sont caractérisés par une situation socio-économique souvent précaire, et une relative absence de lien social. Si les objectifs de l'Archipel Fruitier correspondent aux besoins territoriaux, qu'en est-il du fonctionnement concret de cette initiative ? Comment intégrer les habitants dans un système de production locale ? Comment rendre l'alimentation biologique et locale accessible ? Comment impacter positivement la pratique du jardinage et les modes de consommation ? Comment créer du lien entre les habitants ? Comment intégrer les acteurs du territoire à l'Archipel Fruitier ? Comment répondre simultanément à l'ensemble de ces enjeux ?

Pour cela, on observe premièrement la mise en place d'un modèle de production innovant, intégrant plusieurs acteurs, et aux finalités multiples, correspondant aux enjeux énoncés dans le Chapitre 1. A ce modèle de production est associé une diversité de dispositifs, ayant pour objectif de rendre accessible l'alimentation biologique et locale. En lien avec ces dispositifs sont proposés des ateliers de cuisine, afin d'accompagner les habitants dans l'évolution de leurs pratiques alimentaires. Dans un premier temps, j'analyserai donc l'ensemble de ce système pour déterminer s'il répond concrètement aux objectifs annoncés.

De plus, l'Archipel Fruitier s'établit sur un territoire où de nombreux acteurs associatifs et publics sont déjà actifs. L'instauration d'une coopération entre des acteurs aux objectifs complémentaires pourrait déboucher sur une gouvernance alimentaire locale. La place des habitants, destinataires principaux du projet, dans une telle gouvernance est également déterminante. J'établirai donc la situation actuelle de la coopération entre l'ensemble des acteurs (porteurs du projet, associations, institutions, habitants), ses limites, et ses perspectives d'avenir.

1. Des dispositifs originaux et complémentaires autour de la question alimentaire

Afin d'agir sur l'évolution des pratiques alimentaires et de jardinage des habitants, des dispositifs complémentaires ont été développés depuis la production jusqu'à la consommation. Il s'agit donc d'étudier cet ensemble afin de déterminer s'il est adapté au territoire, s'il fonctionne, quelles en sont les limites, et comment les dépasser. Pour l'évaluer concrètement il est indispensable de présenter dans un premier temps une synthèse récapitulant l'ensemble des participations aux chantiers coopératifs de jardinage et d'achat ou échange de fruits et légumes issus des dispositifs des Anges Gardins (Figure 33). Face à l'absence de suivi de la participation aux ateliers cuisine ces données feront défauts. Un seul aura eu lieu durant ma période de stage réunissant 4 adhérents et leurs enfants. On retrouve également la liste des participants au comité d'adhérent du 23 Juillet 2020, sujet qui sera abordée dans la deuxième partie de ce chapitre. L'ensemble des données ont été anonymisées.

Synthèse Participations aux 5 Chantiers coopératifs 2020		Pratiques Alimentaires	
Locataires SIA Cité de Provinces			
A	4	Abonnement Paniers	1
B	4	Echange Paniers Manne	0
C	3	Paniers solidaires	0
D	3		
E	1		
F	1		
G	1		
H	1		
Propriétaires cité des Provinces			
I	1		
Non résidents cité des Provinces			
J	3		
K	2		
L	2		
M	1		
N	1		
Comité d'adhérents - 23 Juillet 2020			
A	Locataire SIA		
B	Locataire SIA		
C	Locataire SIA		
D	Locataire SIA		
O	Locataire SIA		
I	Propriétaire SIA		
J	Non résidents cité des Provinces		
K	Non résidents cité des Provinces		

Figure 33: Synthèse de la participation des adhérents au projet d'Archipel Fruitier (Chavassieux M., 2020)

1.1. Des jardins hybrides multifonctionnels adaptés aux enjeux du territoire

Le modèle de jardinage, mis en place sur les friches délaissées, s'est créé dans une volonté de répondre aux divers enjeux du territoire, tout en s'adaptant aux besoins et ressources existantes.

1.1.1. Le jardin productif participatif

L'Archipel Fruitier se caractérise par sa volonté de répondre à une multiplicité d'objectifs à travers l'exploitation de parcelles de terrain. Par exemple, les Anges Gardins, structure d'Insertion par l'Activité Economique, a pour mission la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociales ou professionnelles. A travers son projet d'Archipel Nourricier, développé à l'échelle de la CALL, elle souhaite également promouvoir un système alimentaire territorial durable. L'objectif est donc de nourrir le territoire avec la production issue des terrains exploités. L'intégration des habitants et de leurs besoins spécifiques, entraîne ces jardins vers d'autres dimensions. La création de lien social, le soutien économique ou encore l'accompagnement à l'autoproduction et la pédagogie viennent s'ajouter aux finalités premières. L'ensemble de ces besoins doivent ainsi trouver une réponse à travers un seul type de jardin, qui doit se révéler innovant. En effet, la typologie des jardins existants ne semble pas capable, au vu des opportunités qu'elle offre, de répondre à l'ensemble des enjeux :

Jardins collectifs	Jardins familiaux et ouvriers → Vocation nourricière
	Jardins partagés → Création de lien social
	Jardins d'insertion → Réintégration de public en difficulté
	Jardins pédagogiques → Pédagogie et apprentissage

Figure 34: Typologie des jardins urbains collectifs et leurs objectifs (Réalisation : Chavassieux M., Source : Site officiel des jardins partagés)

On n’observe ainsi qu’aucune des différentes formes de jardins existantes ne répond à la multiplicité des enjeux du territoire. Par exemple, la mise en place de jardins partagés ne permettrait pas d’approvisionner un système alimentaire territorial. Si le potentiel productif des jardins partagés n’a jamais été clairement évalué on observe l’existence de nombreuses réserves vis-à-vis de cette capacité. Celles-ci se retrouvent dans le discours des porteurs du projet : « Regardons maintenant les jardins partagés en face. Existe-t-il des jardins partagés productifs ? Il s’agit pas de les condamner mais de voir qu’ils ont surtout une vocation de cultiver le lien social. » (Entretien n°9). De plus la connaissance du territoire pose sérieusement question quant à l’utilité de créer des jardins partagés lorsque les habitants disposent chacun de grands espaces extérieurs, supérieurs à 150m², et cultivables. Cette mise en culture des jardins privés serait une avancée importante vers la résilience alimentaire du territoire. Des jardins d’insertion ne permettraient pas à chaque habitant du territoire de participer. De plus la multiplication des terrains à gérer par les Anges Gardins allait entraîner rapidement des problèmes d’effectif : « D’une part on n’a pas l’équipe pour gérer ses terrains, c’est une donnée essentielle à ne pas oublier, c’est pour cela qu’on a fait des chantiers coopératifs. » (Entretien n°9). Je définirai ce type de jardin innovant de « jardin participatif productif » (Figure 35). Le jardin productif participatif est un jardin à vocation productive (1) et commerciale (2), développé par des professionnels du maraîchage (3) et qui intègre les habitants dans son fonctionnement (4), ceux-ci recevant une contrepartie (la MANNE dans ce cas précis) et apprenant à cultiver (5). Il permet ainsi de concilier l’ensemble des objectifs attendus derrière cette mise en culture. On observe alors une véritable multifonctionnalité qui croise différentes finalités :

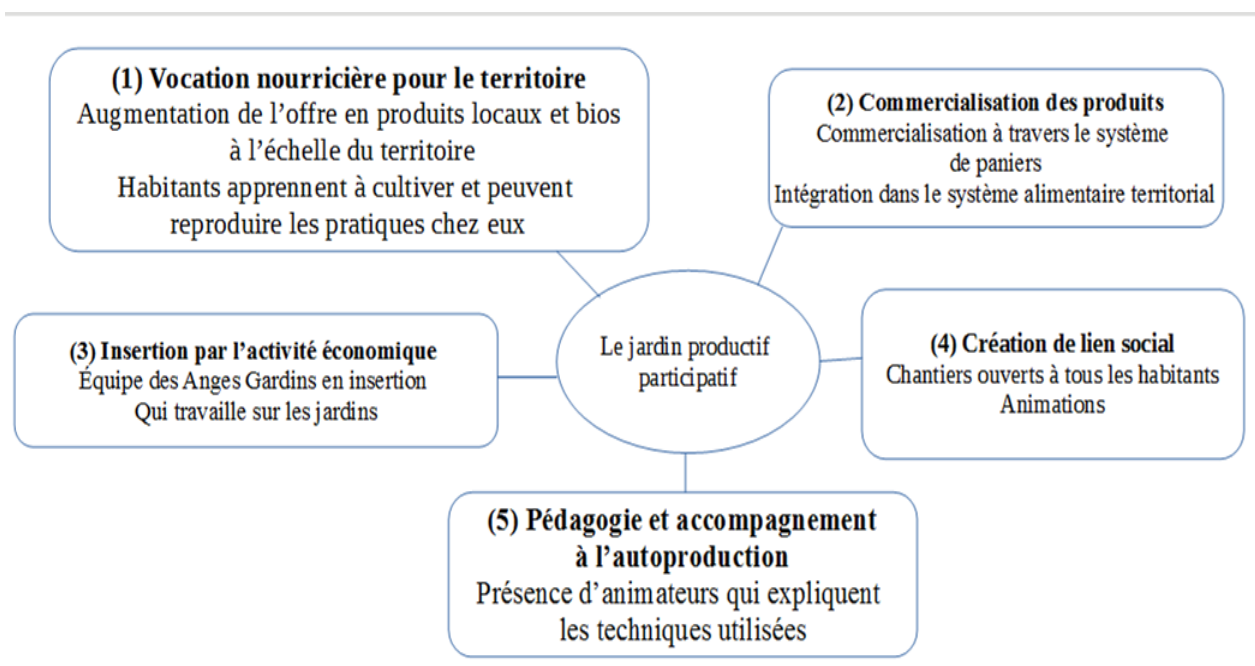


Figure 35: Le jardin productif participatif et ses fonctionnalités (Chavassieux M., 2020)

Les jardins productifs participatifs, pensés pour répondre aux multiples enjeux existants sur la cité des Provinces, croisent les différentes modalités de jardin existants afin de s'adapter au mieux au territoire. Ce jardin hybride permet également de dépasser les limites inhérentes à chaque type de jardins. Il répond ainsi aux enjeux des Anges Gardins (cultures productives, IAE) et propose une solution aux besoins identifiés chez les habitants (économique, lien social). Cette initiative se veut donc innovante, et les porteurs ont conscience du défi qu'ils s'imposent en conciliant ces multiples fonctions :

« Le pari c'est d'arriver à montrer qu'on y gagne quelque chose de particulier à proposer autre chose qu'un boulot d'un centre social à ciel ouvert. » (Entretien n°9)

Cependant, la réponse à certains besoins des habitants ne s'effectue pas de manière directe. Par exemple, la production récoltée est centralisée par Les Anges Gardins et n'est pas directement à disposition des individus. Dans une autre mesure, la contrepartie en monnaie locale décale temporellement l'intérêt économique de la participation. Il s'agit donc, de s'interroger sur les raisons de la participation des habitants à ces jardins, et si ceux-ci répondent à leurs attentes. Si l'on se réfère à la littérature, on observe qu'en effectuant du jardinage collectif, un individu peut retirer une multitude d'effets bénéfiques autant dans sa sphère privée que publique :

Consolidation de la sphère privée		Initiation à la sphère publique	
Autonomisation	Travail familial Autoconsommation Utilité domestique	Intégration	Solidarités intra- et intercommunautaires
Qualification éducative	Repositionnement des adultes à l'égard des enfants	Qualification sociale	Reconquête du statut de producteur Participation aux échanges locaux
Construction symbolique du moi	Transmission culturelle intergénérationnelle Rapport aux cycles vivants	Civilité	Apprentissage des codes sociaux Respect du travail d'autrui, de sa culture

Figure 36: Les bénéfices liés au jardinage collectif (Cerezuelle, Roustang, 2010)

Si l'on associe cette approche au territoire de la cité des Provinces, on observe que la mise en place de jardins peut répondre à de nombreuses problématiques que nous avons relevé dans le Chapitre 1 (Tableau 4). L'application des bénéfices liés à la pratique du jardinage à notre connaissance des problématiques de la cité des Provinces montre une correspondance certaine.

Il semblerait ainsi que la pratique du jardinage serait à même d'être un moyen pour répondre à ces enjeux. Cependant l'ensemble de ces bénéfices dépendent encore une fois de la participation des habitants. Pour comprendre les raisons premières de la participation des gens il convient de déterminer les objectifs qu'ils poursuivent en se rendant sur les jardins :

Bénéfices liés au jardinage collectif	Application aux problématiques de la cité des Provinces	Résultats souhaités
Autonomisation	Nombreux jardins non cultivés, méconnaissance des techniques de jardinage, consommation faible de fruits et légumes	Évolution de l'autoproduction et de l'auto-consommation. Mise en culture des jardins.
Qualification éducative	Enfants plus sensibles que les parents à l'environnement et au jardinage	Modification du comportement des parents via les enfants
Construction symbolique du moi	Transmission intergénérationnelle des pratiques de jardinage historique dans les cités minières qui a disparue	Création de lien entre les habitants historiques de la cité et les nouveaux habitants. Transmission de la culture historique du jardin
Intégration	Nombreux habitants récents, turn-over important, lien social faible	Création d'une nouvelle dynamique de solidarité entre les habitants de la cité
Qualification sociale	Situations socio-économiques complexes, chômage élevé, allocataire de l'AAH ou du RSA nombreux, habitants peuvent se sentir dévalorisés	Revalorisation du statut des personnes. Deviennent des producteurs et obtiennent des moyens d'échange.
Civilité	Peu d'échanges entre les individus, dégradations,	Amélioration du civisme via l'observation du travail commun réalisé sur des friches

Tableau 4 : Les bénéfices liées au jardinage collectif appliqués aux jardins productifs participatifs de la cité des Provinces (Chavassieux M., 2020)

1.1.2. Recherche de lien social et apprentissage du jardinage ; des raisons de la participation habitante qui ne trouvent pas toujours satisfaction

Des habitants qui souhaitent créer du lien social.....

L'analyse des entretiens des adhérents à l'association fait ressortir de manière évidente la recherche de lien social dans la participation aux chantiers de jardinage. L'ensemble des participants appartiennent au groupe des habitants récents de la cité ne disposant pas de liens sociaux forts au contraire des habitants de longue date. Si l'on observe de plus près le discours des adhérents participant de manière récurrente on observe cette tendance :

« Chaque fois que je viens soit je connais mieux des personnes soit je rencontre de nouvelles personnes et puis des fois on discute de trucs qu'on n'aurait jamais parler, on parle avec des gens qu'on n'aurait jamais eu l'occasion de côtoyer du coup c'est un bon moyen de procéder. ». (Entretien n°1)

« C'est aussi pour moi un moyen de créer un certain lien social puisque j'ai quand même une vie assez solitaire qui me permet quand même de sortir de chez moi. ». (Entretien n°3)

Ce jardin hybride, bien qu'il ne soit pas orienté vers un objectif unique de création de lien social, répond à cette attente, et c'est le principal déterminant de participation des habitants. Les chantiers coopératifs sont donc un vecteur de socialisation sur le quartier. Tout en répondant aux enjeux des co-porteurs, le jardinage coopératif répond à un premier besoin des habitants. Cela peut expliquer que de nombreuses personnes soient intéressées, mais qu'elles ne participent pas. Se rendre à un évènement, sans connaître personne, peut constituer une barrière importante. L'accompagnement, pour mettre en confiance les individus et les faire participer, semble donc particulièrement important. On observe également chez un des individus qu'il n'a pas encore réussi à recréer du lien social en participant. Il explique ce constat par le manque de diversité chez les personnes présentes, et espère que le projet puisse se développer pour attirer de nouveaux individus. La présence d'un nombre limité de personnes aux chantiers coopératifs peut donc être un frein, pour répondre aux attentes de certains habitants, et montre la nécessité d'une plus grande mobilisation. Enfin, les participants sont tous des habitants récents de la cité. Or l'étude des Provinces nous a permis de conclure qu'un réel capital immatériel collectif existait chez les habitants de longue date de la cité, les inclure dans la dynamique semble donc un objectif souhaitable sur lequel il s'agira de se pencher.

...profiter d'une activité familiale extérieure...

Les entretiens permettent de déterminer une seconde raison à la participation des habitants qui est la possibilité d'effectuer une activité familiale en extérieur :

« (Les enfants) Et bien quand je peux les faire participer et qu'ils sont chez moi, après ça vient de moi pas d'eux, limite je les oblige. C'est moi qui dis on va faire ça ce week-end. Ils ne réclament pas ils sont pas en demande mais ils aiment bien. »
(Entretien n°3)

« Alors oui ils ont 3 et 6 ans. Je me rappelle que mon fils pour l'atelier de jardinage on a eu du mal à le motiver et pour finir il en parle encore. (...) notre fils si on sort pas il se met dans le fauteuil et il fait des écrans ça le gêne pas il fait ça très bien. Et quand il y a des animations il est content et il oublie ses écrans. » (Entretien n°1)

Cette observation concorde avec les conclusions tirées de l'analyse de l'enquête quantitative. Les familles avec enfant présentent un intérêt plus fort pour le projet. Le chantier coopératif est donc perçu ici comme une activité familiale extérieure intergénérationnelle. Les parents et les enfants peuvent donc participer à une activité en commun, sans lien de subordination.

.....et apprendre de nouvelles techniques de maraîchage

On retrouve également une volonté chez les participants d'apprendre des techniques de jardinage qu'ils pourront reproduire chez eux :

« C'est aussi le jardinage, moi j'aime beaucoup les rosiers les plantations. Pour mon anniversaire au premier mai j'ai essayé de planter du muguet » (Entretien n°2)

« J'ai un réel intérêt pour la permaculture. Et je n'ai pas forcément les connaissances en jardinage pour l'appliquer donc ça pouvait être intéressant de participer aux chantiers et d'apprendre en échangeant. » (Entretien n°3)

La volonté de reproduire chez soi les techniques de maraîchages est un véritable atout pour le projet. En effet cela vient directement répondre à la volonté sous-jacente de SIA de stimuler la pratique du jardinage sur les espaces privés. D'autant plus que les participants interrogés ne cultivent pas leur jardin. On observe donc un déficit de connaissance en maraîchage chez certains habitants qui limite leur volonté de jardiner. L'accompagnement par un animateur pourrait donc permettre de dépasser ce frein en apprenant des savoir-faire.

Or, on observe que la mise en culture entièrement déterminé par les Anges Gardins ne permet pas de répondre aux attentes de certains participants. La volonté de répondre aux enjeux du territoire par un Archipel Fruitier et donc la plantation principalement d'arbres fruitiers limite les potentielles techniques à partager :

« Déjà je ne plante pas d'arbre, donc par exemple les mélanges eau terre purin qu'on a fait, le pralin je ne m'en sers pas et pour le moment c'est tout ce que j'ai appris.

Mais ça ne veut pas dire que ça n'évoluera pas par la suite. » (Entretien n°3)

Les entretiens réalisés auprès des participants aux chantiers coopératifs permettent de comprendre les raisons de leur venue. Trois dimensions ressortent ; la volonté de créer du lien social, d'effectuer une activité familiale en extérieur et d'apprendre des nouvelles techniques de maraîchage. On observe également que ces différentes dimensions ne trouvent pas forcément satisfaction lors des chantiers de jardinage coopératif en raison notamment du nombre limité de participants ou des limites induites par le choix des plantations.

1.1.3. Un jardin multifonctionnel mais qui présente certaines limites concrètes

Le jardin productif participatif a été conçu pour répondre aux attentes de l'ensemble des parties prenantes. On observe que les porteurs du projet répondent avec satisfaction à ces attentes. Les Anges Gardins développent leur système productif, tout en réalisant de l'insertion par l'activité économiques. SIA voit les friches délaissées être revalorisées et valoriser le paysage de la cité. Cependant on observe quelques limites au niveau de la participation des habitants. Leurs souhaits de créer du lien social, ou d'apprendre des techniques de maraîchage, ne semblent pas entièrement satisfaites. Si l'on analyse cette observation, au prisme de la typologie utilisée par Cerezuelle et Roustang, et en comparant les résultats souhaités et observés on obtient le tableau suivant :

Bénéfices liés au jardinage collectif	Résultats souhaités	Résultats observés	Comment dépasser les limites observées ?
Autonomisation	Évolution de l'auto-production et de l'auto-consommation. Mise en culture des jardins.	Une volonté d'autonomisation limitée par les techniques apprises	Permettre aux habitants de proposer des techniques qu'ils souhaitent apprendre
Qualification éducative	Modification du comportement des parents via les enfants	Activité qui mélange enfants et parents	
Construction symbolique du moi	Création de lien entre les habitants historiques et nouveaux habitants. Transmission de la culture du jardin	Absence d'habitants de longue date malgré l'intérêt de certains dans les questionnaires.	Trouver une autre méthode de mobilisation pour les habitants de longue date. Comment susciter leur intérêt ?
Intégration	Création d'une nouvelle dynamique de solidarité entre les habitants	Création de lien social qui reste limité par le nombre de participants	Renforcer la mobilisation globale
Qualification sociale	Revalorisation du statut des personnes. Deviennent des producteurs et obtiennent des moyens d'échange.	Obtention de Manne qui offre des possibilités d'échanger (une partie spécifique abordera la Manne dans le Chapitre 3)	
Civilité	Amélioration du civisme avec l'observation des mises en culture	Peu d'observation hormis des vols d'arbres au début du projet	Renforcer la mobilisation globale

Tableau 5 : L'impact sur les habitants des jardins productifs participatifs de la cité des Provinces (Chavassieux M., 2020)

Une autre limite identifiée, qui sort de la dimension du jardinage, est le choix des dates pour les chantiers coopératifs. Exclusivement décidés à ce jour par les Anges Gardins, elles sont régulièrement en pleine semaine. Un adhérent à l'association, qui ne participe plus aux chantiers, met cette observation en avant :

« Oui, alors le dernier message qu'on a reçu pour les activités et bien les dates ne me convenaient pas du tout, c'est en semaine moi je travaille, alors je n'ai pas répondu. » (Entretien n°6)

Si ce nouveau modèle de jardin productif participatif a été conçu pour répondre à la multiplicité des enjeux du territoire, on observe que de nombreuses limites apparaissent aujourd'hui, notamment au niveau des habitants. Elles ne semblent cependant pas rédhibitoires et pourraient être dépassées.

Deux facteurs me semblent essentiels pour dépasser ces limites :

- Renforcer la mobilisation et l'adapter aux attentes habitants
- Donner une plus grande possibilité de décision aux habitants dans les choix des dates de chantiers et des plantations ou les techniques de maraîchage utilisées

1.2. Faire évoluer les pratiques alimentaires des habitants ; entre évolution de l'offre et accompagnement à la consommation

Les chantiers coopératifs de jardinage sont au cœur du projet car ils s'effectuent directement sur les terrains. Si ces derniers ont pour but de stimuler la pratique individuelle du jardinage, un autre objectif de l'Archipel Fruitier est l'évolution des pratiques alimentaires.

1.2.1. L'évolution des pratiques alimentaires ; une approche en termes de justice alimentaire

Notre connaissance de la cité des Provinces nous permet de savoir que les ménages précaires sont nombreux, et le revenu moyen assez faible. L'achat de produits biologiques souvent plus coûteux sera donc fortement conditionné par le prix. De plus, nous avons pu relever que la majorité des habitants consomment en grandes surfaces, et ne disposent pas forcément du capital socio-culturel pour orienter leur consommation vers du circuit local et biologique. Enfin les possibilités d'achats sont très limitées sur la cité, avec une unique épicerie. Il n'y a pas de marchés de producteurs et l'on trouve uniquement plusieurs hypermarchés et supermarchés à proximité. Ces conditions sont des facteurs évidents à prendre en compte dans la mise en place de dispositifs favorisant l'évolution des pratiques alimentaires.

Le sociologue Ronan Le Velly (2017) met ainsi en avant l'existence de nombreux systèmes alimentaires alternatifs qui améliorent la qualité de l'alimentation mais restent sélectifs et créateurs de nouvelles formes d'exclusion. L'enjeu actuel serait donc, de réussir à articuler la question de la sécurité et de la qualité de l'alimentation, déjà présente dans de nombreux systèmes alternatifs, à celles de l'accès à une alimentation de qualité pour des consommateurs défavorisés. Ce constat est donc particulièrement important dans notre cas d'études. Afin de répondre à cet enjeu, deux chercheuses, Emilie Lanciano et Séverine Saleille (2019) proposent une approche par la justice alimentaire. Celle-ci reposerait sur trois gradients, auxquels il faudrait répondre, que l'on peut observer sur la Figure 37.

Gradients de la justice alimentaire	Dimensions de la justice alimentaire
Assurer une alimentation de qualité	Alimentation saine pour l'homme
	Alimentation saine pour la planète
	Alimentation saine pour l'économie
Améliorer l'accès à une alimentation de qualité	Spatiale
	Economique
	Pratique
Lutter contre les inégalités structurelles	Inclusion sociale et économique
	Autonomisation / Empowerment

Figure 37: Les différentes dimension de la justice alimentaire (Lanciano et al, 2019)

Si l'on applique cette approche au projet d'Archipel Fruitier, on observe que le premier gradient trouve satisfaction dans l'activité des Anges Gardins. Afin d'assurer une alimentation de qualité, l'association a développé un système productif biologique, répondant donc aux enjeux pour l'homme et la planète. L'association ayant un but non-lucratif on satisfait également l'angle économique.

Les deux autres gradients, sont des objectifs propres au projet. Il s'agit donc désormais d'observer les dispositifs mis en place afin de déterminer s'ils répondent ou non à ces nécessités. Nous allons donc voir dans un premier temps les initiatives mises en place pour améliorer l'accès à une alimentation de qualité. L'accessibilité économique sera particulièrement étudiée au vu des caractéristiques socio-économiques des habitants, l'arbitrage entre les différents postes de dépenses des ménages précaires instaurant souvent l'alimentation comme la variable d'ajustement des budgets (Paturel, Ramel, 2017). Dans un second temps, j'aborderai les dispositifs sensés lutter contre les inégalités structurelles.

1.2.2. Une accessibilité toujours limitée pour les habitants de la cité des Provinces

Divers dispositifs d'accès à l'alimentation ont été déployés à travers le projet d'Archipel Fruitier. L'analyse de chacun d'entre eux, à travers une approche de justice alimentaire, permet de relever leurs limites.

1.2.2.1. Un marché bio et solidaire inadapté

Au préalable de l'Archipel Fruitier, la coopération entre SIA et les Anges Gardins s'est construite autour de la mise en place d'un marché, qualifié de « bio et solidaire ». Ce marché se tenait un mercredi après-midi par mois à la maison des artistes et des citoyens (MAC). Alors qu'il proposait une offre nouvelle aux habitants, celui-ci n'a pas fonctionné. Deux raisons expliquent cet échec. Une première est le choix du lieu et de la date. En effet, ces derniers avaient été choisis pour concorder avec les activités organisées par l'association Culture Commune. Une adhérente, connaissant le marché et venant le mercredi après-midi à la MAC, précise qu'il n'y avait « jamais personne » et que ce n'était pas un lieu approprié sachant « qu'il n'y a que des enfants qui vont à la MAC ». Ce constat est confirmé par les acteurs associatifs du quartier qui relèvent que le mercredi peu de personnes passent dans les rues. L'accessibilité pratique du marché était donc limitée.

De plus, si le marché est qualifié de solidaire, on remarque une défiance vis-à-vis des prix pratiqués. Le prix est en effet un obstacle souvent mis en avant pour comprendre les réticences des consommateurs à s'engager vers une alimentation de qualité (Lionel et al., 2015). L'adhérente présente à la MAC signifiait également que les prix de ce marché étaient « trop élevés ». L'accessibilité économique est donc ici remise en cause. Au vu des caractéristiques économiques des foyers, il semble logique qu'un prix légèrement plus élevé pour certains produits, même s'ils sont biologiques, freine l'achat.

L'analyse du marché bio et solidaire en termes d'accessibilité permet de comprendre pourquoi ce dernier n'a pas fonctionné :

Accessibilité spatiale	Le marché se situe sur la cité des Provinces
Accessibilité économique	Les prix semblent trop élevés pour le portefeuille des habitants
Accessibilité pratique	Le jour et lieu du marché ne correspondent pas aux habitudes des habitants

Tableau 6 : L'accessibilité du marché bio et solidaire de la cité des Provinces (Chavassieux M., 2020)

1.2.2.2. Les paniers de fruits et légumes, un modèle peu accessible aux perspectives d'adaptation intéressantes

Un second dispositif déployé, est les paniers de légumes et fruits hebdomadaire Terre d'Opale d'une valeur de 9,00€, 12,50€ ou 16,00€ en contrepartie d'un abonnement annuel. Selon la valeur du panier, il est composé de 4 à 7 légumes différents, et parfois agrémenté de fruits de saison. Ces paniers sont à venir récupérer sur un point relais tel que Menadel ou le Louvre-Lens. Un seul habitant des Provinces est abonné à ces paniers. Ce format semble également ne pas fonctionner. Au vu de la méconnaissance globale des Anges Gardins, il est possible qu'une plus grande diffusion de ce dispositif serait envisageable si une communication plus intense existait.

On relève premièrement que l'accessibilité spatiale semble compromise par la situation des points relais. Un individu doit ainsi prendre le bus ou la voiture pour récupérer son panier :

« Après je sais qu'il y a les paniers à Menadel mais je ne me suis pas encore posé la question des paniers après il faut aller les chercher à Loos quoi et puis je ne sais pas s'ils ont encore de la place pour moi. » (Entretien n°1)

L'accessibilité économique semble également limitée, le prix des fruits et légumes restant plus élevé qu'une production conventionnelle achetée en grandes surfaces. L'approche du dispositif de paniers par l'accessibilité montre donc ses limites :

Accessibilité spatiale	Absence de point relais sur la cité des Provinces
Accessibilité économique	Les prix AMAP équivalents aux prix GMS, ces prix peuvent être trop élevé au vu de la précarité des ménages sur la cité
Accessibilité pratique	Adéquation possible, pas de demande particulière envers ses paniers

Tableau 7 : L'accessibilité des paniers de fruits et légumes Terre d'Opale (Chavassieux M., 2020)

Si la sensibilité aux variations de prix est forte chez les populations défavorisées, leur flexibilité aux substitutions entre produits reste faible. Malgré des prix compétitifs face aux marchés et grandes surfaces, les AMAP peinent à s'ouvrir socialement, y compris quand elles optent pour une stratégie de réduction des prix pour les populations les plus défavorisés (Lanciano *et al*, 2019). Certains estiment que les difficultés rencontrées par ces dispositifs pour s'ouvrir aux populations précaires s'expliquent avant tout par des barrières plus sociologiques qu'économiques.

Les individus auraient ainsi des difficultés à s'insérer dans des dispositifs amapiens offrant encore une image d'adhérent à fort capital social et culturel (Noël, Darrot, 2016). Cela pourrait expliquer également les limites dans l'utilisation de ce dispositif sur le quartier. Afin de pallier à ces difficultés, l'accès à ces paniers a été également pensé à travers un échange en Manne. Les individus participant aux chantiers et gagnant de la Manne pourraient ainsi obtenir un panier. Cela permettrait de relier les chantiers coopératifs à la consommation et donc de faire système entre jardinage et alimentation. Cette volonté se retrouve dans le discours des Anges Gardins :

« Le problème c'est que pour le gens puissent dépenser leur Manne c'est pas un petit marché qu'il leur faut c'est des paniers. L'important c'est de développer un point de dépôt de ce panier. D'avoir un présentiel différent de celui d'un marché. On pensait notamment au jardin vitrine. » (Entretien n°9)

Mettre en place un point de dépôt sur les Provinces telle que la parcelle vitrine semble donc important pour donner une accessibilité spatiale aux paniers. Pour qu'un tel système fonctionne il nécessite également une participation importante des habitants aux chantiers coopératifs afin qu'ils disposent de Manne à dépenser. L'accompagnement des individus dans la démarche semble également important, certains souhaitant utiliser ces contreparties mais étant toujours dans l'attente :

« Moi j'ai plein de Manne. J'attends de voir comment il faut faire pour avoir des légumes et comprendre comme ça marche » (Entretien n°2)

Ce modèle s'il était fonctionnel pourrait donc répondre aux différents niveaux d'accessibilité :

Accessibilité spatiale	Point relais au niveau de la parcelle
Accessibilité économique	Echange non-monétaire, Pas d'exclusion en fonction du revenu
Accessibilité pratique	Offre un débouché à l'utilisation de la Manne et offre une contrepartie concrète à la participation aux chantiers coopératifs

Tableau 8 : Des paniers échangeables en MANNE et disponible sur la cité, un modèle envisageable d'accessibilité à l'alimentation (Chavassieux M., 2020)

Il se pose cependant la question de comment le mettre en place. Le nombre de participant semble un facteur limitant. Un point relais nécessitera une certaine quantité de paniers à échanger, dans la recherche d'un minimum d'efficacité, cette quantité devant être déterminée par l'association. La question de la mobilisation et de la participation habitante reste donc toujours centrale pour un tel avenir souhaitable.

1.2.2.3. Les paniers solidaires un dispositif qui pourrait répondre aux besoins des plus précaires mais qui présente des barrières spatiales et administratives

Depuis 2015, l'association Les Anges Gardins participe au programme national d'accessibilité alimentaire "100 000 paniers solidaires", lancé par le réseau Cocagne en 2010, avec un nouvel objectif d'autant de paniers distribués à l'horizon 2022. En 2019, les Anges Gardins ont distribué 1 536 paniers solidaires (Les Anges Gardins, 2020). Une étude d'impact social menée à l'échelle du Réseau Cocagne montre que ce dispositif permet de faire changer les pratiques alimentaires, d'accéder à la dignité et est vecteur d'intégration sociale (Agence Phare, 2018). Ces paniers, d'une valeur marchande de 10 euros, sont co-financés à la fois par le réseau Cocagne, la structure partenaire (ex : CCAS) et l'abonné. L'abonné participe à hauteur maximale de 33 % du prix normal d'achat du panier.

A ce jour, aucun habitant du quartier est abonné à ces paniers solidaires. Pourtant, près de 20 % des ménages interrogés sont bénéficiaires de minimas sociaux et seraient éligibles. Lors de la passation des questionnaires, de nombreuses personnes se sont montrés intéressés par ce dispositif. On observe pourtant qu'à ce jour aucun habitant n'en profite. Des barrières à la fois spatiales et administratives semblent en effet limiter l'accessibilité aux paniers solidaires. Les habitants doivent se rendre au CCAS de Lens pour obtenir un abonnement. La démarche administrative est à la responsabilité de l'individu, et le CCAS se trouve au centre de la ville et donc relativement loin de la cité. Certains habitants avaient ainsi commencé des démarches dans ce sens puis les ont abandonnées. La distance géographique peut donc ici être un véritable frein. Ensuite, le CCAS ne finance actuellement que 10 paniers solidaires, les places étant déjà occupées par des habitants d'autres quartiers de Lens. Un accord sur le financement d'une quantité plus élevée pourrait être imaginée mais nécessitera donc un certain temps afin qu'il soit accepté par les organes décisionnaires du centre social. Dans l'optique d'une telle démarche, j'ai pu réaliser en compagnie d'une stagiaire des Anges Gardins une liste de 11 habitants bénéficiaires de minimas sociaux et intéressés par ce dispositif (Annexe 5). Les paniers solidaires pourraient donc être plus utilisés à l'avenir mais subissent encore des contraintes à leur accessibilité :

Accessibilité spatiale	CCAS éloigné de la cité des Provinces
Accessibilité économique	Le prix du panier est diminué de 2/3
Accessibilité pratique	Répond à l'intérêt de plusieurs habitants / Contraintes administratives

Tableau 9 : Les paniers solidaires présentent des limites pratiques et spatiales dans leur accessibilité (Chavassieux M., 2020)

1.2.2.4. L'autoconsommation par l'autoproduction encore faible malgré de belles perspectives

Un dernier moyen pouvant favoriser l'accessibilité à une alimentation saine et locale est l'autoproduction, chaque maison disposant d'un jardin. Certains habitants parviennent même à des situations de surproduction de fruits et légumes. Le développement de l'autoproduction, et donc de l'autoconsommation, pourrait être stimulé par l'apprentissage de techniques de maraîchages lors des chantiers coopératifs. Cela permettrait également de revaloriser les jardins privés tout en contribuant au système alimentaire local. Maxime Marie (2019) a ainsi montré que dans certaines villes, la contribution potagère domestique au système alimentaire locale pouvait atteindre 18 % de la consommation en fruits et légumes du territoire. Au vu de la morphologie urbaine de Lens, et la présence de plusieurs cités minières pavillonnaires, on pourrait imaginer ici une contribution domestique significative. Nous avons pu voir dans la première partie que les chantiers coopératifs n'ont pas favorisé les pratiques d'autoproduction, en raison notamment d'une limitation dans les pratiques de jardinages employées lors des chantiers. Une seconde limite importante a été mise en avant lors des entretiens avec les habitants qui jardinent sur leur espace extérieur : la difficulté liée à la mise en culture des sols, en raison de leur longue période d'inutilisation :

« Le terrain il a pas été cultivé pendant 8-9 ans alors imaginez le sol. Moi je m'y risquerais même pas le terrain est complètement tassé. » (Entretien n°5)

« Vous savez les terres sont devenues très très dures. Si on veut cultiver il faudrait ramener de la terre de l'extérieur. » (Entretien n°17)

Cette observation présente une limite importante à l'autoproduction. Un accompagnement dans la mise en culture des sols pourrait ainsi être imaginé pour aider les habitants souhaitant mettre en place un potager. Alors que la convention du projet implique un accompagnement des ménages seniors dans l'entretien de l'espace extérieur, ce besoin n'a pas été identifié chez des habitants. Un constat qui s'explique dans le Chapitre 1, les habitants de longue date, étant plus sensible à l'entretien des espaces extérieurs. Faire évoluer cette convention vers un accompagnement des habitants, de tout âge, souhaitant cultiver semblerait donc pertinent.

Accessibilité spatiale	Jardins privés mitoyens des maisons
Accessibilité économique	Autoproduction et autoconsommation peu onéreuses
Accessibilité pratique	Méconnaissance des techniques de jardinage, Difficulté à mettre en culture des sols inutilisés et très durs

Tableau 10 : L'accessibilité à l'autoconsommation des habitants de la cité des Provinces (Chavassieux M., 2020)

1.2.2.5. Des dispositifs d'accès à l'alimentation qui peuvent être améliorés

Cette partie a permis de détailler les divers dispositifs déployés en direction des habitants, afin de leur rendre accessible une alimentation locale et biologique. Leur analyse, à travers une approche en termes de justice alimentaire, montre les limites actuelles de ces dispositifs. A ce jour, on n'observe pas d'évolution des pratiques alimentaires liée à ces dispositifs. Les raisons de cet immobilisme sont à la fois économiques, pratiques ou spatiales. Le manque de connaissance de ces possibilités par les habitants peut également être un facteur explicatif. L'idée de proposer des paniers en échange de Manne permettrait de faire système autour du projet et de répondre à tous les enjeux d'accessibilité. Il est possible de récapituler l'ensemble des dispositifs existants avec des préconisations pour leur amélioration :

Dispositifs	Freins principaux	Amélioration	Limites
Marché	Economique Pratique	Idée d'un marché mobile Faire un marché avec un échange de Manne Mettre le marché à la sortie de l'école	Nécessite de nombreux habitants disposant de Manne → Le projet doit intégrer plus d'habitants
Paniers « Terre d'Opale »	Spatial Economique Pratique	Créer un point relais sur la cité Mettre en place une forme d'abonnement avec un échange en MANNE	Le nombre de paniers doit être raisonnable pour créer un point relais. → Le projet doit intégrer plus d'habitants
Paniers solidaires	Spatial Pratique	Accompagner les individus dans leur démarche avec le CCAS Entamer des démarches administratives	Forte dépendance aux démarches administratives du CCAS
Autoproduction	Pratique	Apprendre des techniques de jardinage souhaitées par les habitants Les accompagner dans le travail primaire des sols	SIA pourrait aider à retravailler la terre de certaines parcelles ? Permettre aux habitants de participer aux prises de décision concernant les plantations

Tableau 11 : Quelle évolution des dispositifs d'accès à l'alimentation mis en place sur la cité des Provinces (Chavassieux M., 2020)

1.2.3. Les ateliers cuisine un outil pertinent pour contrer les inégalités structurelles

L'approche en termes de justice alimentaire a permis de poser la question de l'accessibilité à une alimentation de qualité, pour les habitants de la cité des Provinces. Une deuxième dimension est également essentielle, la lutte contre les inégalités structurelles. Alors que des dispositifs d'aides alimentaires existent, ceux-ci ne touchent pas concrètement aux causes des inégalités. Comment faire participer les personnes à leur processus d'alimentation et les rendre acteur ? Il ne suffit plus d'obtenir des aliments de qualité et à bon prix mais en même temps de briser l'isolement dans lequel se trouvent les personnes affectées par diverses formes d'exclusion. Pour illustrer ce propos, Lilian Nicolini et Julien Milanesi (2016), mettent par exemple en avant que ceux qui mangent bio ne sont pas toujours ceux qui ont les meilleurs revenus, mais ceux qui sont les plus informés. Afin de contrer ces inégalités structurelles, de multiples propositions existent telles que mélanger clients favorisés et défavorisés, d'inclure les bénéficiaires dans la gouvernance, l'accompagnement de projet personnel ou le développement de compétences en cuisine (Lanciano, Saleilles, 2019). La mise en place d'ateliers cuisine sur la cité des Provinces s'inscrit donc dans cette logique. Il convient donc de se pencher sur ces ateliers.

1.2.2.1. Les avantages multiples des ateliers cuisine

Les ateliers cuisine ont été progressivement mis en place à travers les projets d'éducation et d'insertion par l'alimentation. Le constat originel est que les pratiques alimentaires des populations défavorisées entraînent des carences : sous-consommation de produits frais, perturbations du rythme alimentaire et risque accru de déséquilibres nutritionnels. Les travailleurs sociaux ont donc cherché à faire évoluer ces pratiques vers une alimentation plus saine et durable, prenant en compte les contraintes économiques et partant du principe qu'une meilleure maîtrise des savoir-faire culinaires permet une meilleure gestion du budget domestique (Augor, Lhuissier, 2006). De plus la participation permet de dédramatiser le sentiment d'infériorité qui accompagne souvent la perte des savoir-faire de la vie quotidienne. Les relations d'imitation, d'émulation et de partage d'expérience qui s'établissent entre les participants favorisent la réactivation ou même l'apprentissage de savoir-faire pratiques (Cerezuelle, Roustang, 2010).

Le Programme d'Autoproduction et de Développement Social (PADES) a établi les impacts qui justifient la mise en place d'ateliers de cuisine. Ils permettent de toucher divers publics ayant des difficultés nutritionnelles, de créer des réseaux d'entraide et de partage sur la base du plaisir et de l'appartenance à un collectif ou encore de se réappropriier des choix alimentaires.

Ils constituent également un relais d'information des politiques publiques en matière de santé, une démarche de développement durable et un moyen pour sortir des mesures d'assistance alimentaires (PADES, 2008). A la lumière de cette approche les ateliers cuisine permettraient donc de répondre aux enjeux sur la cité des Provinces en accompagnant les changements alimentaires et renforçant le lien social créé sur les jardins.

1.2.2.2. Une découverte de nouveaux goûts et aliments pour les participants

On retrouve dans l'Archipel Fruitier la volonté de développer des compétences en cuisine de manière connexe aux chantiers de jardinage coopératifs. Ainsi en participant à un chantier de jardinage de généralement deux heures un habitant gagne 80 Mannes qui correspondent au coût à payer pour participer à un atelier cuisine. Leur mise en place repose sur le constat que la transformation des pratiques alimentaires ne se limitent pas au fait de manger davantage de légumes biologiques. La transformation est beaucoup plus profonde car elle se traduit dans les façons de cuisiner. La dimension d'intégration sociale est également mise en avant (Les Anges Gardins, 2020).

Il est ainsi proposé aux habitants d'apprendre à cuisiner les légumes au cours d'ateliers qualifiés de « cuisine enchantée », à partir des fruits et légumes produits par les Anges Gardins. Autour d'un temps convivial de 2h, une dizaine d'habitants peuvent apprendre des techniques et acquérir des connaissances de base en cuisine. Le but est de permettre aux participants de reprendre en main leur alimentation, en (re)découvrant des savoirs et savoir-faire, qu'il est possible de reproduire au quotidien. Ils s'inscrivent dans la perspective de bien-vivre alimentaire et d'émancipation citoyenne par l'alimentation (Les Anges Gardins, 2020). Les entretiens réalisés auprès des adhérents montrent un effet largement positif des ateliers cuisine. Ceux-ci évoquent autant la découverte de nouveaux aliments, de nouveaux goûts que la participation des enfants :

« Mais c'est bien parce que à Menadel ils font la cuisine avec beaucoup d'ingrédients qu'on n'a pas l'habitude d'acheter et des produits qu'on ne va pas cuisiner. Et j'ai été surprise parce que des fois on a fait des recettes qui étaient très bonnes avec des légumes qu'on cuisine pas et c'était bon. Même en étant adulte il y a des légumes qu'on n'aime pas trop. (...) Et la petite elle a trois ans mais elle adore la cuisine donc dès qu'on va à Menadel elle est contente, il y a d'autres enfants elle est au top » (Entretien n°1)

« Je cuisine déjà chez moi donc c'est surtout pour découvrir de nouvelles recettes, de nouveaux goûts. Puisqu'avec Anaïs on préparait des recettes que je ne connaissais pas du tout donc j'ai pu découvrir de nouveaux goûts. De là à refaire ça chez moi c'est une autre histoire. Mais ça à élargit mon horizon. » (Entretien n°3)

Ces retours donnent satisfaction de l'utilité des ateliers cuisine. Ceux-ci permettent de découvrir de nouveaux goûts mais également de nouveaux aliments.

Alors que les paniers sont encore peu utilisés il pourrait être pertinent à terme de faire converger les produits mis à disposition dans les paniers avec ceux utilisés lors des ateliers. On remarque également une autre dimension aux ateliers cuisine. Ceux-ci se déroulent successivement à Menadel, située sur la place de la mairie à Loos-en-Gohelle, et à la MAC dans la cité des Provinces. Ceux-ci permettent donc aux adhérents de découvrir et s'approprier Menadel, les gens y travaillant, et son système d'accorderie où ils peuvent proposer des échanges de services. Les ateliers à la MAC favorisent eux le sentiment d'appartenance et la proximité d'un projet porté par une association ne résidant pas dans le quartier.

Les ateliers cuisine permettent donc de lutter contre les inégalités structurelles. En participant les gens créent du lien social, apprennent de nouveaux goûts et à cuisiner de nouveaux aliments. Afin d'influer sur la consommation générale des habitants il s'agit cependant d'augmenter le nombre de participants à ces ateliers afin de toucher un public plus large.

1.3. Des dispositifs adaptés au territoire mais peu utilisés, qui subissent la faiblesse de la mobilisation

L'étude des dispositifs, ayant vocation à faire évoluer les pratiques de jardinage et d'alimentation, offre une vision concrète de leurs résultats auprès des habitants.

S'il est multifonctionnel et adapté au territoire, le jardin productif participatif montre des limites certaines dans son application. On relève ainsi un faible nombre de participants et des limitations dans le choix des techniques de maraîchage ou des plantations. Malgré ces limites, ce modèle hybride permet aux participants de répondre à un de leur besoin, la création de lien social.

Des premiers dispositifs pour faire évoluer l'offre en alimentation ont été mis en place mais restent également peu utilisés. Une approche par le concept de justice alimentaire permet de relever les limites concrètes de chacun d'entre eux. Cependant des pistes d'améliorations existent. Pour les activer, l'intégration d'un nombre plus conséquent d'habitants paraît également indispensable. Les ateliers cuisine semblent eux répondre aux enjeux de lutte contre les inégalités structurelles.

On observe donc que les impacts des dispositifs du projet d'Archipel Fruitier, pensé pour répondre aux problématiques du territoire et des habitants, sont fortement restreints par la faiblesse de la participation. Si certaines améliorations semblent pertinentes, notamment au niveau de l'offre en alimentation, la mobilisation se positionne comme un enjeu primordial. L'enquête quantitative a montré qu'un large groupe d'habitants étaient intéressés, mais il n'y a pas d'adéquation avec la participation effective.

Alors que le projet semble correspondre au territoire et aux besoins des habitants, la faible participation de ces derniers ne permet pas de tirer de réelles conclusions. A contrario, ce constat permet de mettre en avant la nécessité de mobiliser un plus grand nombre d'habitants. La mobilisation reposant sur les deux co-porteurs, son inefficacité ou son absence pose donc la question de la stratégie utilisée et de la coopération entre les structures. De même, il paraît légitime de s'interroger sur la place accordée aux habitants dans la gouvernance de ce projet.

2. Vers une dynamique de coopération territoriale, prémices d'une gouvernance alimentaire locale

L'analyse des différents dispositifs mis en place sur la cité des Provinces a permis de mettre en avant la nécessité d'une plus grande mobilisation des habitants. Or, le diagnostic du territoire a montré qu'ils sont nombreux à vouloir participer. La connexion entre cet intérêt et la participation effective n'est toujours pas établie, il s'agira donc de déterminer pourquoi. De plus, si ce projet est porté par deux structures, il a vocation à intégrer les habitants et les autres acteurs (institutionnels, associatifs) dans sa gouvernance. Il se pose donc la question de l'état actuel de cette gouvernance, ses limites, ses possibles évolutions. D'autant que cette notion est primordiale dans les projets alimentaires territoriaux. En effet, l'émergence d'une gouvernance alimentaire locale passe par l'interaction de différents mondes sociaux (acteurs économiques, société civile, politiques publiques), aux visées et valeurs parfois hétérogènes (Lamine, Chiffolleau, 2016). En lien avec la gouvernance des projets alimentaires locaux a également émergé ces dernières années le concept de « démocratie alimentaire » (Hassanein, 2003). Dans cette conception, le choix du système alimentaire est le résultat d'une élaboration collective, accessible à tous les habitants légitimement reconnus comme citoyens, ayant pu accéder à l'ensemble des connaissances (Paturel, 2018). Un tel système relève alors de la démocratie s'il s'appuie sur l'ensemble des acteurs impliqués dans l'alimentation d'un territoire : opérateurs économiques, collectivités publiques, institutions intermédiaires, associations, citoyens (Collart Dutilleul, 2020). Il concilie la question de justice, vue dans la partie précédente, et celles de citoyenneté, et ce pour l'ensemble des acteurs du système alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs...) (Paturel, 2018).

Le projet ayant vocation à intégrer les acteurs du territoire, j'étudierai l'état actuel de leur coopération, à l'aune des concepts de gouvernance alimentaire locale ou de démocratie alimentaire. Pour cela, je me baserai sur trois niveaux d'approches, relatifs au degré actuel d'implication. Premièrement, j'aborderai la collaboration originale entre une association et un bailleur social, tous deux chargés de la mobilisation, sujet déterminant pour la réussite du projet. Une seconde particularité est l'arrivée d'une association sur un territoire hébergeant déjà une variété d'acteurs. Un questionnement existe alors, quant à la coopération pouvant s'instituer entre ces structures, dans l'optique d'une gouvernance locale alimentaire. Enfin, le projet se présente dans sa convention comme co-construit avec les habitants, et leur participation est indispensable à sa réussite. J'étudierai leur place dans la gouvernance actuelle, si celle-ci est suffisante et satisfaisante, et si elle tend vers une forme de démocratie alimentaire.

2.1. Un projet co-porté par un dispositif original : bailleur – association

L'Archipel Fruitier présente la particularité originale d'être le fruit de la coopération entre un bailleur social et une association. Ces structures partagent des enjeux communs tels que l'engagement sur des activités à forte utilité sociale, l'ancrage territorial ou l'équilibre durable des territoires (Chevenez, 2018). Ce type de coopération se développe ces dernières années afin de mutualiser les compétences et les ressources de ces deux milieux. L'Archipel Fruitier s'inscrit dans cette tendance. Au-delà de ces enjeux communs, il s'agit de déterminer concrètement comment s'instaure ou non, cette coopération.

2.1.1. Une coopération entre deux acteurs aux objectifs divers

Les Anges Gardins et SIA sont les deux co-porteurs de l'Archipel Fruitier. S'ils partagent la direction de ce projet on remarque qu'ils présentent des objectifs propres.

2.1.1.1. Les Anges Gardins

Les Anges Gardins est une association d'éducation populaire et permanente créée en 1998 qui souhaite « faire société sur la question essentielle de l'alimentation, créer de l'activité pour donner du travail à des gens qui n'en ont pas » (Ambassade du bien-vivre alimentaire). L'association cumule les fonctions d'ACI (ateliers et chantiers d'insertion)⁷, et de jardin de cocagne en distribuant sous forme de paniers les produits cultivés par les employés. Elle se caractérise avec un fort ancrage territorial par sa volonté de relocaliser la valeur et de rendre ses activités accessibles à tous. Elle organise également une formation appelée les Ambassadeurs du Bien-Vivre Alimentaire et du jardinage afin de promouvoir un transfert de savoir-faire libre d'accès et universalisable afin que chacun puisse retrouver les moyens de cultiver la terre et de cuisiner les produits bruts (Horizon alimentaire, 2017)⁸. Le siège de l'association se trouve à Vieille-Eglise sur la Côte d'Opale, où l'association a fortement participé à la création d'un écopôle alimentaire. Son arrivée à Loos-en-Gohelle s'est produite suite à la mise en place du programme VITAL comme nous avons pu le voir dans le premier chapitre. Alors qu'elle a continué à exercer ces activités originelles sur cette commune, son domaine d'activité s'est élargi avec le déploiement du système d'échange Menadel et la Manne.

⁷Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les salariés des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) bénéficient d'une rémunération au moins égale au Smic. Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont conventionnés par l'État et bénéficient d'aides pour accomplir leurs missions.

L'ACI fait partie - avec l'association intermédiaire (AI), l'entreprise d'insertion (EI) et l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) - des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). (Ministère du travail)

⁸Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <https://www.horizontalimentaire.fr/>

Les objectifs principaux des Anges Gardins, à travers le projet d'Archipel Fruitier, sont l'augmentation de leurs capacités productives à l'échelle du territoire, notamment en fruits, et d'intégrer de nouveaux utilisateurs de la MANNE et du système Menadel. La mobilisation des habitants, pour les chantiers coopératifs et les ateliers cuisine, repose sur l'association ainsi que SIA et les stagiaires de laboratoire ESO. Or on observe que si l'organisation de plantations sur des parcelles rentre pleinement dans les compétences de l'association, la mobilisation de la population d'une cité minière de 600 logements est un défi nouveau :

« Quand on nous a parlé de l'implication des habitants on a dit que c'était loin d'être incompatible au vu de ce constat-là. Mais comme on est au départ des travailleurs sociaux ça ne nous a pas défrisé d'imaginer que l'on soit dans une démarche participative où l'on accentue la question du lien social » (Entretien n°9)

Si les Anges Gardins intègre déjà les habitants lors des chantiers coopératifs, l'ampleur de la mobilisation est ici beaucoup plus large. Cette dimension est inédite, alors qu'elle n'est pas le cœur de métier de la structure. Leur intégration dans la gouvernance du projet sera donc également une nouveauté organisationnelle, alors qu'elle semble indispensable dans l'optique de l'instauration d'une démocratie alimentaire. Ce constat est mis en avant par Dominique Paturel, chercheuse en sciences de gestion à l'INRA. Elle propose un indice de démocratie alimentaire, pour évaluer les associations engagées autour de la question alimentaire. Selon elle l'enjeu fondamental du concept de démocratie alimentaire repose d'une part sur la compréhension du système alimentaire et son degré de durabilité et d'autre part sur la participation effective et les modes de gouvernance (Paturel, De Alexandris, 2018). L'indice repose sur une évaluation entre 0 et 0,2 pour la dimension durabilité (Origine des produits, Sensibilisation au caractère durable) et sur une évaluation entre 0 et 0,3 pour la dimension participative (Gouvernance, Mise en commun des ressources, Circulation information). Cet indice a été appliqué à de nombreuses structures associatives, dont les Anges Gardins, sur la base d'entretiens et/ou d'étude de l'activité :

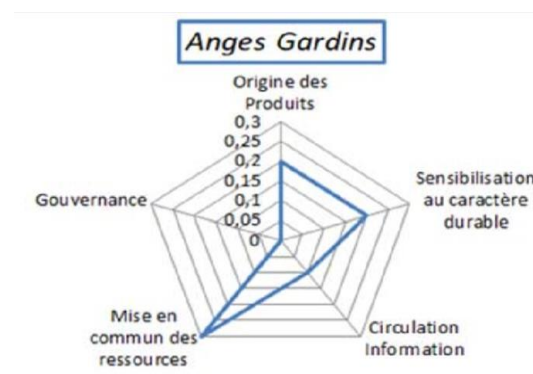


Figure 38: L'indice de démocratie alimentaire de l'association Les Anges Gardins (Paturel, De Alexandris, 2018)

S'il est expérimental et peut être discuté, autant sur sa construction (choix arbitraires des critères d'évaluation), que son application (reposant parfois uniquement sur une revue des activités de l'association), il confirme le constat que Les Anges Gardins disposent de compétences solides au niveau de la production, de la durabilité ou de la mutualisation des ressources. Au contraire, les faiblesses de la structure se situeraient plutôt au niveau de la gouvernance et de la circulation de l'information, les critères de la dimension participative. La participation effective serait ainsi limitée en termes de possibilités décisionnelles et d'accès à l'information.

Les objectifs des Anges Gardins à travers l'Archipel Fruitier sont donc multiples. Ceux qui sont propres à l'organisation s'inscrivent dans la lignée du développement de l'Archipel Nourricier et du système Menadel. Bien que familier à l'implication d'habitants sur des chantiers, la mobilisation prend ici une dimension plus importante alors qu'elle n'est pas le cœur de métier de la structure.

2.1.1.2. SIA Habitat

SIA Habitat, second co-porteur du projet est un bailleur social. Sa fonction première est donc de louer des logements mais l'ESH se présente comme suivant la philosophie de « L'habitant au cœur de tout »⁹. Des médiateurs sociaux et responsables de développement local sont ainsi mobilisés sur le projet. SIA dispose donc de compétences certaines dans ce domaine.

L'objectif principal poursuivi dans l'Archipel Fruitier, est la revalorisation des friches et la remise en état des jardins privés délaissés. Le second objectif est l'impulsion d'une dynamique citoyenne sur le quartier. Celle-ci passera par l'investissement des habitants aux activités et dans le programme Menadel. Cette volonté s'inscrit dans la suite logique de l'initiative portée en 2015 avec Culture Commune. Un projet culturel et artistique s'était construit autour de la MAC mais seulement un cercle restreint de locataires s'était investi. C'est donc une nouvelle tentative pour le bailleur social de dynamiser son parc de logement.

On a également pu voir, dans le Chapitre 1, que le bailleur entretient une relation complexe avec les locataires ce qui constitue une limite certaine dans les rapports qu'ils entretiennent mutuellement. Si ce genre de relation est caractéristique du rapport bailleur-locataire, elle s'est largement envenimée avec la politique de réhabilitation des maisons.

⁹Sur sa présentation web : <https://www.sia-habitat.com/>, consultée le 24 Juillet 2020

2.1.1.3. La mobilisation, cœur de la coopération entre co-porteurs

On observe donc que l'Archipel Fruitier est co-porté par deux structures aux objectifs hétérogènes et complémentaires. Si la mise à disposition des terrains, et leur culture, se fait de manière séparée, la mobilisation est sensée regrouper ces deux acteurs. Elle est donc l'action commune devant instituer une réelle coopération de terrain :

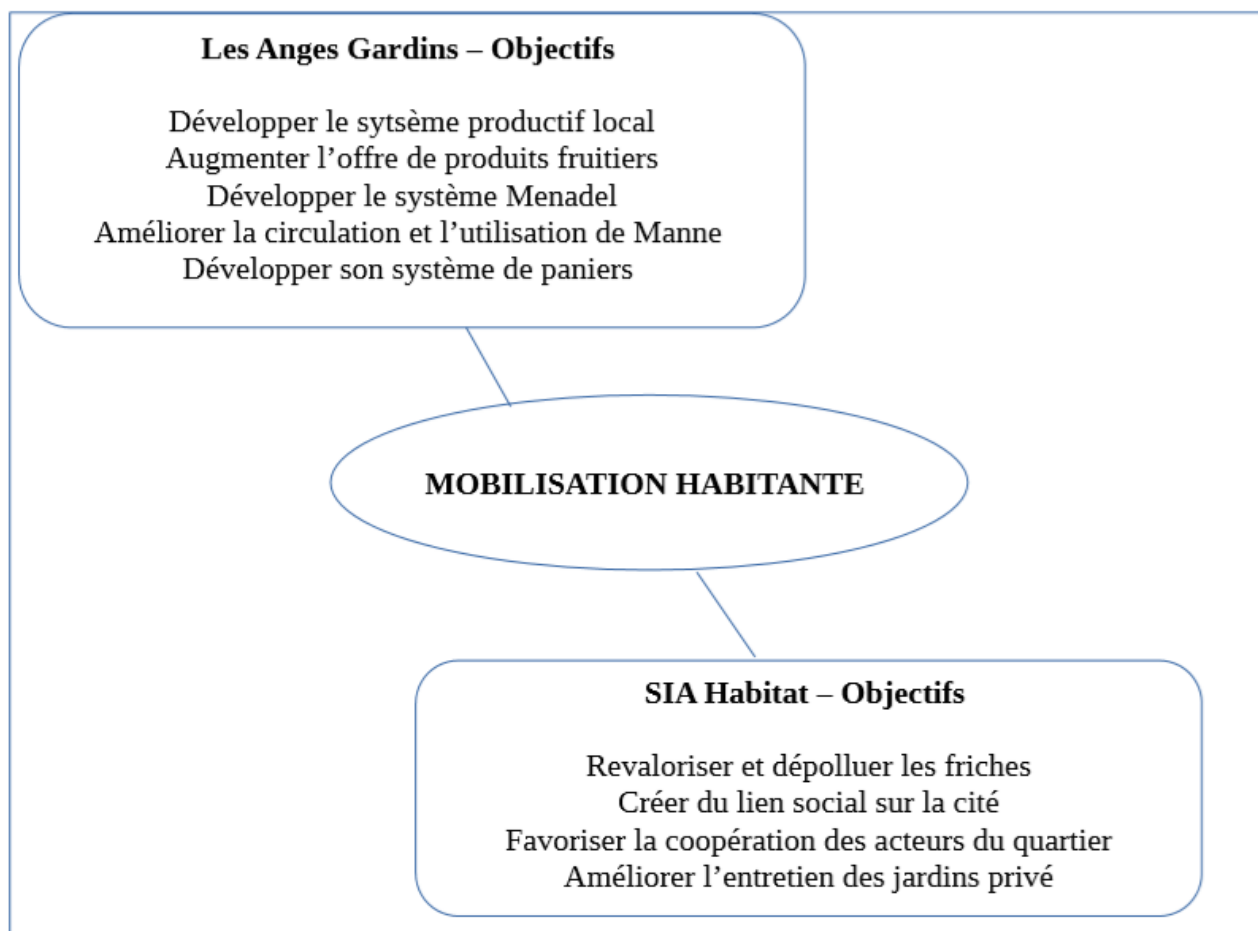


Figure 39: Un projet porté par deux structures aux objectifs hétérogènes et complémentaires

La mobilisation est donc le liant entre les deux structures. Il s'agit de se poser la question de la coopération et des stratégies mises en place et cet enjeu est parfaitement intégré par les co-porteurs :

« Il faut faire attention car ça peut vite se résumer à des plantations sur les parcelles et juste quelques ateliers participatifs avec peu de monde et on oublie la moitié du projet qui est l'implication sur le long terme des habitants. » (Entretien n°15)

2.2.2. La mobilisation, symbole de la faiblesse de la coopération ?

Alors que la mobilisation se positionne au cœur de la coopération, la participation reste limitée, et le projet peu connu des habitants. Pour comprendre cette situation, il s'agit donc de questionner la stratégie mise en place par les deux structures.

2.2.2.1. Une absence de stratégie commune de mobilisation

La mobilisation a débuté par une réunion de présentation du projet aux habitants le 15 Mars 2019. Afin de préparer cet évènement et de convier les habitants les Anges Gardins et SIA se sont partagés le quartier :

« On s'est divisé le quartier en 2 entre SIA et Anges Gardins avec l'idée que normalement on devait faire du porte à porte et aller rencontrer tous les habitants discuter avec eux et leurs laisser un flyer. Côté Anges Gardins c'est ce qui a été fait. Et SIA ont fait du boîtage systématique et ne sont pas aller à la rencontre des habitants. » (Entretien n°13)

Cette première action s'est donc déroulée de manière séparée entre les deux structures, avec une approche différente, loin d'instituer une dynamique coopérative. 6 ménages se sont rendus à la présentation puis ont adhéré à l'association pour intégrer le système Menadel. A la suite de cette première étape « il n'y a pas eu de stratégie de mobilisation qui a été mise en place. » (Entretien n°13). Cette dernière s'est alors résumée à de la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres.

La coopération autour de la mobilisation est donc quasiment inexistante. L'absence de stratégie de mobilisation commune, n'a pas permis de prendre du recul sur la méthode à adopter, ce qui aurait pu créer du lien entre les deux structures. Un flou pouvant exister entre les deux entités quant aux missions mobilisatrices à remplir :

« L'apport de chacun n'a pas forcément été bien défini, ça c'est sûr. Et chacun essaye de répondre à ses objectifs à lui. » (Entretien n°13).

Cependant les entretiens montrent une conscience de cette limite :

« Cette communication elle est séparée il faudrait qu'on la fasse vraiment en commun. » (Entretien n°15).

L'impact sur la participation est ainsi conséquent, l'ensemble des adhérents issus de la première réunion de présentation ne participant plus :

« C'est dommage car il y a deux ans de ça on a eu la réunion avec SIA et Menadel où ils avaient fait le point de ce qu'ils mettaient en projet et j'avais trouvé l'action très intéressante. Mais après avec le manque de communication et les horaires qui ne correspondent pas forcément. » (Entretien n°6)

Les stagiaires ESO, dont je fais partie, doivent également s'investir dans la mobilisation. Cet investissement s'est premièrement caractérisé par la passation de questionnaire en porte-à-porte, permettant d'interagir avec les habitants autour du projet. 210 habitants ont ainsi pu être informés. Ce travail a permis d'établir une liste de contact de 65 ménages intéressés par les chantiers coopératifs ou les ateliers cuisine. L'ensemble des habitants investis aujourd'hui dans le projet sont issus de cette démarche. Cependant, celle-ci s'est également instituée indépendamment de SIA et des Anges Gardins.

Cette absence d'une réelle coopération dans la mobilisation et d'une stratégie commune permettant de réunir de manière efficace le triptyque SIA-Anges Gardins-ESO est dommageable. Ce constat est d'autant plus cinglant au prisme de la sociologie du quartier, caractérisée par un faible engagement associatif et une relative absence de lien social. Une première dynamique est tout de même lancée avec un groupe d'adhérents récurrent, et le recensement d'un large groupe souhaitant participer.

2.2.2.2.associée à des entraves techniques.....

Si on observe l'absence d'une stratégie commune de mobilisation, il existe également de nombreuses entraves techniques au déroulement du projet. Les trois parcelles initiales, sont situées dans des enclaves peu visibles depuis la rue et les habitations. Leur mise en culture est donc peu perceptible dans le quartier. Cette situation pose même problème pour les personnes souhaitant participer et ne connaissant pas les terrains :

« Le premier chantier qui a été fait là derrière la rue Genouillac. Menadel nous a invité à ce chantier et je fais partie de la cité depuis maintenant 6 ans je connaissais pas du tout ce chantier qui était en retrait caché. J'ai quand même accepté de venir j'ai essayé de venir à pied mais j'ai jamais trouvé le chantier donc c'est vous dire comment on sait pas qu'il y a des chantiers sur la cité. » (Entretien n°1) »

De plus, deux terrains présentent des taux de pollution élevés et ne peuvent pas être mis en culture immédiatement. Une quatrième parcelle, située dans une rue passante, a été mise à disposition pour répondre à ces problématiques. L'objectif déclaré est donc de cultiver rapidement cet espace, afin d'attirer l'attention des passants, mais également de mettre en place des panneaux explicatifs et d'indication des autres parcelles :

« Pour l'instant il faut garnir la vitrine avant de parler de quoi que ce soit. Parce que s'il n'y a pas d'animations sur cet espace, il n'y a pas de sujets. » (Entretien n°9)

Des premiers chantiers coopératifs se sont tenus sur cette parcelle, au cours du mois de juillet, donnant une première visibilité du projet dans le quartier.

A cette problématique spatiale, s'additionne un manque de régularité des activités :

« Je pense que on pourrait faire participer plus les habitants en ayant un suivi pas que des Anges Gardins, mais en ayant une présence plus forte sur le terrain, mais aujourd'hui on n'a pas vraiment les moyens de faire ça et c'est un peu une frustration. » (Entretien n°8)

Cette limite s'explique notamment par les problèmes d'effectifs rencontrés par les Anges Gardins. En effet, on observe un fort turnover des effectifs sur la période de déploiement du projet. La responsable de l'animation et de la mobilisation était en arrêt maladie, alors que sa contribution était essentielle. Le coordinateur du projet et l'animatrice associés aux projets ont eux quittés l'association. Cette instabilité temporaire rend plus difficile l'assimilation pour les habitants.

2.2.2.3. et inadaptée au territoire ?

Le premier chapitre a permis d'établir qu'une majorité des résidents habitent depuis moins de 5 ans et connaissent peu le quartier. De plus, l'engagement associatif est très faible et les liens sociaux semblent limités. Ces constats permettent de supposer l'existence de freins psychologiques à la participation à des activités de groupe, avec des personnes qu'ils ne connaissent pas et un espace qui leur est parfois inconnu. Cela révèle la nécessité d'« aller chercher les gens », de les contacter fréquemment et directement, de discuter et d'instaurer un climat de confiance. Une démarche indispensable mais coûteuse en énergie et en temps. Si l'intégration au système Menadel peut permettre un tel accompagnement, elle nécessite de briser la glace de la première participation. Cette observation se retrouve dans le discours des associations de la cité :

« Ils se disent qu'a priori ça ne va pas m'aider au quotidien donc ils ne vont pas venir. Il faut leur faire envie, qu'ils se sentent bien et qu'ils soient vraiment accompagnés. » (Entretien n°16)

« Ils ne sont pas curieux donc ils ne vont pas. Il faut les emmener c'est malheureux par l'école on a le prétexte des enfants, alors on dit allez venez l'après-midi et voilà ça marche comme ça. » (Entretien n°10)

L'utilisation de flyers, comme moyen principal de communication, semble donc peu adapté :

« Concernant les méthodes de mobilisation, passer des tracts ça ne fonctionne pas, les gens il les prennent et ils les mettent à la poubelle. Il faut réussir à créer un réseau informel qui discute sinon il y aura beaucoup de difficultés à pouvoir discuter avec les habitants » (Entretien n°11)

Au contraire, l'école Pasteur ressort comme le principal lieu de socialisation et pourrait être un moyen de toucher le maximum d'habitants :

« A mon avis le seul moyen ce sont les enfants et les écoles. Et puis après c'est eux qui vont traîner les parents. » (Entretien n°3)

La connaissance du territoire permet de mettre en avant l'inefficacité des méthodes de mobilisation utilisées, le tractage se révélant inutile dans un quartier où l'entregent est faible.

Cette observation s'ajoute donc à l'absence d'une stratégie commune et aux entraves techniques et conjoncturelles. La faible participation des habitants, malgré de nombreux intéressés, s'explique donc en partie à travers ce constat. Alors que la participation est essentielle à la réussite du projet, il paraît primordial pour les porteurs du projet d'établir une réelle coopération autour de cet objectif commun.

2.2.3. Une stratégie de mobilisation commune indispensable pour instituer une coopération

L'absence de coopération autour de la mobilisation entre SIA et les Anges Gardins pose donc question quant à une réelle gouvernance commune du projet. La prise d'un temps de réflexion afin de déterminer une méthode de mobilisation commune paraît indispensable. Cela permettrait d'instaurer une réelle coopération entre les co-porteurs et les stagiaires ESO qui agiraient ensemble et de manière concertée. Cette opportunité est donc à saisir pour renforcer les liens entre les structures. De plus SIA pourrait profiter d'une telle initiative pour redorer son image auprès des locataires, en étant présent autour d'une initiative qui leur est destinée.

Des ressources internes existent pour construire cette mobilisation. Les contacts des 65 habitants souhaitant participer sont une première base exploitable. La manière de l'exploiter influera fortement le résultat. Envoyer un sms est par exemple largement insuffisant pour dépasser les freins psychologiques à la participation. On dispose également d'une cartographie de la cité, révélant l'ensemble des foyers n'ayant pas été directement abordé lors des questionnaires (environ 400). Une opportunité conséquente alors que 85 % des personnes interrogés ne connaissent pas l'initiative. Ces ressources internes présentent un fort potentiel mais nécessitent un investissement temporel conséquent d'où l'enjeu d'une stratégie commune entre les trois structures responsables de la mobilisation. On observe également que les ressources potentielles du territoire au niveau de la communication, telles que les associations ou les habitants, sont inutilisés à ce jour.

Alors que la coopération entre les deux porteurs du projet devrait s'instaurer par une coopération autour de l'objectif commun de la mobilisation, celle-ci est aujourd'hui très limitée. Difficile dans ce contexte d'aborder un concept tel que la gouvernance locale alimentaire, qui reste aujourd'hui un horizon lointain, en raison de l'absence d'évolution des pratiques alimentaire et de la coopération limitée entre SIA et Les Anges Gardins.

2.2. La mise en place progressive d'une coopération entre acteurs du territoire

L'Archipel Fruitier se déploie sur un quartier où des initiatives et des acteurs associatifs sont déjà à l'œuvre. Basés à Loos-en-Gohelle, les Anges Gardins investissent un nouveau territoire qui leur est inconnu. De même les acteurs déjà présents n'ont jamais travaillé avec l'association, et pour certains, ne la connaissent pas. L'intégration du projet, au sein de la dynamique existante sur le territoire, est donc un enjeu important, dans la volonté d'instaurer une coopération entre acteurs, essentielle à une gouvernance locale alimentaire.

2.2.1. Une variété d'acteurs déjà actifs sur le territoire....

L'engagement associatif des habitants étant peu élevé, le nombre d'acteurs associatifs présents sur la cité est assez faible au vu des 600 ménages résidents sur la cité. De plus, une majorité de ces associations ne sont pas le fruit d'initiatives habitantes, mais plutôt des acteurs externes s'implantant dans le quartier. On retrouve également des acteurs institutionnels tels que la maison des jeunes Buisson gérée par la mairie et l'école primaire Pasteur :

Acteurs associatifs et institutionnels de la cité des Provinces	Activité	Initiative habitants de la cité des Provinces
Les Anges Gardins (nouveau sur la cité)	Association d'insertion et d'éducation populaire	
Culture Commune	Association culturelle	
CPIE Chaîne des Terrils	Association de sensibilisation à l'environnement	
Cartoons	Association pour les enfants	Coopération entre institutrices et parents élèves
Maison des Jeunes Buisson	Maison d'accueil des jeunes gérée par la mairie	
Sport dans la ville	Association d'insertion par le sport	
Club de tir à l'arc	Association sportive	
Club de foot	Association sportive	
Ecole Pasteur	Ecole primaire	
SIA Habitat	Bailleur social	

Tableau 12 : Acteurs associatifs et institutionnels de la cité des Provinces (Chavassieux M., 2020)

Si plusieurs d'entre elles travaillent ou ont déjà travaillé de manière conjointe et se connaissent, d'autres n'entretiennent pas forcément de relations. L'ensemble des liens existants entre les différentes structures sont illustrés ci-dessous :

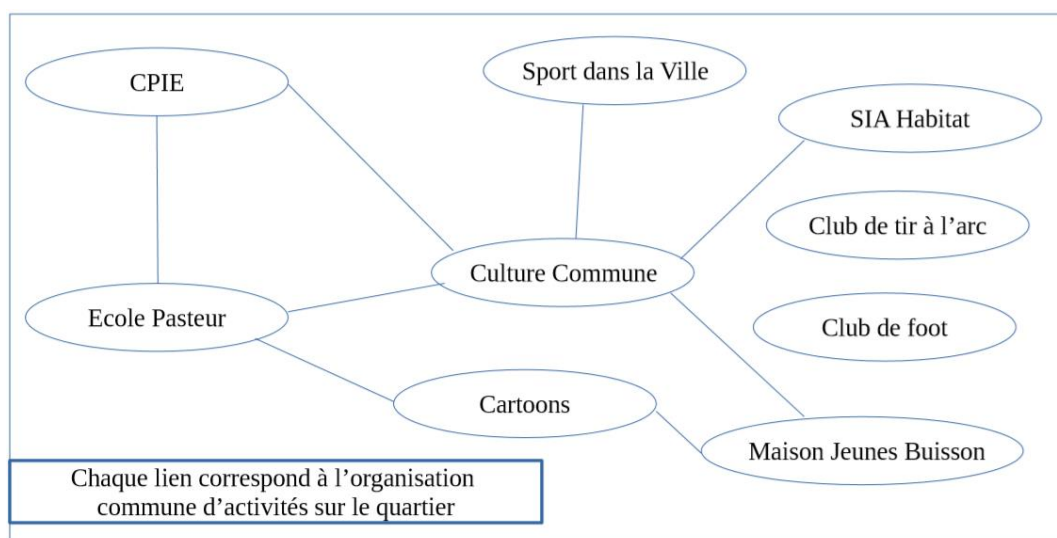


Figure 40: Les liens entre acteurs associatif et institutionnels de la cité des Provinces avant l'Archipel Fruitier (Chavassieux M., 2020)

Des événements tels qu'Halloween et La rue aux enfants¹⁰ parviennent ainsi à réunir des centaines de personnes sur une date unique. La difficulté, mise en avant par les associations, est d'obtenir un investissement régulier sur le long-terme. L'ambition commune de Culture Commune et SIA, de lancer une dynamique citoyenne durant leurs trois ans de partenariat, a ainsi échoué. Après une co-construction compliquée, un nombre restreint d'habitants se sont investis, malgré quelques pics d'affluence. L'idée de la création d'une association de résidents a émergé pour finalement tomber à l'eau. Les Anges Gardins arrive donc sur un quartier qui n'est pas vierge d'activité, et un enjeu est l'intégration dans cet écosystème d'acteurs et l'instauration d'une coopération autour d'objectifs communs, sans imposer un leadership qui pourrait étouffer les autres associations :

« Le constat aussi qui avait été fait au démarrage du projet c'est qu'on avait le quartier qui est assez enclavé, on arrivait aussi avec de nouveaux acteurs. On a eu un peu de mal à faire la jonction de tout le monde et la vision de tout le monde. Ça ça a peut-être fait peur à d'autres qui ont pu penser que les Anges Gardins allaient prendre le monopôle sur la cité. » (Entretien n°15)

¹⁰Évènement festif annuel dédié aux enfants avec des activités dans les rues qui sont exceptionnellement fermées à la circulation

2.2.2.qui instaurent une dynamique de coopération autour de l'Archipel Fruitier

Afin d'accompagner la mise en place du projet et d'instaurer une coopération entre les acteurs, SIA et les Anges Gardins ont mis en place des comités techniques. A ce jour trois comités techniques ont été réalisés. Ils réunissent les différents acteurs du quartier souhaitant s'investir autour de l'Archipel Fruitier. Alors que le premier a réuni seulement trois acteurs (SIA, Anges Gardins, Culture Commune), cinq ont participé au troisième Cotec (Sport dans la Ville et CPIE se sont rajoutés). Deux autres souhaitaient participer mais n'ont pas pu (Cartoons, Maison des Jeunes Buisson). Un processus de coopération semble donc se construire progressivement.

Ces Cotec sont une opportunité pour communiquer autour de l'Archipel Fruitier, des acteurs ne connaissant pas ou mal l'initiative. La volonté de mutualiser les actions et les informations ressort comme l'envie principale des différentes structures. Cette mutualisation passe, par exemple, par le souhait de mettre en place un agenda commun. En effet, des activités se chevauchent sur les mêmes dates instaurant de la concurrence entre association. Cet agenda pourrait se situer à la MAC afin de créer un point de repère pour les habitants et de permettre une communication commune des associations du quartier. Des idées nouvelles émergent de ces réunions comme l'idée de mettre en place sur les terrains des cabanes Kraft, du nom d'un collectif vainqueur d'un concours au Louvre-Lens. L'idée est également de s'accorder sur des grands projets communs, tels que les événements annuels récurrents (rue aux enfants, fête de la trouille). Il existe ainsi une réelle émulation collective autour de ces Cotec :

« Il y a vraiment des liens qui sont créés avec des partenaires qui habituellement ne travaillent pas ensemble (...) Et ce sont des choses qui se construisent même si des fois on paye les pots cassés » (Entretien n°8)

« Mais c'est sûr que là véritablement les deux dernières réunions c'est pour moi formidable. C'est un truc qui n'existait pas depuis je ne sais combien de temps. »
(Entretien n°12)

Si ce début de coopération n'a toujours pas donné lieu à des réalisations concrètes c'est un premier rapprochement essentiel entre les acteurs du quartier, qui offre de belles perspectives. Alors que la figure précédente des liens entre acteurs montre l'absence d'organisation commune, ceux-ci se retrouvent désormais autour de la même table pour évoquer activités et partenariats.

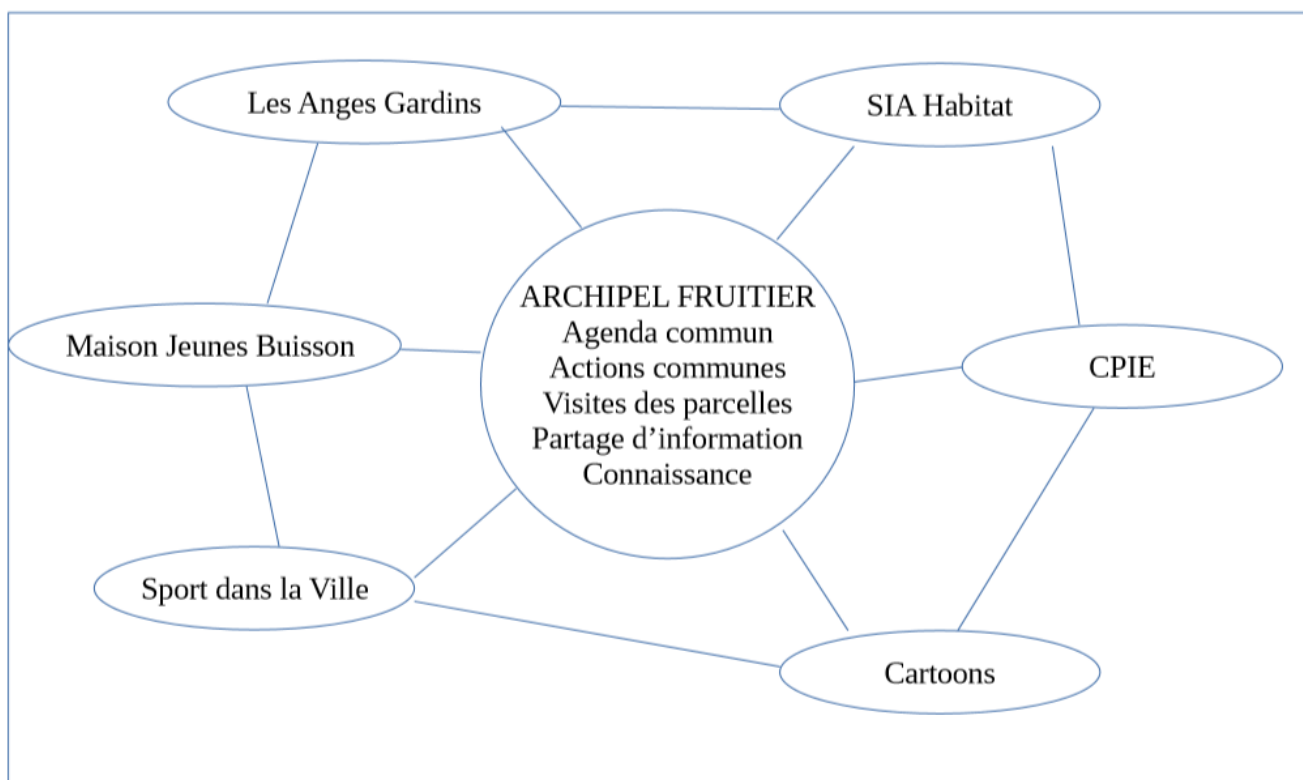


Figure 41: La dynamique de coopération entre acteurs de la cité des Provinces autour du projet d'Archipel Fruitier (Chavassieux M., 2020)

Cette dynamique de coopération n'intègre pas à ce jour des acteurs telle que le club de tir à l'arc ou de football, dont la finalité est plus éloignée des objectifs de l'Archipel Fruitier. Les représentants de l'école Pasteur seront eux conviés aux comités de partenaire. Au-delà de la construction progressive d'une coopération les entretiens avec les divers acteurs montrent leur réelle volonté d'implication et des perspectives partenariales à creuser :

Acteurs	Position et remarques autour de l'Archipel Fruitier
Culture Commune	En recherche de partenariat et d'activités communes Élément moteur de proposition et association connue sur la cité
CPIE	Les prochaines activités ne sont pas axées sur la cité des Provinces
Sport dans la Ville	Volonté de créer des partenariats ou de se greffer à des projets. Activités conjointes déjà réalisées avec Culture Commune Propose de faire le relais d'informations des Anges Gardins dans son activité
Maison Jeunes Buisson	Veut créer un centre EEDD (Education Ecologie et Développement Durable), tiers-lieu dédié aux habitants, qui pourrait être un lieu de rencontre et de jonction pour les habitants Veut mettre à disposition des espaces verts aux Anges Gardins et en jardins partagés
Cartoons	L'association est très peu active Président de l'association élu sur la liste du maire Sylvain Robert et représente la cité Idées émises : mettre un poulailler collectif sur la cité, développer les systèmes d'échanges
Ecole Pasteur	Effectue de la sensibilisation au jardinage, recyclage, écologie, auprès des enfants de l'école Propose de faire venir le marché à la sortie de l'école Prêt à offrir un temps d'explication de la Manne et monnaie solidaire aux élèves les plus grands (CE2-CM2) Envisage de faire une salle de co-éducation disponible pour les parents sur l'école où faire venir les partenaires pour qu'il présente leurs activités Se propose d'être relais de communication des activités des Anges Gardins Accepterai de faire des animations avec les élèves de l'école sur les parcelles de la cité

Tableau 13 : Les acteurs de la cité des Provinces et leur position vis-à-vis de l'Archipel Fruitier (Chavassieux M., 2020)

Ce tableau illustre les opportunités existantes à travers la coopération entre les acteurs du quartier. Opportunité dont ont conscience les porteurs du projet :

« Le but c'est vraiment d'orienter sur l'archipel et l'intérêt c'est que certains partenaires vont se connecter sur l'archipel par intérêt ou sinon se connecter avec un autre partenaire. » (Entretien n°8)

Alors que la mobilisation est à ce jour un enjeu important, plusieurs structures se proposent d'être le relais d'informations auprès de leurs adhérents. Une avancée majeure pourrait être la création d'un partenariat avec l'école Pasteur. En effet, autant les habitants que les associations préconisent de passer par les enfants, afin d'informer les parents sur l'Archipel Fruitier. De plus les enfants sont déjà sensibilisés via l'école aux pratiques de jardinage et pourraient être curieux du projet. Organiser des temps de présentation scolaire et des interventions sur les parcelles de la cité permettrait d'améliorer la connaissance de l'initiative.

On observe également, que les pouvoirs publics restent à distance du projet. Si le projet d'Archipel Nourricier est suivi par la CALL et la Mairie de Lens, celui d'Archipel Fruitier n'est pas une préoccupation première :

« Il n'y a pas eu d'engouement des pouvoirs publics sur ce projet spécifique là. Ils n'ont pas participé aux comités de pilotage et leur lien avec SIA n'est pas forcément fort comme avec une association. » (Entretien n°13)

Cependant cette situation est probablement amenée à évoluer. La nomination du président de l'association Cartoons, enthousiaste sur le projet, au conseil municipal pourra amener l'Archipel Fruitier dans les discussions institutionnelles. De plus, un récent contact a été créé avec le responsable technique chargé de l'aménagement et des espaces vert et particulièrement de la gestion arboricole. Il travaille actuellement à la rédaction de la charte de respect du patrimoine arboré de la ville et souhaite organiser des journées de manifestation écocitoyenne avec des animations autour du jardin.

On observe donc une coopération croissante entre les acteurs du territoire. Celle-ci s'institue autour des comités techniques et permet de créer un écosystème relationnel autour de l'Archipel Fruitier. Les perspectives de partenariats sont importantes et pourraient être un réel facteur d'accélération notamment concernant la mobilisation. Cette dynamique positive, peut constituer le socle d'une gouvernance locale alimentaire intégrant les acteurs du territoire.

2.3. Quelle place pour les habitants dans la gouvernance du projet ?

La réflexion autour de la gouvernance de l'Archipel Fruitier, nous a permis de pointer un manque de coopération entre les co-porteurs du projet, et le début d'une dynamique coopérative entre les acteurs de la cité des Provinces. Cependant qu'en est-il de la place accordée aux habitants dans le pilotage de ce projet ? Ces derniers en sont les principaux bénéficiaires, il s'agit donc de se poser la question de leur degré d'appropriation et de pouvoir de décision sur l'Archipel Fruitier. Cette interrogation semble légitime connaissant le territoire.

Le Chapitre 1 a permis de montrer comment l'héritage paternaliste du bassin minier avait inhiber l'esprit d'initiative des habitants. De plus, l'activité des Anges Gardins sur le bassin minier s'est instaurée à Loos-en-Gohelle, ville qui fonctionne comme un écosystème démocratique en interaction constante (Perdrigeat, 2016) et place l'alimentation au cœur de ces politiques publiques. Or, cette promotion de l'implication citoyenne n'existe pas à Lens.

Enfin, la volonté d'intégrer les habitants dans un système alimentaire relève d'autant plus l'enjeu de leur place dans la gouvernance. Cette intégration ne passera pas l'instauration d'une démocratie alimentaire permettant aux individus de reprendre en main leur façon d'accéder à l'alimentation, et de se construire une nouvelle citoyenneté, leurs décisions faisant évoluer ce système alimentaire. Par conséquent leur rôle dans la gouvernance est essentiel.

2.3.1. Des habitants absents de la construction du projet

L'Archipel Fruitier a été construit par les deux co-porteurs, qui y ont associés les laboratoires de recherche. Les tractations sur les contours se sont donc déroulées en l'absence d'habitants ou de représentants. Le premier contact avec les résidents s'est produit lors de porte-à-porte conviant à une présentation en mars 2019, à laquelle six familles ont participé. Aucune démarche de diagnostic territorial ou d'étude des besoins n'a été réalisé, entraînant donc une distanciation initiale entre le projet et ses destinataires. Les individus se voient donc inviter à participer sans connaître les tenants et aboutissants :

« Ça a plutôt pris la forme d'une offre vers les habitants plutôt qu'un projet co-construit. » (Entretien n°13)

La non-inclusion des habitants à la création du projet peut donc être un frein important à leur participation. L'offre pouvant ne pas correspondre aux attentes et limiter leur investissement. Leur concours dépendra donc de l'intérêt qu'ils trouveront à participer :

« S'il n'y a pas de demande initiale il me semble compliquer d'impliquer les habitants après il faut encore une fois montrer l'intérêt gagné car sinon les gens ils s'en foutent. » (Entretien n°7)

Or comme nous avons pu le voir dans la première partie de ce Chapitre, la majorité des adhérents participent afin de créer du lien social. Aucun interrogé n'a évoqué les enjeux de l'accessibilité alimentaire ou l'intérêt économique. Une démarche pédagogique, d'explication de la démarche globale, permettrait une meilleure appropriation des enjeux et pourrait faire envisager aux adhérents les intérêts multiples qu'ils peuvent y trouver. Par exemple, l'intérêt économique ou l'intérêt d'accéder à des produits bios et locaux pourrait être mieux compris.

Il existe également une injonction à l'adaptation pour les adhérents. Ceux-ci ne peuvent choisir ni les dates et horaires des activités, ni les plantations ou thèmes de cuisine. Par exemple, certains habitants ont arrêté de s'investir car ils ne pouvaient s'adapter aux dates des ateliers.

Cependant si une critique peut être émise concernant l'absence d'implication habitante, dès l'origine, une prise de recul concernant la situation des Provinces semble essentielle. L'enquête quantitative nous a montré que la majorité des résidents ne se connaissent pas et sont peu investis dans le secteur associatif. La création d'une association d'habitants à même échoué. La sociologie actuelle de la cité laissait présager difficilement une co-construction, aucune structure de représentation des habitants n'existant :

« Si vous croyez que ça va être facile dans un quartier comme celui-là de réunir les gens pleins de fois pour réaliser un projet complètement bottom-up vous vous leurrez. » (Entretien n°9)

Au-delà de cette démarche verticale, il n'existe aucun espace de concertation ou de dialogue pour les adhérents. Leur pouvoir d'influence sur le projet est donc nul. On constate que l'Archipel Fruitier s'est construit verticalement sans concertation citoyenne. Cette approche sans connaissance des besoins des habitants entraîne donc inévitablement des limites à leur participation, ces derniers devant trouver un intérêt dans un projet déjà construit. Ce fonctionnement, plus proche de l'injonction participative que de l'empowerment¹¹ des individus renvoie l'entière responsabilité de la participation aux citoyens et ne stimule pas la transparence ou l'efficacité d'un projet (Carrel, 2017).

¹¹L'empowerment, ou autonomisation ou capacitation est l'octroi de davantage de pouvoir à des individus ou à des groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques auxquelles ils sont confrontés (Harper, 1986)

Pour évaluer l'intensité de l'interaction entre habitants et institutions, la sociologue américaine Sherry Arnstein a élaboré en 1969 une échelle de la participation, représentant la capacité de produire de l'empowerment en offrant de nouvelles connaissances et en donnant aux citoyens le pouvoir réel de décider (Arnstein, 1969) :

8- <i>Contrôle citoyen</i> : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.	Pouvoir effectif des citoyens
7- <i>Délégation de pouvoir</i> : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.	
6- <i>Partenariat</i> : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens	
5- <i>Conciliation</i> : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.	Coopération symbolique
4- <i>Consultation</i> : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.	
3- <i>Information</i> : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.	
2- <i>Thérapie</i> : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux	Non-participation
1- <i>Manipulation</i> : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans le processus.	

Tableau 14 : L'échelle de la participation citoyenne (Arnstein, 1969)

On peut appliquer ici cette approche théorique d'évaluation de la participation. On observe jusqu'à ce jour que les habitants, n'ont aucun espace d'expression institutionnalisé et aucun pouvoir de décision. On se situe ainsi au niveau faible d'une coopération symbolique, à un stade d'information (3ème barreau de l'échelle d'Arnstein). Les habitants disposent des informations (dates de chantier, dates d'atelier, offre de fruits et légumes) mais ne sont pas consultés sur leur vision du projet et son évolution. Ce stade est la phase nécessaire pour légitimer le processus de participation, mais est insuffisant car il privilégie un flux à sens unique sans effet retour (Dubasque, 2017).

A ce jour, la participation est donc surtout un instrument de remobilisation et d'implication citoyenne des habitants. On peut donc parler ici, selon la typologie de participation développée par la sociologue Maryse Bresson de « participation comme mobilisation », plutôt que d'une participation comme action collective (Bresson, 2014). Elle en évoque deux limites majeures.

Son échelle se trouve souvent réduite à une ampleur limitée (groupe restreint de participants) et des risques de manipulation existent puisque ce sont d'autres acteurs (pouvoirs publics, acteurs associatifs) qui définissent les objectifs, la manière de les atteindre, et mobilisent des individus ou des groupes pour y parvenir (Bresson, 2014). Enfin la question de la place des habitants dans la gouvernance du projet est également centrale en termes d'évolution des pratiques alimentaires. La réappropriation de l'alimentation ne passe pas uniquement par l'acte d'achat mais si les individus peuvent agir sur l'évolution de leur système alimentaire (Paturel 2019). Ainsi de nombreuses expérimentations autour de l'alimentation existent sans intégrer l'enjeu démocratique. Les financements sont généralement issus de subventions publiques et de fondations ou d'entreprises privées, aux discours basés sur la durabilité de l'alimentation et l'accès à tous, plutôt que sur la dimension démocratique. On se retrouve alors rapidement dans un modèle de philanthropie modernisée, ou de néo-paternalisme en direction des quartiers populaires (Paturel, 2019), alors qu'une réelle démocratie alimentaire pourrait être le point de départ de la construction d'une nouvelle citoyenneté, sur un quartier dénué de cette dynamique. Il s'agit donc pour l'Archipel Fruitier et ses co-porteurs de ne pas tomber dans ces travers (limites de la participation comme mobilisation, néopaternalisme) et de co-déterminer avec les habitants leur degré de participation. Si la construction verticale du projet n'est pas forcément dommageable, et aurait probablement eu un coût financier, humain et temporel important, l'intégration progressive des adhérents dans la gouvernance semble indispensable, pour entraîner une réelle appropriation de l'Archipel Fruitier. Alors qu'un groupe d'habitants participe régulièrement j'ai pu interroger leur positionnement vis-à-vis de la gouvernance actuelle.

2.3.2. Des adhérents investis mais peu enclins à entrer dans la gouvernance du projet

Les entretiens effectués avec les adhérents ont permis l'ouverture d'un espace de concertation informelle. Ainsi j'ai pu recueillir leur opinion sur le projet et sur sa gouvernance. L'analyse des entretiens a ainsi permis d'évaluer l'envie ou non des habitants de disposer d'un espace d'expression ou d'un pouvoir décisionnel. On observe qu'ils n'en sont pas demandeurs et estiment déjà pouvoir donner leur avis. Au contraire, cette forme d'organisation verticale leur semble efficace et adaptée :

« On a déjà le droit à l'opinion, en animation ils nous demandent toujours si quelque chose nous intéresserait si l'animation était bien et si on voulait la renouveler. Donc là on est déjà plutôt écouté » (Entretien n°1)

« Si j'ai envie de plus le faire je le ferais. Mais de là à donner plus de responsabilités aux gens franchement j'ai peur que ça devienne un véritable fouillu. Franchement c'est sûrement un peu tôt là je vois pas à quoi ça servirait » (Entretien n°3)

Si le discours des adhérents ne reflète pas l'envie d'un plus grand pouvoir de décision, on remarque tout de même la nécessité de certaines ouvertures. Par exemple, nous avons pu voir, dans la première partie de ce chapitre, que certains adhérents aimeraient apprendre des techniques de maraîchages afin de pouvoir les reproduire chez eux, mais qu'ils n'ont pas la possibilité d'influer sur le choix des plantations. D'autres adhérents ne participent plus car les horaires et dates ne conviennent pas avec leurs horaires de travail. Enfin, certains adhérents sont forces de propositions autant au niveau des ateliers que pour participer à la mobilisation :

« Moi je suis volontaire, je veux bien mettre mes services à vos besoins et moi je suis cuisinier si vous voulez faire des ateliers cuisine par exemple moi ça ne me dérange pas au contraire. » (Entretien n°6)

« Nous d'aller voir les gens de faire du porte à porte de dire qu'on est adhérent et de parler de notre vécu au sein de l'association » (Entretien n°1)

De plus, les discussions dans le quartier m'ont permis de discerner une volonté, chez certains résidents cultivant leur espace extérieur, de transmettre leurs connaissances. Cependant, ils ne souhaitent pas participer ni aux ateliers cuisine ni aux chantiers de jardinage car ils n'y retrouvent aucun intérêt. Imaginer d'autres interactions avec ces individus pourrait être un vrai levier d'avancée, en termes d'accompagnement vers l'autoproduction notamment. S'appuyer sur les ressources du territoire serait ainsi peu coûteux, en termes d'investissement humain et financier, et pourrait être catalyseur. Cette volonté des adhérents de s'impliquer est donc une opportunité conséquente. Or il n'existe pas d'espace d'expression et donc de possibilités pour les adhérents de mettre en avant leurs idées. Afin de laisser libre cours à cet engouement il convient de créer un espace, à minima consultatif, afin qu'ils puissent intégrer la gouvernance et émettre des propositions.

2.3.3. Le comité d'adhérent, une première étape d'intégration des habitants à la gouvernance du projet ?

L'évolution des modalités de la participation habitante paraît indispensable pour la bonne poursuite du projet. Alors que sa construction a été verticale, laisser de l'espace aux initiatives individuelles n'est pas évident, mais permettrait un début d'appropriation. Cette dimension est déjà investie par les porteurs du projet. Une réflexion existe chez les Anges Gardins autour de la création d'un comité d'adhérents à vocation consultative, et potentiellement décisionnelle. L'idée est donc de faire évoluer l'Archipel Fruiter vers une approche plus horizontale :

« Il faut du temps, au moins un an, pour constituer un noyau dur. Et à partir de ce noyau dur qui serait leader, on peut les outiller pour qu'ils fassent du bottom-up. L'intérêt ici est de faire évoluer les statuts de Menadel pour que les habitants puissent y partager leurs idéaux. » (Entretien n°9)

Ce moment semble adéquat, avec un premier groupe restreint d'habitants devenant des participants réguliers. Une première réunion s'est déroulée le jeudi 23 Juillet 2020 afin de constituer ce comité d'adhérents. 8 habitants ont souhaité participer à ce comité mais seulement 4 sont des locataires de SIA issus de la cité de Provinces. Ce comité que j'ai co-animé avec un membre des Anges Gardins a permis aux habitants de s'exprimer à propos de leurs ressentis et interrogations, mais également sur leurs souhaits concernant le projet. Il s'agit de relativiser immédiatement les potentialités offertes aux participants. Le choix d'effectuer certaines plantations, d'apprendre des techniques de maraîchages spécifiques ou encore l'accès aux terrains (qui sont fermés à clé) se heurtent à la volonté de contrôle de la production de Anges Gardins. Certaines demandes exprimées, telles que la création d'un composteur accessible depuis l'extérieur des terrains, la possibilité d'obtenir le plan des constructions, ou de participer en amont des chantiers pour éviter des activités clé en main, semblent techniquement applicables. La prise en compte ou non de ces avis permettra d'évaluer dans quelle mesure les adhérents peuvent s'immiscer dans la gouvernance de l'Archipel Fruitier. Alors que la participation vise une transformation du rapport aux personnes, en renforçant leur pouvoir d'agir et favorisant leur reconnaissance sociale, la non-prise en compte de leurs opinions à l'issue d'un tel comité pourrait avoir l'effet inverse. Ce comité a également permis de contextualiser le projet dans la dynamique territoriale et d'informer sur les enjeux autour de l'agriculture biologique et locale. Ce temps de présentation a permis aux adhérents de comprendre les finalités du projet, qui ne leur avait jamais été présenté, et de prendre conscience du système dans lequel ils s'insèrent.

Si l'on reprend la classification d'Arnstein on peut estimer qu'un échelon supérieur est gravi avec ce comité. La participation habitante de l'Archipel Fruitier est désormais consultative mais reste dans une coopération symbolique encore éloignée d'une co-construction. Celle-ci offre aux habitants un espace de discussion. Ces comités qui peuvent être rejetés au départ (« cela ne va pas intéresser les gens », « c'est trop compliqué à mettre en place », « nous n'avons pas assez de bénévoles »), sont souvent un espace permettant l'introduction de nouvelles actions, venant interroger les représentations des participants mais aussi la capacité d'un groupe à accueillir de nouvelles personnes (Scherer, 2018). Or ces différentes finalités sont essentielles pour l'Archipel Fruitier, et ces actions prédéterminées regroupant un groupe restreint et récurrent d'individus. Pour évaluer l'utilité d'un tel comité, il s'agira à l'avenir, de déterminer dans quelle mesure l'avis des adhérents sera pris en compte par les porteurs du projet.

2.4. Des coopérations en construction, prémices d'une gouvernance locale alimentaire

L'analyse de la coopération entre les nombreuses parties prenantes du projet montre qu'une réelle dynamique est en cours. Elle est porteuse d'espoir concernant la mutualisation des forces entre les acteurs du territoire, qui s'intègrent progressivement. La mobilisation se présente comme l'enjeu prédominant de la poursuite du projet, et la mise en place d'une stratégie commune, pouvant instaurer une réelle coopération entre SIA et les Anges Gardins, est primordiale. L'inclusion progressive des adhérents dans la gouvernance est la seconde priorité.

Évoquer des termes tels que la gouvernance alimentaire locale ou la démocratie alimentaire, est largement prématuré au vu de l'état du projet. Ils se présentent plutôt comme des horizons souhaitables. La construction verticale, et sans étude des besoins des habitants, a certes permis d'éviter une démarche coûteuse en temps mais il est aujourd'hui indispensable de s'adapter au territoire et à ses habitants, et d'investir des moyens humains suffisant pour diffuser largement et efficacement le projet.

3. Conclusion Chapitre 2

L'évolution des pratiques alimentaires et de jardinage est un objectif central du projet. Celle-ci permettra de déterminer si l'Archipel Fruitier se résumera à la mise en culture de friche, ou s'il réussira à intégrer les habitants dans un système alimentaire. Évaluer aujourd'hui ces évolutions est impossible, celles-ci étant inexistantes, un an et demi après le début du projet. Ce constat permet cependant de poser le doigt sur une problématique centrale : la participation. Les moyens nécessaires n'ont pas été déployés pour informer, mobiliser et accompagner les habitants. Ce déficit d'accompagnement se retrouve même chez les participants réguliers, qui n'ont pas intégré complètement les tenants et aboutissants du projet.

Ce constat cinglant est cependant à relativiser. Le territoire sur lequel s'insère le projet est complexe. La population cumule les problématiques socio-économiques, connaît mal la cité, jardine peu, le lien social est faible et l'engagement associatif quasiment inexistant. Le défi est donc majeur. Il est d'autant plus difficile à relever si l'on ajoute les contraintes conjoncturelles (rotation des effectifs, covid-19, défiance envers SIA) ou les limites liées à la saisonnalité du maraîchage.

Malgré cette faible participation et la mise en avant de certaines limites, l'étude des divers dispositifs (jardin productif participatif, paniers de fruits et légumes, ateliers cuisine) montre leur réelle accointance avec les enjeux du territoire et les besoins des habitants. Il sera intéressant d'étudier plus précisément leur utilisation lorsque le nombre de participants sera plus conséquent.

Cet enjeu primordial pour la continuité du projet, trouvera probablement satisfaction à travers une meilleure coopération entre SIA et Les Anges Gardins, qui devrait s'instaurer autour d'une stratégie commune de mobilisation. L'intégration progressive des acteurs du territoire dans la gouvernance, à travers les Cotec, offre également des perspectives intéressantes de mutualisation des ressources. Malgré cette dynamique une gouvernance locale alimentaire semble encore un objectif lointain. Enfin, la construction top-down induira d'horizontaliser progressivement la gouvernance pour permettre une appropriation habitante, indispensable au système alimentaire.

Chapitre 3. L'intégration dans un écosystème économique, vers un nouveauté modèle de développement local

L'Archipel Fruitier se présente avant tout comme une partie intégrante du développement d'un système alimentaire autant au niveau de la production que de l'évolution des pratiques individuelles. Cependant, loin de se limiter à cette approche, on observe la volonté de faire système par l'intermédiaire d'un modèle de contrepartie innovant, la Manne. Son périmètre d'utilisation dépasse largement l'échelle de la cité des Provinces et ouvre d'autres perspectives économiques et géographiques. Si elle valorise, dans un premier temps, l'implication dans les chantiers coopératifs, elle se présente également comme la porte d'entrée au système d'échange Menadel.

On dépasse alors l'unique champ de la question alimentaire, même si celle-ci reste centrale, pour entrer dans celui des services. Au lieu d'une simple contrepartie en fruits et légumes, qu'ils auraient obtenues à travers un jardin partagé, les adhérents peuvent utiliser la Manne pour une large gamme de biens et services. Ce système ne se limite pas uniquement aux adhérents et intègre divers commerces locaux, favorisant ainsi l'économie locale. Ils découvrent également un tiers lieu qu'ils peuvent investir, pour proposer ou demander des services aux autres adhérents, et donc gagner ou dépenser de la Manne, le marqueur d'échange. Il convient donc d'étudier cet écosystème économique qui propulse l'Archipel Fruitier dans une nouvelle dimension.

Pour cela, je m'intéresserai à la Manne, à la place qu'elle occupe dans l'Archipel Fruitier et à la logique économique qu'elle défend. De manière plus concrète, j'évaluerai son degré d'utilisation et ces impacts chez les habitants de la cité des Provinces. Je m'interrogerai également sur le modèle de développement défendu à travers ce projet, qui promeut la relocalisation des échanges de produits ou de services, s'appuie sur les ressources locales, et se veut donc force de proposition pour l'avenir économique du territoire.

1.1 Une monnaie basée sur le temps pour favoriser l'implication associative

Créée par les Anges Gardins en 2018, avec le soutien de la mairie de Loos-en-Gohelle, la Manne est un moyen d'échange qui reconnaît l'engagement des adhérents au sein de Menadel, le système d'échange de service déployé par l'association. La commune était alors considérée comme un terrain propice pour une monnaie locale, en tant que bastion de l'éducation populaire et de la coopération (Fourreau, 2019). La Manne s'instaure comme un nouveau moyen de développement de la politique alimentaire. Elle est cependant limitée à une communauté restreinte d'utilisateurs.

Son objectif principal est de favoriser l'implication des habitants dans le système alimentaire local, en valorisant leur engagement. Au-delà de cet engagement, l'idée sous-jacente est la reconnaissance de l'activité du travail contribuant à l'émancipation des personnes, à travers notamment la production de biens et services pour les autres, l'enrichissement des connaissances ou la vie sociale. Cette nouvelle forme d'économie a pour but de reconsidérer l'importance du travail.

Émise et distribuée par l'association, la Manne ne comporte aucune équivalence de conversion en euro, et sort donc du système commercial. Sur le même principe qu'un Système d'Echange Local, elle permet de gratifier les engagements de chacun à proportion du temps passé. Les biens et services ne sont pas différenciés au regard de leur valeur usuelle d'échange. Ainsi, tous les produits proposés dans les contreparties sont à 80 Manne, ce qui correspond à deux heures d'engagement. Quelle que soit la nature des services, ils ont donc tous la même valeur, basée sur le temps : 15 minutes de service sont égales à 10 Manne, 1h équivaut à 40 Manne, donnant accès à des contreparties égales en valeur temps. Il existe donc, pour un adhérent à l'association de multiples façons pour gagner et dépenser de la Manne (Figure 42). Ce dernier peut, comme dans un SEL, proposer des échanges avec les autres adhérents, ou obtenir des contreparties de l'association et de certains commerces locaux. Ces partenariats permettent une diversité des contreparties offertes aux adhérents :

GAIN DE MANNE

Rendre un service à un autre adhérent
Organisation d'un atelier de savoir-faire
Mise à disposition d'équipement en prêt
Être volontaire au repair café
Chantier coopératif de jardinage

DÉPENSE DE MANNE

ADHÉRENT - MENADEL

Obtenir un service d'un autre adhérent
Apprendre un savoir-faire
Utiliser un équipement en prêt
Participer au repair café

LES ANGES GARDINS

Participer à un atelier cuisine
Panier de fruits et légumes
Adopter une poule Bourbourg
Carte de 6 boissons/plat du jour
Panier biocheap (invenus Biocoop)
Manuel de jardinage cuisine ou apiculture

COMMERCE EXTERNES

Pizzeria
Boulangerie
Friterie
Fleuriste
8 à Huit
Institut de beauté
Mercerie

Figure 42: Système de contrepartie de la Manne pour les adhérents (Chavassieux M., 2020)

1.2. La Manne, un rouage essentiel de l'Archipel Fruitier

Développée à l'origine pour favoriser l'engagement des habitants à Loos-en-Gohelle, la Manne prend désormais une place centrale dans le déploiement des activités des Anges Gardins à l'échelle de la CALL, à travers l'Archipel Nourricier et Fruitier. L'utilisation de cette monnaie sur un nouveau territoire et dans des projets aux objectifs spécifiques, produit de nouvelles fonctionnalités pour ce moyen d'échange.

1.2.1. Faire système autour de l'alimentation

Le chapitre 2, en étudiant les divers dispositifs déployés pour accompagner l'évolution des pratiques alimentaires, a mis en avant leur complémentarité. La production, la distribution et la préparation sont les trois étapes indissociables de la consommation, et faire le lien entre ces étapes permet d'englober l'ensemble du processus alimentaire. Nombreux sont les centres sociaux à proposer des ateliers cuisine ou des ateliers de jardinage sans instaurer de lien entre ces activités. Ici, grâce à la dimension innovante du jardin productif participatif, indissociable de la Manne, les adhérents intègrent un système de contrepartie autour de la question alimentaire :

« On propose une autre forme d'implication qui est la participation à un système de don et de contre-don régit par une monnaie. » (Entretien n°9)

En échange de la contrepartie gagnée en chantier de jardinage, les adhérents peuvent obtenir des paniers de fruits ou légumes ou participer à des ateliers de cuisine. La Manne vient ainsi faire système entre ces différentes étapes en reliant la production à la consommation (Figure 43).

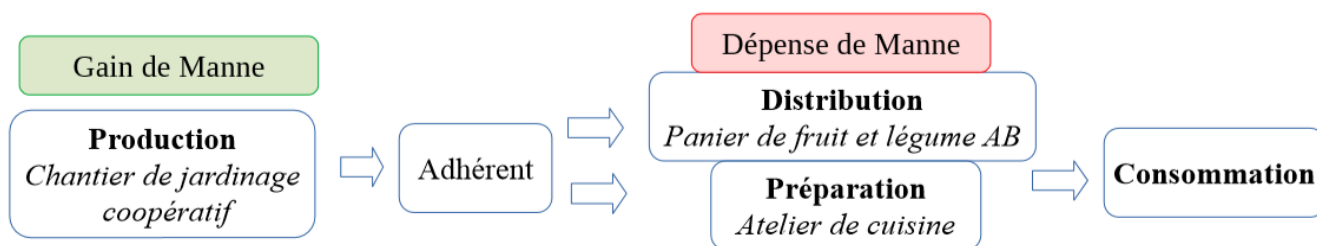


Figure 43: La Manne, une monnaie qui systémise l'Archipel Fruitier (Chavassieux M., 2020)

Toutes les étapes sont ainsi reliées par l'intermédiaire de la Manne. Par exemple, un adhérent participant à deux chantiers coopératifs de deux heures gagnera 160 Manne. Cette somme pourra être utilisée pour participer à un atelier de cuisine de 2h (80 Manne), et obtenir un panier de fruits et légumes (80 Manne).

Au-delà des limites propres aux dispositifs correspondant à chaque étape du processus alimentaire, mises en avant dans le chapitre 2, l'adhérent peut trouver une réponse à chaque besoin pouvant exister autour de l'alimentation. S'il ne sait pas cuisiner, il peut apprendre par l'intermédiaire de cours de cuisine, s'il n'a pas les moyens économiques pour acheter des produits locaux et biologiques, il peut en obtenir par l'intermédiaire des paniers, s'il ne sait pas jardiner, il peut s'inscrire aux chantiers de jardinage coopératif. Investir simultanément l'ensemble de ces possibilités ne nécessite qu'une chose supplémentaire, le temps. La Manne permet ainsi de dépasser les barrières économiques, chacun pouvant participer en échange d'un investissement en temps. Il convient cependant qu'un adhérent souhaitant assister à un cours de cuisine devra préalablement gagner de la Manne. La participation à un atelier de cuisine en échange de Manne est donc une forme de valorisation du travail de l'individu. Cette valorisation est le fruit de la plus-value générée par son investissement :

« La Manne c'est devenu un peu le moyen de rémunérer des gens qui vont donner de leur temps, des personnes qui vont s'investir un petit peu dans le monde associatif et vont vraiment générer une plus-value et un bénéfice. » (Entretien n°7)

1.2.2. Et offrir un réel intérêt économique et social

Si l'objectif premier de l'Archipel Fruitier est l'évolution des pratiques alimentaires, l'utilisation de la Manne offre d'autres contreparties, externes au projet en tant que tel, qui présentent un réel intérêt économique et social pour ses utilisateurs.

L'étude socio-économique de la cité des Provinces a clairement démontré la faiblesse des revenus de nombreux habitants, ainsi que l'existence de situations précaires (chômage, RSA). Leur revenu en euro est donc faible, comparativement à la moyenne nationale, réduisant leur possibilité d'échange. De plus, les perspectives d'augmentation de ce revenu, sont faible au vu de la conjoncture socio-économique actuelle. Développer les potentialités d'échange avec un nouvel outil pourrait donc permettre de dépasser cette contrainte monétaire.

Alors que les contreparties offertes par les Anges Gardins restent centrées sur la question alimentaire (cuisine, jardinage, restauration, poules), la possibilité d'utiliser la Manne dans les divers commerces locaux donne une autre perspective aux adhérents. La monnaie permet d'obtenir des produits ou service également payables en euros. Ainsi, les adhérents qui gagnent de la Manne, élargissent leurs possibilités d'échange au sein même du système euro. Le gain de Manne permet alors une augmentation du niveau de revenu global. Son utilisation étant conditionnée à certains commerces, elle entraîne indubitablement une promotion de l'économie locale, et vient donc la dynamiser.

Au prisme des situations socio-économiques des habitants cette perspective peut se révéler particulièrement attrayante. On peut attendre deux phénomènes liés au déploiement de la Manne. Premièrement, un mécanisme de substitution, une dépense courante en euro se réalisant désormais en Manne. :

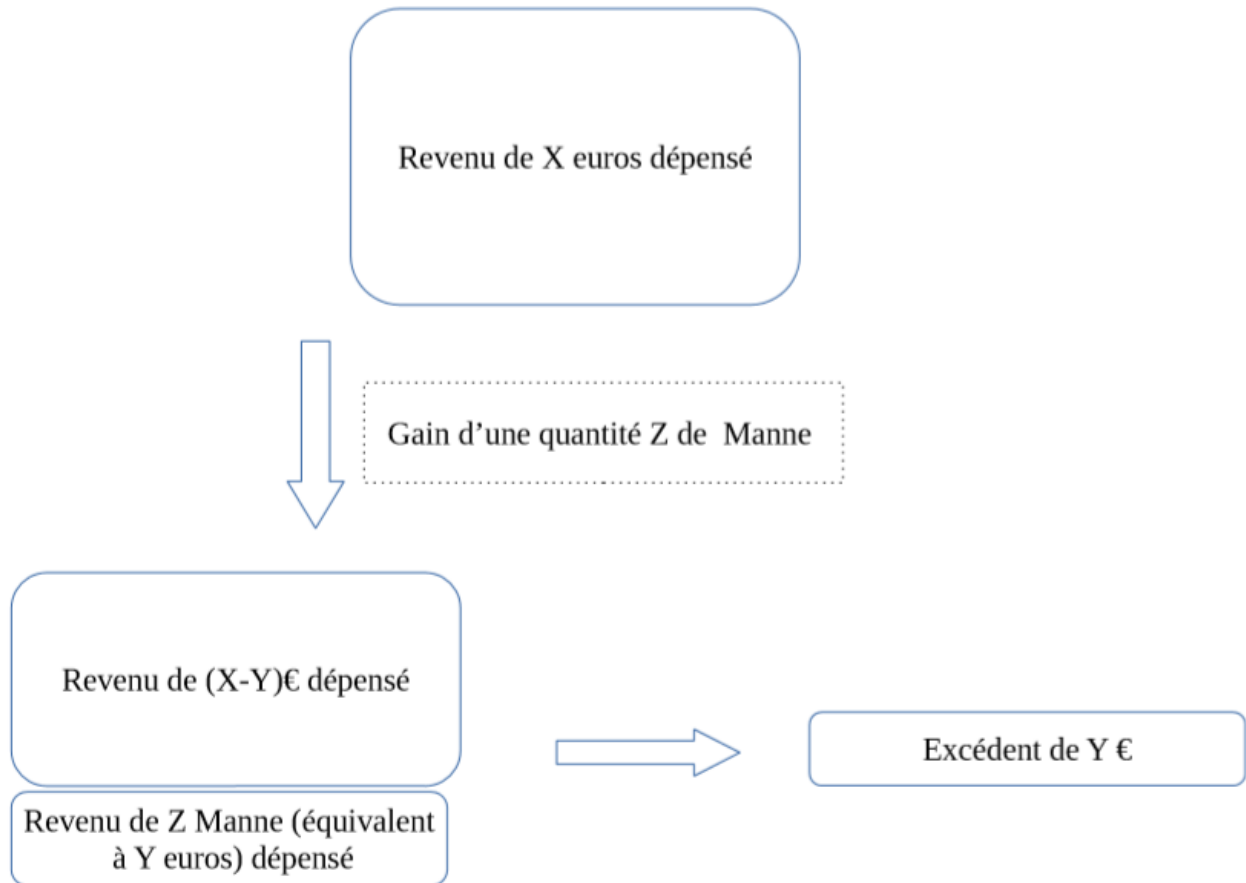


Figure 44: Utilisation de la Manne comme substitution à l'euro (Chavassieux M., 2020)

L'utilisation de la Manne entraîne ici un excédent en euros constituant un véritable gain économique. Des dépenses courantes dans des commerces sont désormais réalisées en Manne. Dans un second cas de figure, l'utilisation de la Manne pourra être additionnée à celle de l'euro :

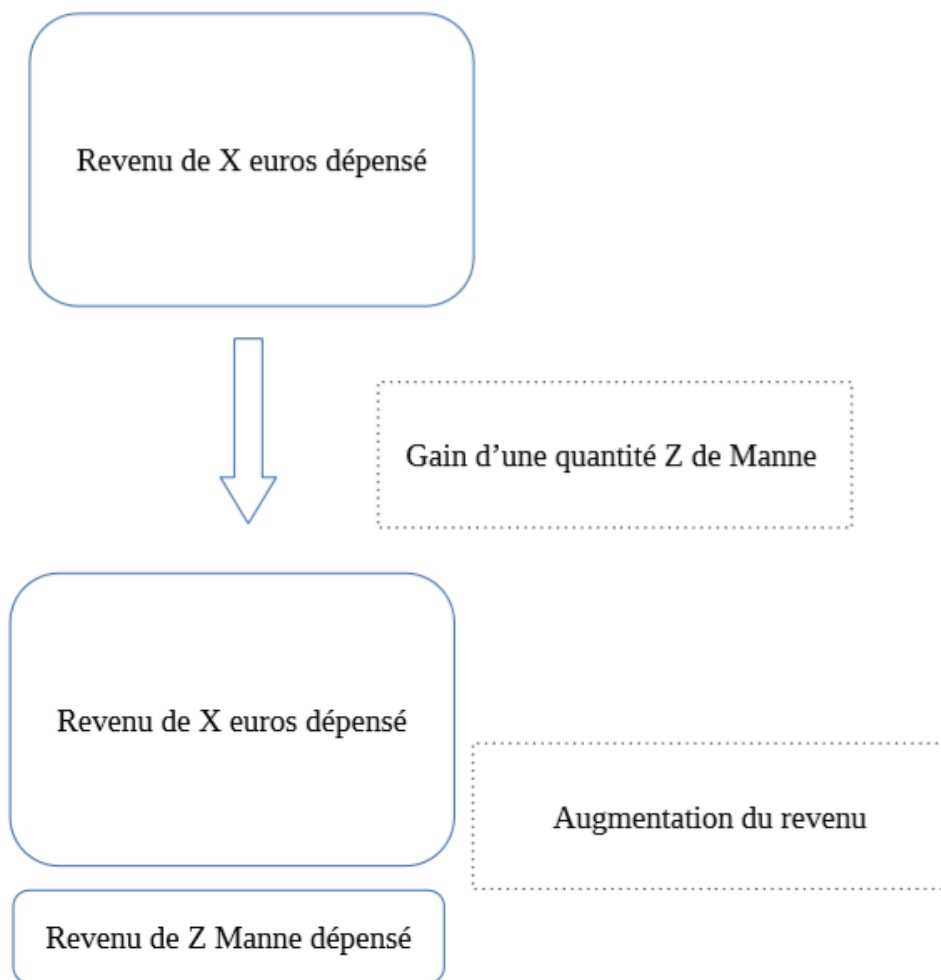


Figure 45: Utilisation de la Manne comme addition à l'euro (Chavassieux M., 2020)

Ici, l'utilisation de la Manne vient s'ajouter aux dépenses déjà existantes en euros et augmenter le niveau de consommation des adhérents. On peut imaginer par exemple pour un ménage au revenu modeste, l'ouverture de nouvelles possibilités telles qu'aller au restaurant, dans un institut de beauté ou chez le fleuriste.

Dans ces deux cas de figure on observe une augmentation du niveau de revenu de l'utilisateur de la Manne. Celle-ci peut entraîner soit le dégagement d'un excédent en euros, soit l'augmentation du niveau de consommation, et donc un gain économique. Le dicton « le temps c'est de l'argent » prendrait presque ici tout son sens. L'investissement en temps étant valorisé par de la Manne et augmentant indirectement le niveau de revenu. Il est possible d'extraire d'autres mécanismes sous-jacents pouvant découler de l'utilisation de la Manne. Outre sa promotion de l'économie locale, elle peut entraîner une modification de la consommation. Par exemple l'achat en Manne de paniers de fruits et légumes pourra se réaliser au détriment d'achats en grandes surfaces. Dans un registre similaire, un adhérent pourra se rendre dans un restaurant local (pizzeria, Menadel, friagerie) plutôt que dans une chaîne de fast-food.

Il s'agirait évidemment de se pencher plus profondément sur l'utilisation de la Manne pour déterminer précisément l'ensemble des conséquences qu'y en découlent.

Cette monnaie permet également de stimuler les échanges de services entre les adhérents (Figure ...). Ils entraînent une création évidente de lien social entre les utilisateurs qui trouveront réponses à leurs demandes ou proposeront de partager leur savoir-faire. Cependant ces échanges de services et de savoir-faire procurent plus que du lien social. Ils développent la capacitation et le pouvoir d'agir de chacun. C'est un processus d'autonomisation des individus qui se met en place. Ils acquièrent de l'indépendance vis-à-vis du système économique en répondant eux même à leurs besoins. Pour illustrer ce mécanisme, on peut imaginer par exemple l'aide reçue par un adhérent pour réparer un objet ou tailler une haie, qui le dispense d'avoir recours aux services d'un professionnel. De la même manière l'apprentissage d'un savoir-faire, comme la réalisation de sa propre lessive, permet de s'autonomiser vis-à-vis du système de consommation industriel, de réduire le coût et d'améliorer la qualité de ces produits. Les échanges internes au système Menadel et ses adhérents procurent ainsi autant du lien social que de la valorisation individuelle et de l'autonomisation :

« Si les gens se rendent des services et arrivent à les valoriser grâce à la Manne quelque part ça peut aussi faciliter l'accès aux habitants en termes de contact et de communication, ça peut aussi les valoriser. » (Entretien n°9)

Même s'il n'est pas directement discernable, l'utilisation de la Manne, et du système Menadel, présente donc un véritable intérêt économique et social pour les adhérents- à l'association, que ce soit par l'intermédiaire des échanges avec les commerces locaux ou avec la communauté d'adhérents.

1.3. Une monnaie limitée dans son utilisation pour les habitants de la cité des Provinces

La Manne présente deux fonctionnalités dans l'Archipel Fruitier. Elle permet à la fois, de faire système autour du processus alimentaire, et d'intégrer un système d'échange de biens et services, procurant un réel intérêt économique et social à ses utilisateurs. Il convient désormais de se pencher sur son utilisation concrète ainsi que les bénéfices qu'elles procurent aux adhérents de la cité des Provinces, mais également aux acteurs associatifs et institutionnels de ce territoire.

1.3.1. Des adhérents qui n'exploitent pas le potentiel de contrepartie de la monnaie

La faible participation actuelle des habitants au projet d'Archipel Fruitier impose de relativiser l'étude de l'utilisation de la Manne, celle-ci étant inévitablement réduite, mais un premier retour d'expérience permet de tirer quelques conclusions. Un suivi statistique de la monnaie étant réalisé, il est possible de visualiser l'engagement de chaque adhérent de la cité des Provinces en termes de Manne gagnée et dépensée :

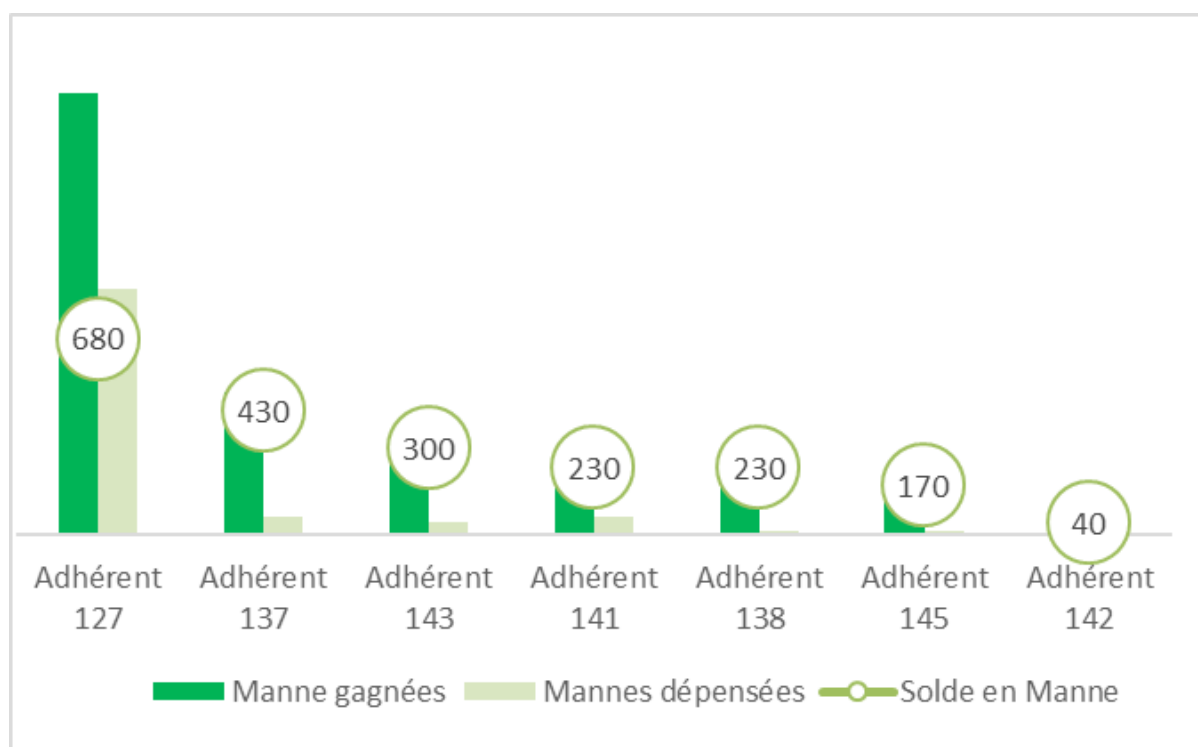


Figure 46: Solde en Manne des adhérents de la cité des Provinces (Chavassieux M., 2020), Données (Les Anges Gardins, suivi statistique de la Manne)

Ce graphique récapitule les gains, dépenses et solde en Manne des sept habitants adhérents à l'association et ayant participé à des activités leur permettant d'obtenir une contrepartie. Il permet également de déterminer l'engagement temporel de chaque participant.

On observe premièrement que l'ensemble des soldes des adhérents sont largement positifs, la somme étant de 2084 Manne. Hormis l'adhérent n°127, ils ont peu ou pas dépensé la contrepartie qu'ils ont reçue en échange de leur investissement.

Il s'agit donc de déterminer pourquoi la monnaie n'est pas utilisée. On pourrait notamment supposer que les contreparties ne correspondent pas aux besoins des participants. Le comité d'adhérent, évoqué dans le chapitre précédent, a levé un premier voile sur cette question. Les quatre membres présents ont ainsi déclaré être satisfait des contreparties proposées et ne réclamaient pas de plus nombreuses possibilités. Les entretiens ont alors permis d'en savoir plus sur cette situation.

L'adhérent n°127 présente un profil différent des autres utilisateurs. Il est un des rares propriétaire du quartier et dispose d'un capital culturel favorisant la compréhension du système d'échange :

« Dès la première fois j'ai pas eu de soucis de compréhension du système. Après de mon côté déjà je m'intéresse depuis longtemps aux monnaies libres aux SEL donc j'étais déjà sensibilisé à ces questions-là. » (Entretien n°3)

Celle-ci est caractérisée par l'utilisation d'une grande variété de contrepartie que ce soit avec Les Anges Gardins, des commerces extérieurs ou d'autres adhérents au système d'échange :

« Je m'en sers surtout ici par exemple pour ma carte de six boissons. Ça m'est déjà arrivé de payer une tournée de pizza à des copains juste en face. Donc pour dépanner c'est très bien. » (Entretien n°3)

« J'ai proposé deux choses qui n'ont absolument pas fonctionner mais c'est pas grave. Premièrement des conseils en budget. De la petite comptabilité pour ceux qui en ont besoin. Pour aider les gens qui ont du mal à faire leur budget. Et également proposer des soirées jeux de sociétés » (Entretien n°3)

Ici, l'adhérent a complètement intégré le système et jouit donc des intérêts qu'il peut procurer.

Unique abonné de la cité aux de paniers de fruits et légumes il participe également aux ateliers cuisine et chantiers coopératifs de jardinage, propose ses services et utilise ses contreparties dans les commerces locaux. Les entretiens avec les autres adhérents, tous locataires, montrent une réalité très différente. Ces derniers utilisent la Manne uniquement pour les ateliers de cuisine complémentaires aux chantiers coopératifs de jardinage. Or la participation à ces ateliers est accompagnée par les animateurs de l'association.

Lorsqu'ils sont livrés à eux-mêmes pour utiliser les contreparties celle-ci ne sont pas réalisées. Le système ne semble pas compris clairement :

« Des Manne moi j'en ai plein, au jardinage j'en ai récupéré, j'en ai tout plein tout plein. J'attends de voir comment il faut faire pour avoir des légumes et comprendre comment ça marche » (Entretien n°2)

« Ah oui complètement moi au début j'ai eu un peu de mal avec ça. J'avais du mal à comprendre quand on devait donner, quand on devait payer. Au début j'étais toute perdue mais une fois que j'ai compris le système je trouve ça bien quoi. Ça change de l'euro et c'est sympa et puis ça donne un petit truc à l'association avec ces manne, elle se démarque des autres on va dire. » (Entretien n°1)

Si l'on peut relever un attrait certain pour la monnaie on remarque également des limites dans son utilisation. L'adhérente de l'entretien n°2 montre clairement la volonté d'échanger des fruits et légumes mais ne sait pas comment procéder, alors qu'elle participe régulièrement au projet. De même la seconde adhérente qui déclare désormais comprendre le système a demandé le jour du comité d'adhérent comment obtenir des fruits et légumes en échange de la Manne.

Ce constat, d'un manque de compréhension ou d'utilisation du système est confirmé par les multiples acteurs associatifs de la cité :

« La Manne pour moi n'est pas comprise par les habitants alors qu'elle pourrait être un vrai levier de participation mais elle a aussi un intérêt économique ». (Entretien n°15)

« Il y a cette difficulté de comprendre ce que c'est, d'y voir l'intérêt et puis de s'y engager » (Entretien n°12)

« La Manne a l'air d'être accessible a des gens qui ont déjà le capital culturel pour comprendre. » (Entretien n°7)

On observe ici un réel besoin dans l'accompagnement des adhérents à l'utilisation de la monnaie. Intégrer un nouveau système d'échange n'est pas familier et chacun ne dispose pas forcément du capital culturel permettant sa compréhension immédiate. Cette pédagogie à développer autour de la Manne est indispensable, les bénéfices liés à son utilisation en dépendant. Alors que les habitants adhèrent aujourd'hui dans un objectif de création de lien social, rendre compte des multiples intérêts de la Manne donneraient des raisons supplémentaires à leur participation.

D'autant que j'ai relevé l'enjeu central de susciter l'intérêt des habitants, pour une initiative qui n'est pas construite à leur image. Or l'intérêt économique pourrait être un levier important de participation.

Une seconde limite peut également être évoquée. Mise en place sur Loos-en-Gohelle, l'essentiel des possibilités de contrepartie s'effectuent avec les commerces de la commune. La Manne a été pensée et développée premièrement pour les habitants de Loos. Bien qu'avoisinante, la cité des Provinces reste éloignée géographiquement, et se déplacer à Loos implique d'utiliser une voiture ou les transports en commun. Cette limite liée au territoire, déjà évoquée pour l'accessibilité alimentaire, existent donc également pour la Manne.

« Ils se retrouvent un peu noyé dans un système déjà existant pas forcément construit à leur image et qui dépasse leur espace de vie, leur territoire vécu. »

(Entretien n°13)

Si la limite est évidente concernant les commerces partenaires, elle existe également pour le système d'échange Menadel. En effet, la majorité des adhérents sont des habitants de Loos-en-Gohelle, il est donc plus complexe d'entretenir des liens et effectuer des échanges de services avec des personnes d'une commune voisine plutôt que ses voisins de paliers.

Deux freins importants, que l'on peut qualifier de culturel et géographique, viennent donc entraver la bonne circulation de la Manne sur le quartier.

1.3.2. Une divergence sur l'utilisation de la Manne pour les acteurs du territoire

Limitée aujourd'hui aux commerces de Loos-en-Gohelle, la Manne pourrait être utilisée, à l'avenir, par les différents acteurs évoluant sur la cité des Provinces. Cela offrirait des contreparties locales aux adhérents et intégrerait d'autant plus certains acteurs, qui entrent progressivement dans la gouvernance du projet. La monnaie deviendrait alors un objet central de l'Archipel Fruitier. La communauté d'acteurs instituée autour de la Manne peut ainsi générer des modes de coordination produisant des relations de confiance et de coopération, la monnaie jouant un rôle de médiation sociale (Fare, 2017). Ces possibilités sont ainsi envisagées chez Les Anges Gardins :

« Ça pourrait aussi leur donner accès à d'autres choses comme de la culture avec Culture Commune, ça peut être aussi d'aider des parents pour qu'ils paient la participation de leur enfant à une activité de la Maison des Jeunes Buisson car ils avaient rendu un service avant. On peut imaginer pleins de choses. » (Entretien n°9)

Qu'en est-il du point de vue des acteurs ? L'analyse de leur discours montre des positions divergentes quant à l'utilisation de la Manne. Certains y sont largement favorables et souhaiteraient intégrer la monnaie à leur fonctionnement, comme les associations Cartoon's ou Culture Commune, tout en ayant conscience des difficultés liées à son utilisation :

« Notre association pourrait rentrer dans un système de monnaie locale, on serait complètement prêt à le faire, après il faut faire comprendre aux gens le fonctionnement, faire de la pédagogie pour que cela soit bien assimilé. » (Entretien n°11)

« Nous à Culture Commune on s'intéressait de voir comment on pourrait utiliser la Manne de voir comment elle se développe. Et au final ça marchera peut-être en s'appuyant sur les associations du quartier qui peuvent relayer la Manne qui sont parfois plus proches des habitants. » (Entretien n°12)

Ces possibilités sont donc à imaginer et renforceraient la coopération entre les acteurs du territoire autour d'une monnaie commune, tout en apportant une première réponse aux limites évoquées sur l'utilisation de la Manne. De plus, les institutrices de l'école Pasteur, proposent de créer des temps de présentation de la monnaie aux enfants scolarisés dans les classes élémentaires.

D'autres acteurs sont cependant plus sceptiques. Par exemple, les responsables de Sport dans La Ville ne voit pas comment ils pourraient intégrer la monnaie à son activité.

Mais la principale barrière semble s'ériger au niveau politique comme le montre la frilosité de la Maison des Jeunes Buisson concernant la Manne :

« Concernant la Manne il faudrait vraiment se mettre d'accord sur le fonctionnement de cet outil. A terme pourquoi pas. Après la Manne et son fonctionnement sont surtout basés à Loos-en-Gohelle pour le moment et la mairie financera peut-être difficilement un tel projet si les lensois qui gagnent de la manne doivent aller à Loos pour s'en servir. » (Entretien n°16)

Ce constat illustre un nouvel enjeu existant au niveau du déploiement territorial de l'activité des Anges Gardins. La Manne étant promue et mise en avant par la mairie de Loos-en-Gohelle, l'élargissement de sa zone géographique sur les communs alentours interrogent les acteurs politiques de ces territoires. La mairie de Loos-en-Gohelle est-elle favorable à cette dynamique :

« Heureusement que ça ne se limite pas à Loos-en-Gohelle le but c'est que la transition elle concerne tout le monde. Nous on dit souvent que Loos c'est une cellule souche et qu'après le but derrière c'est qu'on arrive à enclencher la même stratégie au niveau du territoire et plus on est mieux ça marchera. » (Entretien n°7)

Se pose également la question de l'accompagnement des pouvoirs publics à l'utilisation de cette monnaie. Les collectivités territoriales jouent en effet un rôle majeur de levier, que ce soit à travers l'acceptation de la monnaie pour le paiement des services publics présents sur le territoire ou pour les impôts locaux (Fare, 2017). Le circuit monétaire est ainsi plus vaste, ce qui accroît encore la diversité des biens et services disponibles en monnaie complémentaire, tandis que les impôts collectés profitent directement au développement territorial. De plus, en acceptant la monnaie complémentaire comme moyen de paiement des impôts locaux, les pouvoirs publics apportent crédibilité et confiance au dispositif, incitant plus fortement les habitants et les acteurs du territoire à l'intégrer.

Or cette dynamique n'est toujours pas présente à Loos-en-Gohelle comme l'affirmait Julian Perdrigeat, ancien directeur de cabinet à la mairie :

« Nous peinons encore à convaincre notre administration d'utiliser la manne pour payer nos services, comme par exemple la cantine, les activités culturelles ou les services sociaux. Sans doute n'est-ce pas la priorité du moment »

A l'image de la coopération des acteurs de la cité des Provinces autour de l'Archipel Fruitier, l'élargissement de l'utilisation de la Manne pourrait être porteur de nombreuses promesses. La fédération de ces acteurs pourrait devenir formel en instituant des liens d'échanges entre les différentes structures. Une coopération politique entre les différentes administrations locales autour de la manne semble également à construire pour intégrer l'ensemble du territoire et mutualiser les actions.

1.4. La Manne, vectrice d'un autre développement économique ?

En proposant un système reposant sur l'échange de temps l'association propose indirectement un autre modèle de développement. Elle instaure la valorisation d'activités et compétences non comptabilisées par l'économie conventionnelle (comme les activités domestiques ou le travail bénévole). Ce choix permet de développer des valeurs telles que l'égalité et la solidarité, de reconsidérer la valeur travail et d'élargir l'appréhension des richesses et des besoins et des façons de les satisfaire.

La Manne s'intègre ainsi pleinement dans l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération. Dans ce modèle économique, l'important n'est plus la possession d'un bien mais son usage. Cette sortie de la dimension matérielle est particulièrement intéressante pour un territoire où les revenus monétaires sont faibles. Or, une monnaie complémentaire permettant de développer le partage des biens et l'échange des services, peut conduire à limiter la consommation individuelle matérielle en valorisant la mutualisation des ressources tout en participant à « la déconnexion du bien-être de l'abondance matérielle » (Perret, 2011).

De plus l'Archipel Fruitier s'inscrit dans une démarche d'autoproduction accompagnée ayant la vocation de favoriser l'auto-consommation. L'autoproduction c'est tout ce qu'une personne ou un ménage produit pour lui-même et qu'il pourrait acheter à l'extérieur. Par exemple, préparer un repas au lieu d'aller au restaurant, produire des légumes dans son jardin au lieu d'aller les acheter au marché. Cette dynamique est soutenue à travers les jardins productifs participatifs, les ateliers-cuisine, ou l'apprentissage de savoir-faire au sein du système Menadel.

Cependant ces dimensions qui relèvent clairement d'une forme de développement économique n'intègrent pas les évaluations actuelles de la production de richesse. Ils appartiennent à une forme d'économie non-monétaire étrangère à ce qu'il est convenu d'appeler la science économique (Cérezuelle et Roustang, 2010). Un enjeu important serait d'évaluer l'utilité économique de la Manne et de l'autoproduction accompagnée afin de déterminer ses résultats concrets en termes de richesse. Celle-ci pourrait reposer sur une tentative d'évaluation en équivalent euro des gains procurés par ce système ou par l'utilisation d'un nouvel indicateur de richesse pour le territoire.

Conclusion Chapitre 3

La Manne est promesse de multiples bénéfices. L'analyse de son fonctionnement montre les impacts positifs qu'elle peut produire pour les habitants, que ce soit au niveau social ou économique. Cependant des limites culturelles et géographiques, ainsi que la faible participation globale au projet, viennent ralentir son expansion. Les potentialités d'utilisation de la Manne par les acteurs du territoire pourrait répondre en partie à ces limites, et accroître d'autant plus la coopération entre les structures. Cela suppose un travail de mobilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire afin de faire émerger, par la mise en réseau des acteurs, une communauté solidaire à même de générer un processus de développement territorial soutenable (Fare, 2017).

Dans un souci de poursuite du déploiement de l'Archipel Fruitier, ces perspectives sont à saisir pour les co-porteurs du projet. Elles nécessitent un investissement en temps important. Élargir le public visé par le développement d'actions de sensibilisation et de mobilisation est la première exigence : c'est l'objectif d'éducation populaire des monnaies complémentaires. Il convient ainsi de développer des outils et modes de communication adaptés aux individus et aux acteurs du territoire. Un soutien conséquent serait l'intégration de la monnaie par les services publiques.

De manière plus globale, on observe la promotion d'un autre modèle économique basé sur la coopération et l'échange de service. Cette initiative originale semble particulièrement adaptée au territoire, qui s'illustre par une faiblesse de revenu des ménages et des revenus fiscaux. Développer l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, favoriser l'émergence d'une économie non-monnaire, ou encore développer l'autoproduction, semblent des perspectives intéressantes au vu de la situation socio-économique du territoire broyée dans le premier chapitre.

Conclusion Générale

Aborder ce projet au prisme de l'intégration des habitants se présentait comme l'unique perspective envisageable pour ce travail de recherche. Alors que l'objectif premier, pour le laboratoire ESO, est d'évaluer l'évolution des pratiques alimentaires et la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale, l'état actuel du projet ne permet pas de réaliser une telle étude. J'ai donc intenté de dresser une analyse des différentes facettes de l'Archipel Fruitier et de leurs impacts sur la participation.

La question de comment favoriser l'intégration des habitants au sein de l'Archipel Fruitier est donc majeure. S'il s'inscrit pleinement dans la dynamique des politiques publiques actuelles, intègre un système alimentaire territorial et valorise le patrimoine minier, la non-appropriation de l'initiative par les habitants rendra le projet défectueux. De même ces nombreuses dimensions innovantes, telles que les jardins productifs participatifs ou l'instauration d'une monnaie complémentaire, sont évidentes, mais leur effectivité reste également tributaire de la participation. J'ai pu tout de même montrer l'adéquation, ou non, de ces dispositifs avec les enjeux du territoire, les multiples intérêts qu'ils procurent, mais également leurs limites.

Plus que jamais ce projet montre le nécessaire investissement en moyens humains pour informer, accompagner et intégrer les habitants dans une dynamique associative. Sans ce déploiement, la réussite de l'Archipel Fruitier, du moins au niveau de la dynamique citoyenne, sera compromise, et l'évolution des pratiques alimentaires difficilement envisageable. Tout au long de ce rapport, j'ai proposé des pistes afin de faciliter la participation des habitants. Celles-ci reposent en grande partie sur l'analyse sociologique, démographique et économique de la cité des Provinces qui a permis d'envisager le fonctionnement du quartier et les attentes des habitants. Si les moyens humains et financiers des co-porteurs du projet semblent réduits, pour répondre aux objectifs élevés de la mobilisation, les possibilités de coopération avec les acteurs déjà présents sur le territoire sont nombreuses et permettraient de mutualiser les forces de chacun. De même, intégrer les adhérents dans la gouvernance du projet pourrait leur permettre une meilleure appropriation et influencer sur la construction d'un système alimentaire adapté à leurs besoins.

L'Archipel Fruitier est un projet réellement innovant, aux perspectives prometteuses, mais le passage de l'idée à la réalisation concrète passera inévitablement par un investissement en temps conséquent et une adaptation de celui-ci aux envies et attentes des adhérents. Une fois cette démarche réalisée il conviendra d'effectuer une étude de l'évolution des pratiques alimentaires des habitants de la cité des Provinces et de la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale.

Bibliographie

- Arnstein S., (1969), « a ladder of citizen participation », *Journal of the American Planning Association*, vol. 35, n°4, pp 216-224
- Augor M., Lhuissier A., (2006), « Cuisiner ensemble, ethnographie de trois ateliers cuisine », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°79, pp 99-112
- Baudelle G., (2001), « Les cités minières du Nord », *Villes en parallèle*, N° 32-34, pp 90-99
- Baudelle G. (1995), « Le système spatial de la mine, l'exemple du bassin houiller du Nord Pas de Calais », thèse de doctorat, Lille III, 1995
- Bresson M., (2014), « La participation : un concept constamment réinventé », *Socio-logos*, n° 9 | 2014,
- Caron J-F, (2017), « Loos-en-Gohelle, Développement Durable et Résilience du Territoire »
- Carrel M., (2017), « Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation », *ERES Vie Sociale*, 2017/3 n°19 pp 27-34
- Céleste P., (2020), « Le bassin minier du Nord-Pas-De-Calais pris dans les rets de l'aménagement généralisé », *Les cahiers de la recherche architecturale et paysagère*, n°7
- Cerezuelle D., Roustang G., (2010), « L'autoproduction accompagnée », *Editions érès*, Toulouse
- Chevener (2018), « Les perspectives ESS et bailleurs sociaux, une coopération d'avenir », *Les perspectives*, CRESS ARA
- Chibani-Jacquot P., (2015), « Loos-en-Gohelle, ville-pilote du développement durable », *Editions les Petits Matins*
- Choquet A., (1922), « Le jardin du mineur », Imprimerie Léonard Danel, Lille 1922
- Collart Dutilleul F., (2020), « Le droit à l'alimentation peut-il être le fondement juridique d'une démocratie alimentaire ? », *Union rationaliste* | « Raison présente », 2020/1 N° 213 | pp 21-29
- Desbois E., Jeannau Y., Mattéi B., (2014), « La foi des charbonniers ; Le logement et son mineur », *Éditions de la Maison des sciences de l'homme*, p151
- Deshaies M., (2008), « Le paysage dans tous ses états, les bassins houillers d'Europe : des paysages entre héritages et renouveau », *Géoconfluences*, Janvier 2008
- Deshaye M., (2006), « Réhabilitation, reconversion et renouvellement des espaces industriels et urbains dégradés », *RGE*, n°3-4, pp 103-105

- Dubasque D., (2017), « Participer, oui, mais comment ? Eloge de la co-construction », 2017/3 n°19, pp 73 à 78
- Fare M., (2017), « Les monnaies complémentaires dans les dynamiques territoriales : Panoramas, enjeux et perspectives », MOOC sur les monnaies complémentaires, Institut Veblen
- Fontaine M., (2016), « Visible/Invisible, ce qui reste des mines », *Techniques et Culture*, Revue semestrielle d'anthropologie des techniques, 65-66/2016
- Fontaine M., (2013), « Le paternalisme est-il soluble dans la consommation ? L'encadrement des mineurs consommateurs en question », *Histoire, économie et société*, 2013/3, pp 75-86
- Fourreau E., (2019), « Loos-en-Gohelle, éco-construction, plan solaire et économie circulaire », *DARD-DARD*, 2019/2 n°2 pp 22-31
- Frauenfelder A., Delay C., Scalambrin L., « Potagers urbains VS Potagers familiaux ? Réforme urbaine et controverses autour du beau jardin et son usage légitime », *Espaces et sociétés*, 2014/3, n°158, pp 67-81
- Frogez V., Ghekière J-F., Houillon V., (2010), « Vieillissement, changement social et paupérisation Le parc de logements face au renouvellement de la population du bassin minier du Nord – Pas-de-Calais », *Espace populations sociétés*, 2010/1,
- Haerinck, R., (2016), «Entre Processus Écologique et Aménagement Du Territoire : Quelle Stratégie de Développement Pour La Ceinture de Loos-En-Gohelle?» Mémoire professionnel.
- Hassanein (2003), « Practicing food democracy : a pragmatic politics of transformation. » *Journal of rural studies*, n°19, pp 77-86
- Lamine C., Chiffoleau Y., « Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis », *POUR*, 2016/4 n°232 pp 225-232
- Lanciano E., Lapoutte A., Saleille S. (2019), « What business Model for the Food Justice », *Systèmes Alimentaires / Food Systems*, n° 4
- Lanciano E., Saleilles S, (2019), « Diagnostiquer les pratiques pour favoriser l'accès à l'alimentation de qualité pour tous. » Communication aux 7èmes rencontres du GESS Dec 2019, Valence, France.
- Larchand P., (2013), « Les jardins associatifs urbains, la culture de son alimentation », Mémoire de Master 2 Sciences Sociales Appliquées à l'Alimentation, ISTHIA
- Le Velly R., (2017), *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs: une promesse de différence*, Presses des Mines., Paris, coll. « Sciences sociales ».

- Lionel J-P, François M., Chiffolleau Y., Hérault-Fournier C., Sirieux L., Costa S., (2015), « La consommation alimentaire en circuits courts : enquête nationale », Rapport du programme CODIA : Circuits courts en Europe : opportunités commerciales et dialogue avec la société.
- Marie M., (2019), « Estimation de la contribution potagère domestique au système alimentaire local », *Vertigo*, volume 19 n°2
- Mortelette C., (2020), « La patrimonialisation de l'héritage minier dans le Nord-Pas-De-Calais, un outil efficace de réconciliation de la population locale avec son passé ? », *Les cahiers de la recherche architecturale et paysagère*, n°7/2020
- Mortelette C., (2018), « Ici et là dans la cité des Provinces. Co-construction de la médiation patrimoniale et revalorisation d'une cité minière (Lens, France) ». *De la participation à la co-construction des patrimoines urbains. L'invention du commun*, chapitre d'ouvrage
- Nicolas-Le Strat Pascal, (2016), « Le travail du commun », Editions du commun, 2016.
- Noël J., Darrot C., (2016), « Des systèmes alimentaires relocalisés plus durables: vers un accès à une alimentation de qualité pour tous..»,RIODD 2016, Jul 2016, Saint-Étienne, France.
- Paturel D., (2019), « Vous avez dit démocratie alimentaire ? » *Sciences et sociétés, alimentation, mondes agricoles et environnement*, Mission Agrobiosciences-INRA, 2019, pp 6-7
- Paturel D., (2018a), « La précarité pour comprendre la Démocratie Alimentaire », Séminaire Chaire ADM 25 octobre 18
- Paturel D. De Alexandris C., (2018), « Démocratie Alimentaire et Accès à l'alimentation durable des familles à petits budgets » Innovation Chaire Unesco Alimentations du Monde, INRA 2018
- Paturel D., Ramel M., (2017), « Ethique du care et démocratie alimentaire : les enjeux du droit à une alimentation durable », *Revue française d'éthique appliquée*, 2017/2 n°4 pp 49-60
- Perdrigeat J., (2016), « Loos-en-Gohelle, une ville en transition écologique, l'implication des habitants, au cœur du développement durable », *Cahiers de l'action*, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2016/1 N° 47 pp 81-83
- Perret B., (2011), « Pour une raison écologique », *Flammarion*

Bibliographie institutionnelle

ADEME (2016), Evaluation de la stratégie de conduite du changement de la commune de Loos-en-Gohelle

Agence Phare, (2018), « Etude d'impact social, 30 000 paniers solidaire »

CERDD, (2016), « Loos-en-Gohelle : une dynamique d'alimentation durable qui stimule l'évolution des pratiques »

CERDD, (2014), « Repères pour une alimentation durable en Nord-Pas-de-Calais »

DRAAF (2015), « L'agriculture dans le bassin minier », http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Le_Bassin_minier_terre_agricole_cle415133.pdf

DRAAF (2017), « Le SCOT de Lens Liévin Hénin Carvin », http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/scot_Lens-Lievin-henin-carvin_15122017_cle87421a.pdf

INSEE, (2019), « Le bassin minier : un territoire densément peuplé confronté à diverses fragilités sociales », Insee Flash n° 74, Septembre 2019

INSEE, (2016), « Données locales de la commune de Lens »

LensLiévin Agglo, (2019), « Le système alimentaire territorial durable »

Les Anges Gardins, (2020), « Fiche de présentation des paniers solidaires »

Les Anges Gardins (2020), « Les ateliers de cuisine enchantée »

Les Anges Gardins (2020), « Les paniers solidaires »

Les Anges Gardins (2020), « La Manne »

Les Anges Gardins (2019), « Projet Ecopôle 2.0 »

Loos-en-Gohelle, (2015), « VITAL, reprenons notre avenir alimentaire en main »

Mission Bassin Minier (2008), « L'habitat minier en région Nord – Pas de Calais, Histoire et évolution 1825-1970 », Tome 1

Mission Bassin Minier (2012), « Des travaux pour ma maison des mines, Guide à l'usage des propriétaires de maisons dans le bassin minier patrimoine mondial »

Mission Bassin Minier, (2018), « Portrait socio-économique du bassin minier »

PADES (2008), « Les ateliers cuisine, une réponse à la malnutrition », <http://padesautoproducion.net/Documents/Guide%20Ateliers%20Cuisine.pdf>

PIVER (2019), « Éléments de diagnostic pour une vision partagée du bassin minier. »

Annexes

Annexe 1 : Les contreparties en MANNE

Menadel est un système d'échanges de services, de savoirs et de savoir-faire, auquel chacun peut participer. Ces échanges de services sont comptabilisés grâce à une monnaie, la « Manne ». Chaque adhérent au système Menadel peut donc gagner ou utiliser de la Manne. 1 h d'engagement correspond à 40 Manne.

Vous pouvez utiliser la Manne de plein de façons différentes, voici la liste des différentes contreparties :

- Participer à un atelier (Cuisine enchantée ou atelier proposé par un adhérent) : **10 Manne** par participant
- Consommer au tiers lieu Menadel et Saint-Hubert : plat du jour ou carte de 6 boissons : **80 Manne**
- Acheter un panier de légumes bio (livraison le mardi, à commander) : **80 Manne**
- Acheter des produits transformés (soupes, jus, sauce tomate...) : **80 Manne**
- Acheter un lot de manuels (manuel du jardinier sans moyen, manuel populaire d'apiculture, manuel bien manger pour moins gaspiller « Reste » et manuel de cuisine pour tous) : **80 Manne**
- Adopter une poule Bourbourg ou acheter de l'aliment : **80 Manne**
- Retirer des plats du restaurant, 3 retraits « Vide frigo » : **80 Manne**
- Récupérer 2 paniers Biocheap (invendus Biocoop) : **80 Manne**
- ❖ Acheter dans les commerces partenaires :
 - Pizza Loossoise : une pizza : **80 Manne**
 - Boulangerie Farcy : une tarte : **80 Manne**
 - Friterie Loossoise : une saucisse/frite ou un hamburger/frite : **80 Manne**
 - L'atelier d'art floral, José Hecquet : un bouquet de 5 fleurs : **80 Manne**
 - L'institut de beauté By Dona B. : épilation visage 2 zones OU création ou entretien de ligne de sourcils au fil OU modelage ou gommage ou masque du visage : **80 Manne** et Modelage du dos : **160 Manne**
 - Mercerie Aux dés à coudre à Lens (lot de 3 bobines de fil de 200 m OU lot de 2 pelotes de laine/coton: **80 Manne**

Annexe 2 : Le questionnaire administré aux habitants de la cité des Provinces



Ce questionnaire est établi dans le cadre du projet l'Archipel Fruitier porté par l'association Les Anges Gardins. Dans le cadre de ce projet, les habitants de la cité des provinces sont interrogés afin que nous ayons un premier aperçu de leur quotidien ; il a pour objectif de mieux les connaître ainsi que leur réalité. Nous nous intéressons à cette population du fait de l'emplacement des chantiers coopératifs qui vont être installés dans le quartier, mais aussi dans le but de la mobiliser sur les activités de l'association et de favoriser le lien social entre habitants.

I. Habitation et composition de la famille

1. Adresse :
2. Quelle est la superficie de votre maison ?
3. Etes-vous :
 Locataire Ayant-droit Propriétaire
4. Depuis combien de temps vivez-vous dans cette maison ?
 0-5 ans 6-10 ans 11-15 ans
 16-20 ans 21-25 ans + 25 ans
 Y est né
5. Où viviez-vous avant d'emménager dans cette maison ?

Dans une autre maison de la même cité

Ailleurs (précisez) :

6. Quelle est la composition du foyer ?

- Personne seule Cohabitation avec lien de parenté
 Famille monoparentale Couple avec enfant et cohabitation avec lien de parenté Couple sans enfant
 Couple avec enfant

7. Si il y a des enfants, en quelle classe sont-ils ?

Enfant	Pas encore scolarisé	Maternelle	Primaire	Collège	Lycée	Autre
Enfant 1						
Enfant 2						
Enfant 3						
Enfant 4						
Enfant 5						

8. Quel âge avez-vous ?

- 30 ans et moins 31-40 ans 41-50 ans
 51-60 ans 61-70 ans 70 ans et plus

9. Quelle est votre situation maritale ?

- Célibataire En couple Séparé(e)/divorcé(e)
 Séparation géographique

II. Activité du foyer

10. Quelle est l'activité du ménage ?
 Seul actif seul retraité seul inactif
 Couple inactif Couple retraité
 Couple bi-actif Couple mono-actif

11. Quelle est votre situation professionnelle ?

- Chômage Pré-retraite ou retraite
 Invalidité/infirmité Femme/homme au foyer
 Activité salariée Autre :

12. Si activité salariée, quel est votre métier ? (Et celui de votre conjoint ?)

13. Etes-vous bénéficiaire des minima sociaux ?

- Oui Non

14. Bénéficiez-vous d'une aide alimentaire ?

- Oui Non

15. Quel est votre niveau de revenu ?

- Moins de 900€ Entre 900 et 1200€ Entre 1200 et 1600€
 entre 1600 et 2000€ entre 2000 et 2400€
 plus de 2400 euros

III. Mobilité à l'intérieur et en dehors

16. Quels sont les principaux motifs de vos déplacements dans la cité ?

17. Quels sont les principaux motifs de vos déplacements en dehors de la cité ?

18. Comment vous déplacez vous ? (plusieurs réponses possibles)

- A pied En vélo... En transports en commun
 En voiture

19. Avez-vous le permis de conduire ?

- Oui Non

20. Avez-vous une voiture ?

- Oui Non

IV. Le Jardin

21. Avez-vous déjà jardiné ?

- Oui Non

22. Si oui, jardinez-vous avec vos enfants ?

Oui Non

23. Vos enfants jardinent-ils en dehors de chez vous ?

Oui Non

24. Quel usage faites-vous de votre espace extérieur ? (plusieurs réponses possibles)

Potager Chenil Poubillier Vous ne vous y rendez pas Amusement Pelouse

25. Si vous avez un potager, votre production vous permet-elle d'être autosuffisant en légumes ?

Oui Non

26. Vous arrive-t-il d'être en situation de surproduction ?

Oui Non

27. Si oui, que faites-vous de vos produits en trop ?

Vous les donnez Vous les vendez

à qui ? :

Vous les jetez Autre :

V. Vos habitudes de consommation de fruits et légumes

28. Consommez-vous des fruits ?

Oui Non

Lesquels en majorité ?

29. Consommez-vous des légumes ?

Oui Non

Lesquels en majorité ?

30. Où achetez-vous vos fruits et légumes ? (Plusieurs réponses possibles)

Marchés Supermarchés Hypermarchés

Hard discount Epicerie/primeur

Producteur local Drive/e-commerce

VI. Volet associatif

31. Participez-vous aux activités d'une association ?

Oui Non

32. Si oui laquelle ?

33. Si non, avez-vous déjà participé aux activités d'une association ?

Oui Non

34. Si oui laquelle ?

35. Connaissez-vous l'association « Les Anges Jardins » ?

Oui Non

36. Y êtes-vous actif ?

Oui Non

VII. Volet ateliers

37. Seriez-vous intéressé pour participer à un atelier de jardinage ?

Oui Non

38. Seriez-vous intéressé pour participer à un atelier de cuisine ?

Oui Non

39. Si oui, quelles seraient vos disponibilités ?

La journée Le week-end Lors des vacances scolaires Le soir En semaine

Accepteriez-vous que l'on vous recontacte ?

Oui

Non

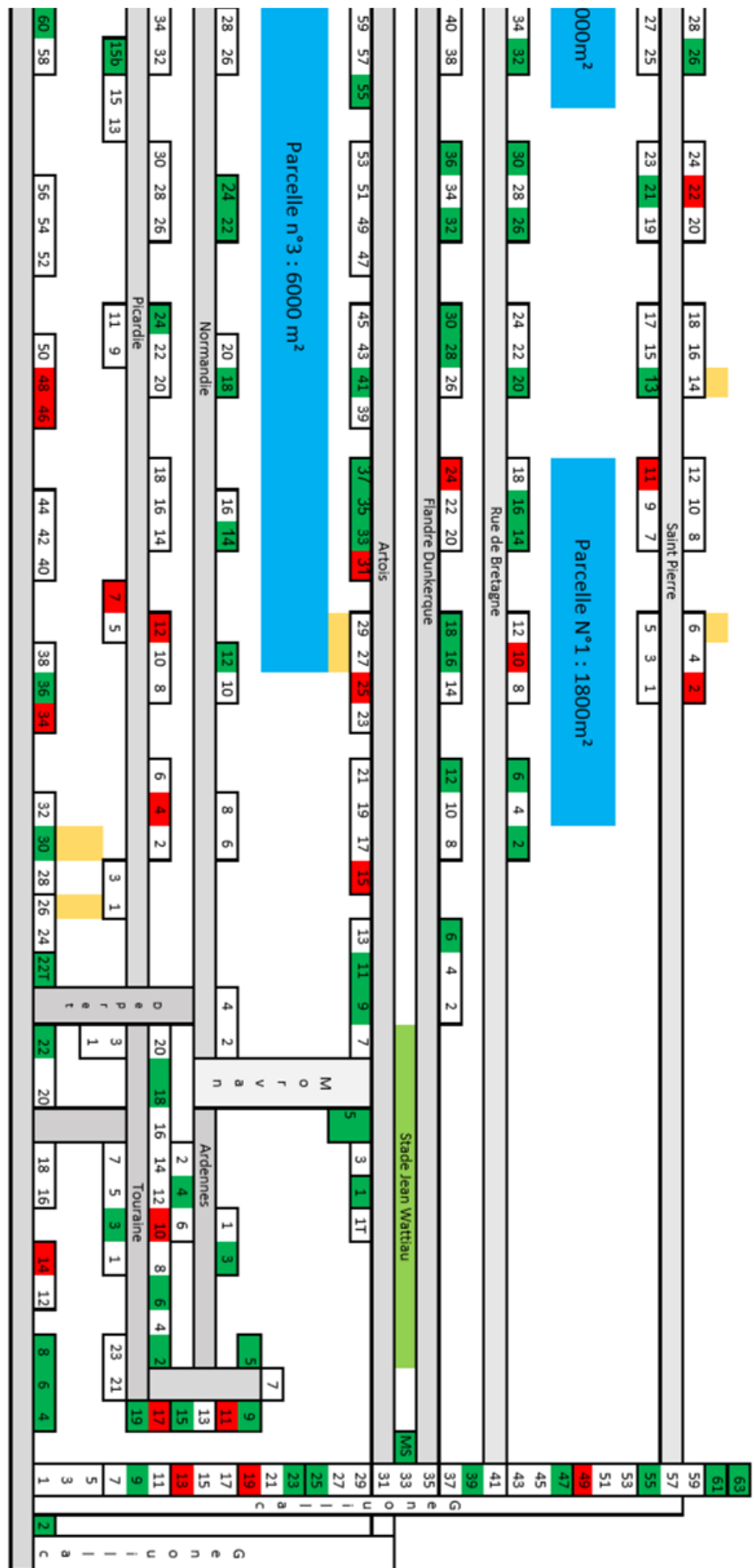
Si oui,

Prénom :

Nom :

Téléphone :

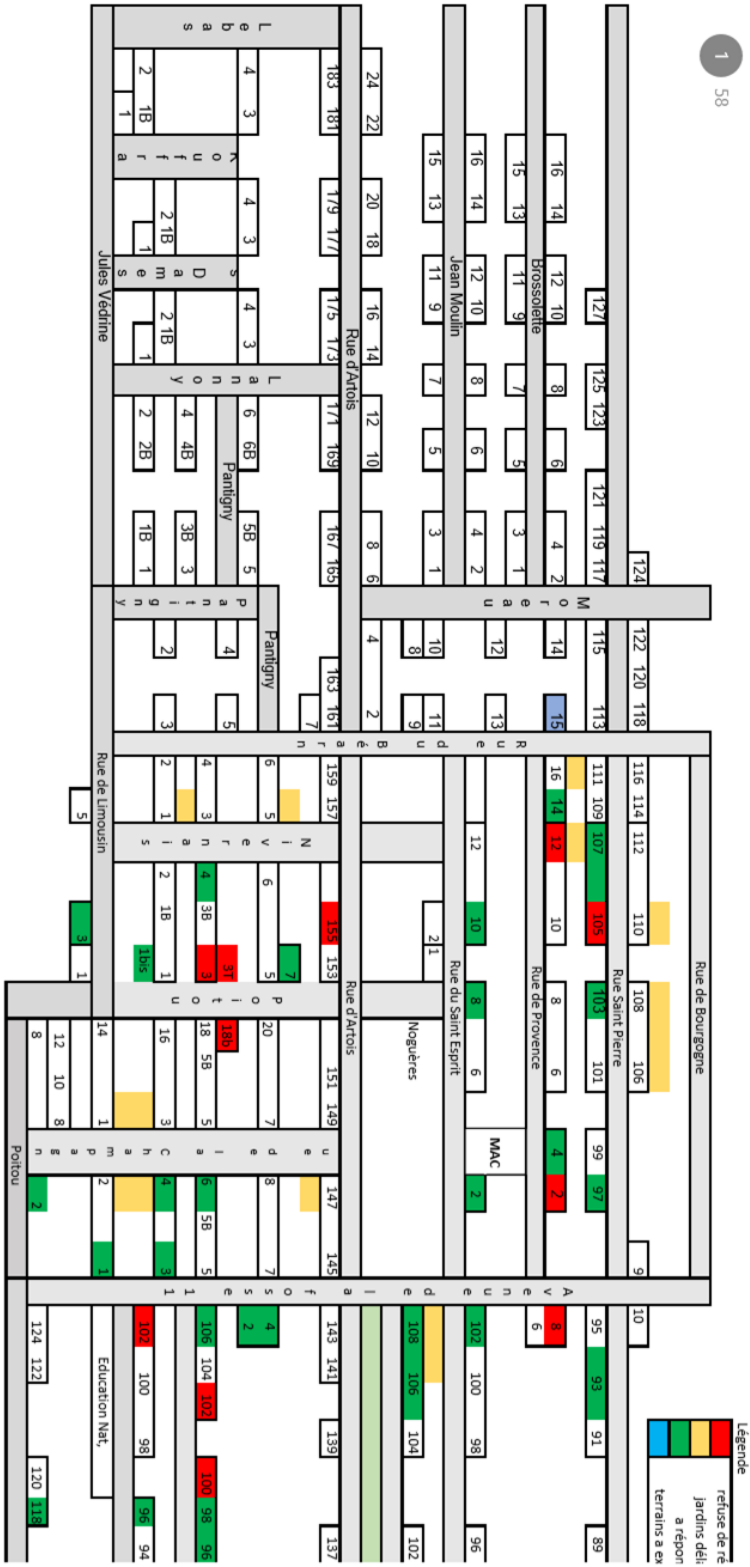
Mail :



Annexe 3 : Cartographie de la cité des Provinces (réalisation personnelle)

pondre
alissés
du
pjoier





Annexe 4 : Les flyers de communication distribués sur la cité des Provinces (réalisation personnelle)

Devenez acteurs de votre quartier ! En participant à des activités accessibles à tous

Mercredi 6 Mai*

14h30 à 17h30 - Création d'un composteur
Intersection Rue du Lyonnais et de Picardie

Mercredi 13 Mai - La Rue aux Enfants

14h à 18h - Stand de smoothie - La MAC

Samedi 16 Mai*

14h30 à 16h30 - Création d'une pergola + Plantations diverses et variées

Intersection Rue du Lyonnais et de Picardie

Mercredi 3 Juin*

14h30 à 16h30 - Plantation de spirales aromatiques

Intersection Rue du Lyonnais et de Picardie

Mercredi 10 Juin

10h à 12h - Atelier cuisine - La MAC

Mercredi 17 Juin*

14h30 à 17h - Entretien des jardins



Inscription préférable

Appel ou SMS

09 51 48 56 01 / 06 26 69 51 79



* Vous gagnez de la MANNE !

Avec cette monnaie d'une autre nature pour de nouveaux échanges vous pourrez :

- Participer à des ateliers de cuisine
- Participer aux animations ou bénéficier des services proposés par les autres adhérents
- Vous procurer des produits issus du catalogue de contrepartie (paniers de légumes, produits locaux)

Menadel.fr

 Ménédel & Saint Hubert

😊 N'hésitez pas à venir équipés de gants et de chaussures adaptées au jardinage !



Annexe 5 : Liste des personnes intéressées par les paniers solidaires

Habitants de la Cité des Provinces susceptibles d'être éligibles/intéressés par les paniers solidaires

N° questionnaire	Minima social	Moins de 900 euros/mois	Nom et prénom	Adresse	Souhait d'être recontacté	Téléphone
8	Oui	Oui	SOLOWIM Anne-Lise	11 rue d'Artois	Oui	06 33 38 53 27
27	Oui	Oui	MAILLE Sabrina	70 rue de Bretagne	Oui	06 54/9 71 65 97
30	Oui	Oui	BENYAHYA Bahija	81 rue Saint-Pierre	Oui	06 51 50 63 36
53	Oui	Oui	OFFE Nelly	6 rue de Bretagne	Oui	06 23 27 82 71
55	Oui	Oui	VAUTRELLE Sarah	66 rue de Bretagne	Oui	06 29 37 43 98
63	Oui	Oui	CHMIELEWSKI Frédéric	35 rue d'Artois	Oui	06 52 68 96 37
52	Oui	Non	LANTREMY Christelle	8 rue Saint-Esprit	Oui	07 83 62 53 96
68	Oui	Non	PRUNEAU Gaël	66 rue Léon Blum	Oui	07 86 78 37 20
111	Oui	Non	LABALETTE Serge	95 rue d'Artois	Oui	06 62 36 64 28
118	Oui	Non	MACHEN Fanny	2 rue de Touraine	Oui	06 21 24 14 30
17	Non	Oui	GALIOT Hélène	26 rue Saint-Pierre	Oui	06 33 58 14 97